

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLEDIEU INTERCOM

PCAET
PETR SUD MANCHE – BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

Evaluation environnementale du PCAET

Décembre 2024

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	3
II. PRESENTATION DU PROJET DE PCAET.....	6
1. LA DEMARCHE DU PCAET.....	6
2. LE DIAGNOSTIC.....	8
3. LA STRATEGIE	9
4. LE PLAN D’ACTIONS.....	10
III. METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE.....	12
IV. SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	16
1. RESSOURCES LOCALES.....	16
2. RISQUES ET SANTE PUBLIQUE.....	24
3. CADRE DE VIE ET PAYSAGE.....	33
4. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS	43
5. SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	48
V. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE	51
1. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES DES SCENARIOS ENVISAGES ET DU SCENARIO RETENU	51
2. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE RETENUE	57
3. SYNTHESE DE L’ANALYSE DE LA STRATEGIE RETENUE	74
VI. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D’ACTIONS	75
1. EVALUATION DES ACTIONS	75
2. SYNTHESE DE L’ANALYSE DU PLAN D’ACTIONS	88
VII. EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RESEAU NATURA 2000	90
1. RAPPELS REGLEMENTAIRES SUR LES OBLIGATIONS DU PCAET VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000	90
2. LES SITES NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE VI.....	90
3. INCIDENCES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000 ET MESURES	93
VIII. ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES	96
1. PREAMBULE.....	96
2. OBJECTIFS NATIONAUX	97
3. LIEN DE COMPATIBILITE DU PCAET AVEC LES DOCUMENTS CADRES.....	100
4. PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS CADRES AU SEIN DU PCAET.....	105
5. PRISE EN COMPTE D’AUTRES DOCUMENTS AU SEIN DU PCAET	123
IX. INDICATEURS DE SUIVI D’INCIDENCE DES PCAET SUR L’ENVIRONNEMENT.....	126

I. PREAMBULE

Depuis plusieurs décennies, il est établi que l'Homme, au travers de son développement économique et industriel et ses modes de vie, est responsable du changement climatique.

Le 5ème rapport d'évolution « Changement Climatique » en date de 2014 et rédigé par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) s'appuie sur 4 trajectoires très différentes allant d'une trajectoire optimiste (RCP2.6) avec un engagement fort des Etats en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à un scénario « pessimiste mais probable » (RCP8.5).

Le 5ème rapport montre que le seul scénario permettant d'atteindre un objectif « 2°C » est le scénario RCP2,6 c'est à dire celui où l'engagement de chacun est le plus fort. Pour cela, les émissions totales cumulées ne devront pas dépasser une fourchette de 1000 à 15 000 gigatonnes de carbone d'ici 2100, or en 2011, 531 gigatonnes avaient déjà été émises dans le monde.

C'est au regard de ces trajectoires et dernières mesures scientifiques que la communauté internationale s'est réunie lors de la 21ème Conférence Internationale sur le Climat (COP21). Elle a adopté en décembre 2015 dans le cadre de l'Accord de Paris un objectif visant à contenir la hausse moyenne des températures de la planète en dessous de +2°C, à savoir s'inscrire dans la trajectoire la plus optimiste du 5ème rapport du GIEC. L'objectif est de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, de limiter et d'anticiper les effets du changement climatique sur les modes de vie actuels de l'Homme portant sur l'alimentation, la santé humaine, les inégalités sociales et économiques... et les effets des événements extrêmes : migration, submersion de villes côtières...

L'Union Européenne et l'État français ont entrepris à travers des textes réglementaires multiples et thématiques de mettre à jour leur législation en vue de répondre aux objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Villedieu Intercom (VI) s'est engagée dans une démarche de réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel (c'est-à-dire en parallèle des deux autres EPCi qui composent ce PETR).

Le PCAET se décline en cinq volets :

- Diagnostic du territoire
- Etat Initial de l'Environnement
- Stratégie
- Plan d'actions
- Évaluation environnementale du PCAET (incidences du projet sur l'environnement).

Le présent document constitue l'évaluation environnementale du PCAET.

○ CADRE JURIDIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La directive européenne n°2001/42/CE du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalablement à leur adoption.

La transposition de cette directive a été assurée par une ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 qui a modifié le Code de l'environnement (création des articles L. 122-4 à L. 122-11 et modification de l'article L. 414-4 relatif aux sites Natura 2000), ainsi que le Code de l'Urbanisme et le Code Général des Collectivités Territoriales. Deux décrets ont été pris en application de cette ordonnance :

- le décret n°2005-613 du 27 mai 2005, codifié aux articles R. 122-17 à R. 122-24 (modifiés par le décret n°2012-616 du 2 mai 2012), R. 414-19 et R. 414-21 du Code de l'environnement ;
- le décret n°2005-608 du 27 mai 2005, codifié à la fois dans le Code de l'Urbanisme et dans le Code Général des Collectivités Territoriales, vise certains documents d'urbanisme. Il fait l'objet d'une circulaire d'application.

La circulaire de la ministre de l'Écologie et du Développement Durable, en date du 12 avril 2006, précise les dispositions des deux précédents décrets. Il faut également noter l'ordonnance du 3 août 2016, depuis laquelle les PCAET sont concernés par l'évaluation environnementale.

Par ailleurs, l'évaluation environnementale intègre une évaluation des incidences Natura 2000 liées au projet de PCAET, comme l'introduit le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du Code de l'environnement.

○ LA DEMARCHE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

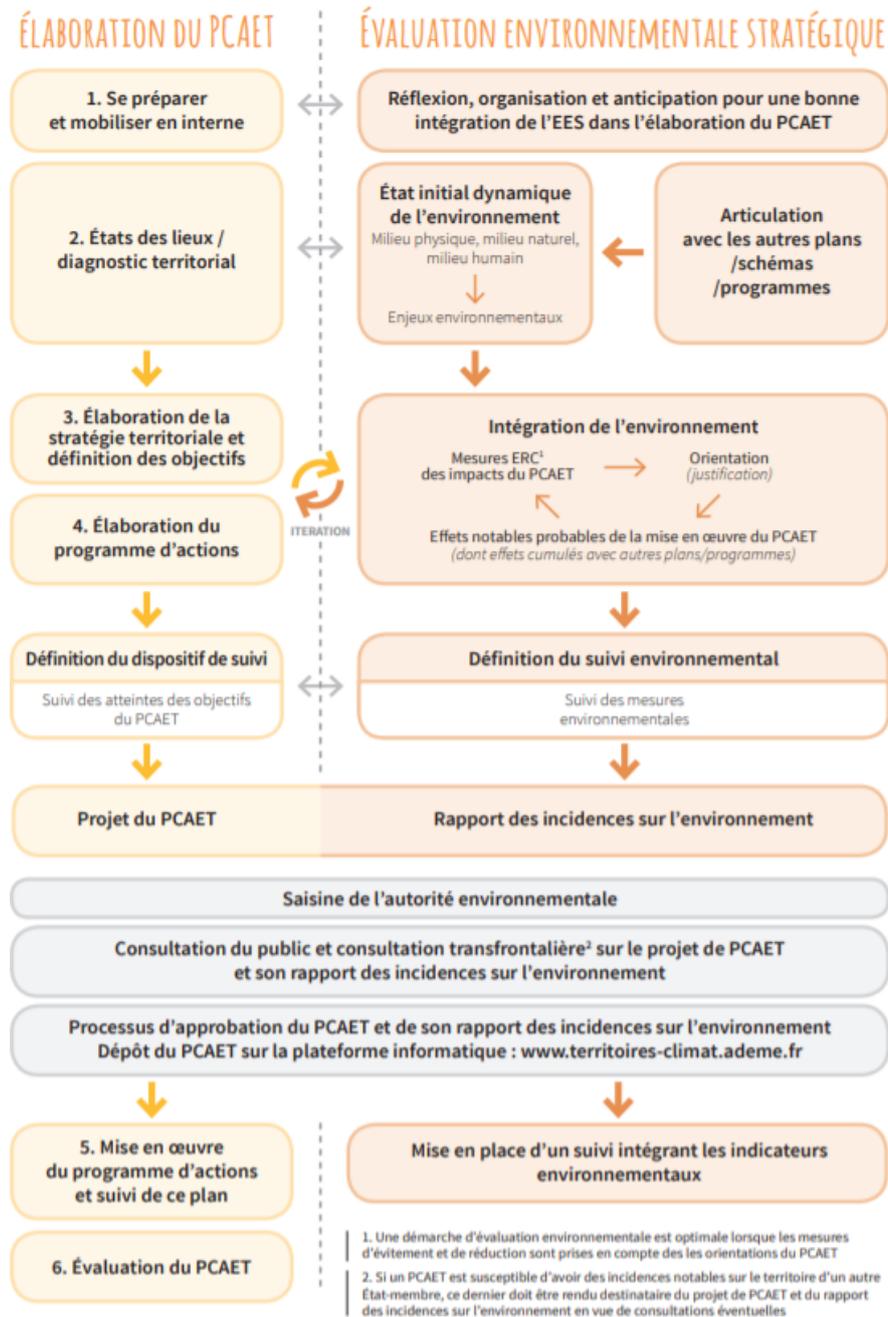
La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les premières étapes de l'élaboration du PCAET. Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionnée des enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

L'ensemble de la démarche est retranscrit dans le présent rapport environnemental constitué des volets suivants :

- Un résumé non technique ;
- L'articulation du PCAET avec les autres plans et programmes ;
- La méthodologie mise en œuvre ;
- Les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PCAET et la présentation des mesures pour éviter, réduire et compenser ses conséquences dommageables ;
- Les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan et les incidences de l'adoption du PCAET sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement ;
- Les incidences du projet de PCAET sur les sites Natura 2000 ;
- Le dispositif de suivi du PCAET.

Ainsi, l'évaluation environnementale vise à remplir quatre grands objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du document : identifier les enjeux environnementaux ;
- Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document : garantir la pertinence des orientations au regard des enjeux ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques : informer, sensibiliser et associer le public ;
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du PCAET : évaluer à postériori.



Articulation PCAET – EES – source : ADEME

II. PRESENTATION DU PROJET DE PCAET

1. LA DEMARCHE DU PCAET

Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

Climat	Air	Energie
<p>Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique</p> <p>Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)</p> <p>Séquestration nette de carbone</p>	<p>Bilan des émissions de polluants atmosphériques</p>	<p>Bilan des consommations énergétiques</p> <p>Production et récupération d'énergie</p> <p>Réseau de transport et de distribution d'énergie</p>

Le PCAET étant rédigé en parallèle du Schéma de cohérence territoriale, l'Etat Initial de l'Environnement établi pour le SCoT à l'échelle du PETR vaut également pour le PCAET. La stratégie de ce PCAET a été conçue communément par les 3 EPCI (Granville Terre et Mer, Villedieu Intercom et Mont Saint Michel Normandie). Par la suite et pour des raisons d'opérationnalité et de pertinence locale des actions, chaque collectivité a écrit son propre plan d'action.

Ainsi, la révision du SCoT qui se fera en parallèle du PCAET du territoire est une bonne solution pour avoir une démarche transversale et ainsi, prendre en compte tous les enjeux du territoire qu'ils soient liés aux thématiques énergétiques et climatiques ou bien même aux enjeux d'attractivité démographique et économique du territoire.



Villedieu Intercom compte 27 communes pour 15 663 habitants en 2021. Elle se situe au Sud du département de la Manche, non loin de la façade littorale de la Basse Normandie. Sa superficie est de 293,9 km². Cet EPCI a été créé le 1er janvier 2014 par fusion des communautés de communes du canton de Villedieu-les-Poêles, du canton de Percy, du canton de Saint-Pois et des communes de Sainte-Cécile et de Le Tanu.

Villedieu Intercom est parvenue à passer d'un territoire en décroissance à un territoire en regain démographique. Depuis 1999, la population croît progressivement. Sur la période 1968-1999, le taux de croissance annuel moyen est de -0,3% alors que depuis 1999 ce taux est devenu positif +0,4% sur la période 1999-2015.

Villedieu Intercom bascule d'un territoire rural éloigné caractérisé par un maillage de proximité à un territoire rural accessible et connecté aux pôles métropolitains Rennais et Caennais. Ils sont accessibles en une heure en voiture et les pôles urbains structurants voisins en moins de trente minutes (Avranches, Granville, Vire, Saint Lô, Coutances).

NB : Dans l'ensemble du présent document, VI fera référence à la Communauté de communes Villedieu Intercom.

2. LE DIAGNOSTIC

A partir des enjeux « Climat Air Energie » à l'échelle du PETR, mis en évidence dans le diagnostic territorial, la synthèse est la suivante :

Secteurs / Indicateurs	GES	Energie	Qualité de l'air
Résidentiel	Enjeu moyen 8% des émissions 34% des logements chauffés par des énergies fossiles 23% des logements construits entre 1971 et 1990	Enjeu moyen 27% des consommations d'énergie (895 GWh) -1.3% de la consommation entre 2005 et 2015 23% des logements construits entre 1971 et 1990	Enjeu fort 58% des émissions de SO2 (40 t) 42% des émissions de PM2.5 (267 t) Problématique des combustibles fossiles et du chauffage au bois non performant et diffus
Tertiaire	Enjeu faible 3% des émissions (60 500 teqCO2)	Enjeu faible 5% des consommations (187 GWh : chauffage et eau chaude, froid, électricité)	Enjeu faible 14% des émissions de SO2 (9 t) Emissions des divers polluants très faibles par rapport aux autres secteurs
Agriculture	Enjeu fort 65% des émissions (1292 kteq.CO2) dont 95% d'émissions non énergétiques Potentiel de séquestration carbone : 72 kteq.CO2 en 2012 - doit atteindre 1 994 kteq.CO2 en 2050	Enjeu faible 7% des consommations d'énergie	Enjeu fort 99.5% des émissions de NH3 54% des émissions de PM10 30% des émissions de PM2.5 48% des émissions de NOx 37% des émissions de COVNM
Industrie & déchets	Enjeu faible 9% des émissions	Enjeu fort 31% des consommations d'énergie	Enjeu moyen 39% des émissions de COVNM (1489t) 17% des émissions de SO2 (159 t) 9% des émissions de PM10 (102 t)
Transports routiers	Enjeu moyen 14% des émissions (276 kteqCO2) 100% de dépendance fossile	Enjeu fort 30% des consommations d'énergie (1000 GWh) 100% de dépendance fossile	Enjeu fort 39% des émissions de NOx (1597 t) 15% des émissions de PM10 (199 t) 20% des émissions de PM2.5 (131 t)

3. LA STRATEGIE

La synthèse des enjeux présentée dans le point précédent a ainsi permis de dégager des grands leviers d'actions. Un travail de priorisation a permis de structurer ces différents enjeux **en 5 axes et 17 objectifs stratégiques**.

AXES	OBJECTIFS	TITRE
Vers une transition majeure des mobilités	M.1	Réduire les besoins en déplacement
	M.2	Favoriser le report modal
	M.3	Adapter le parc automobile vers des solutions décarbonées et plus efficaces
	M.4	Permettre une mobilité bas carbone à destination des touristes
Un territoire axé sur la sobriété et l'exemplarité du bâti	B.1	Aller vers la sobriété énergétique du bâti
	B.2	Développer les modes de chauffage efficaces et tournés vers des énergies décarbonées
	B.3	Rénover le bâti
Un aménagement du territoire résilient et exemplaire	A.1	Adapter notre mode de vie et notre environnement au changement climatique
	A.2	Accompagner l'évolution du cycle de l'eau et ses conséquences sur le territoire
	A.3	Réduire les fragilités attendues pour la biodiversité
	A.4	Soutenir l'adaptation des modèles économiques
	A.5	Renforcer la capacité de stockage carbone du territoire
Une collectivité impliquée dans la gestion durable des ressources	R.1	Développer une filière agricole sobre et efficace
	R.2	Faciliter l'émergence d'une économie bas-carbone
	R.3	Induire de nouveaux modes de consommation moins impactants
Un territoire producteur d'énergies renouvelables	E.1	Disposer d'un mix énergétique varié et partagé
	E.2	Programmer l'installation des énergies renouvelables

Au sein de chaque axe, les objectifs sont présentés par ordre de priorité pour le territoire.

4. LE PLAN D' ACTIONS

Un programme d'actions, construit autour de ces cinq axes stratégiques, déclinés en 17 objectifs se composant de 36 fiches action opérationnelles.

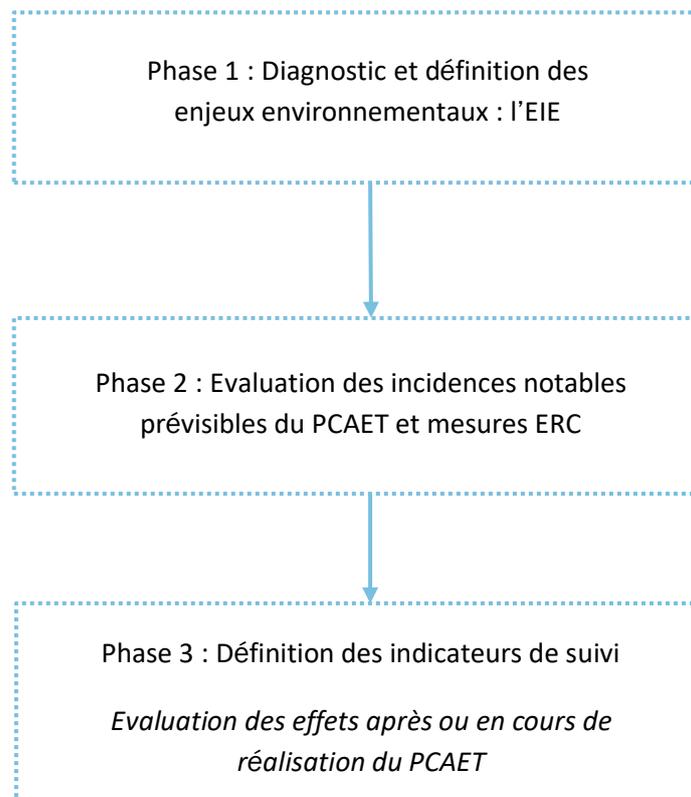
Se déplacer	
1	Développer les mobilités collectives et partagées
2	Développer la pratique du vélo sur le territoire
3	Réduire l'impact du transport de marchandises
4	Réduire l'impact du déplacement des travailleurs
5	Permettre l'adaptation du parc de véhicules du territoire
6	Réduire la place de la voiture en ville
7	Offrir une mobilité décarbonée aux voyageurs
Habiter et construire le territoire	
8	Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme
9	Habiter plus sobre
10	Augmenter l'albedo sur le territoire
Vivre et consommer autrement	
11	Créer un service d'information et de conseil sur la transition écologique
12	Former aux enjeux du changement climatique et à la mise en place de solutions
13	Sensibiliser les habitants aux pratiques de sobriété, à l'énergie et aux EnR
15	Réduire la production de déchets
17	Financer les projets vertueux pour l'environnement et le climat
18	Décarboner et relocaliser l'alimentation
33	Favoriser la consommation locale et durable
35	Sensibiliser les jeunes du territoire
36	Réaliser le bilan carbone de Villedieu Intercom
Préserver la ressource en eau	
19	Economiser l'eau
20	Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités
Santé et prévention	
21	Réaliser un plan de résilience territoriale face aux feux
Préserver la biodiversité, le bocage	
16	Réfection des aménagements du Viaduc du Guibel
22	Réarborer le territoire
23	Favoriser une trame noire et réduire l'éclairage
24	Renforcer la biodiversité
25	Protéger et reconstituer la haie

26	Créer une filière bois-énergie bocage
Economiser l'énergie et en produire localement	
27	Promouvoir le solaire et l'autoconsommation des énergies renouvelables
28	Effectuer une étude approfondie sur les énergies renouvelables locales et les promouvoir
29	Promouvoir et soutenir les projets citoyens d'EnR et renforcer la concertation sur l'énergie
Adapter l'économie du territoire et réduire son impact	
31	Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire
32	Sensibiliser les professionnels du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux
34	Adapter les ZA aux changements climatiques
Sensibilisation et gouvernance	
14	Créer une dynamique collective auprès des habitants du territoire
30	Être exemplaire dans la transition écologique de l'intercommunalité et des municipalités

III. METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Le rapport environnemental des PCAET s'appuie sur une méthode rigoureuse et prend en compte l'ensemble des dispositions réglementaires. Elles ont identifié les facteurs environnementaux pertinents le plus en amont possible de la démarche. Dans ce cadre, l'évaluation environnementale s'inscrit comme un outil de diagnostic et d'aide à la décision mais aussi comme un outil de suivi et d'évaluation permettant d'apporter des réponses éclairées aux questionnements qui guident l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET ambitieux, cohérent et durable.

Les différentes étapes de l'évaluation environnementale du PCAET sont les suivantes :



○ **L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET IDENTIFICATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

L'état initial de l'environnement (EIE) constitue le socle stratégique de l'évaluation environnementale. Pour cette mission, l'EIE est commun au SCoT et au PCAET étant donné que ces deux documents font partie du même marché. L'EIE sur lequel s'appuie cette évaluation environnementale est donc à l'échelle du PETR et non à l'échelle des EPCI puisqu'il a été réalisé pour la révision du SCoT du PETR Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel. Il a pour objectif de réunir pour chaque thématique environnementale les données nécessaires et suffisantes à l'évaluation environnementale du PCAET, de définir l'état initial de chaque thématique et, à partir de ces constats, de faire émerger les enjeux environnementaux à l'échelle du PETR.

Pour les identifier, une analyse stratégique du territoire sur les 4 thèmes environnementaux transversaux suivants a été réalisée :

Ressources locales	Risques et santé publique	Cadre de vie et paysage	Biodiversité et milieux naturels
- Artificialisation des sols - Consommation et production d'énergie - Séquestration carbone - Ressources en eau - Ressources minérales et forestières	- Risques naturels - Risques technologiques - Pollution de l'air - Accidentologie - Autres nuisances	- Paysages ordinaires - Paysages emblématiques et valorisation - Ambiances urbaines et transitions - Patrimoine	- Milieux protégés et inventoriés - Trame Verte et Bleue

L'analyse de l'état initial de l'environnement s'est appuyée sur :

- les études bibliographiques existantes ;
- des expertises thématiques particulières menées par les partenaires (DDT, SAGE...) ;
- les apports du territoire (élus et techniciens).

Pour chacun des thèmes, il a alors été identifié des atouts et faiblesses du territoire aboutissant sur un scénario au fil de l'eau. Ce scénario permet de mesurer l'impact positif ou négatif si les conditions environnementales étaient perturbées.

De ces éléments ont été établis une liste d'enjeux environnementaux pondérés puis hiérarchisés. La pondération des enjeux environnementaux s'est appuyée sur 3 paramètres de façon à les classer en 3 entités (fort, moyen et faible) :

- La transversalité de l'enjeu vis-à-vis des thèmes environnementaux : eau, émissions de gaz à effet de serre, risques naturels, paysage, vulnérabilité climatique, déchets... ;
- Les moyens dont le SCoT dispose pour répondre à l'enjeu ;
- L'importance de l'enjeu vis-à-vis de 4 thèmes environnementaux majeurs pour le territoire : la biodiversité, la santé publique, le patrimoine et la vulnérabilité climatique.

En complément, une seconde pondération a été effectuée en ajoutant un paramètre supplémentaire à savoir, l'importance de l'enjeu pour l'ensemble du périmètre du SCoT. Pour cela, le territoire a été divisé en 3 secteurs d'importance majeure pour l'environnement : l'estuaire de la Baie du Mont Saint Michel ; le littoral et Chausey ; le bocage dans sa diversité. L'ajout de ce paramètre a permis de classer à nouveau chaque enjeu en 3 entités : fort, moyen et faible.

En appui de ces deux pondérations, il a été établi une priorisation des enjeux :

- Fortement prioritaire : les enjeux environnementaux d'importance pour le SCoT et communs à tout le territoire ;
- Prioritaire : les enjeux environnementaux d'importance mais pas nécessairement communs aux 3 secteurs ;
- Moyennement prioritaire ;
- Faiblement prioritaire.

Légende :

PRIORISATION	Fortement prioritaire	Prioritaire	Moyennement prioritaire	Faiblement prioritaire
SECTEUR CONCERNE	Fortement	Moyennement	Faiblement	Non concerné

Extrait du tableau des enjeux hiérarchisés

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	PRIORISATION	ESTUAIRE	LITTORAL ET CHAUSEY	BOCAGE
Diminution des émissions de gaz à effet de serre	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Maintien d'un territoire aux caractéristiques rurales	PRIORITAIRE			
Préservation de la côte littorale et estuarienne	PRIORITAIRE			
...				

○ **EVALUATION DES INCIDENCES AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PROPOSITIONS DE MESURES**

Le processus d'évaluation a porté sur toutes les étapes de la procédure, depuis l'état initial de l'environnement jusqu'à l'achèvement de la stratégie et du plan d'actions. L'analyse critique des documents et les propositions formulées ont aidé à parfaire l'intégration de l'environnement.

Pour chaque objectif de la stratégie, les incidences notables prévisibles sur l'environnement (positives ou négatives) sont décrites. Si l'incidence est négative ou peut l'être, un ou des points de vigilance sont soulevés jusqu'à la préconisation de mesures d'évitement, réduction ou compensation. Cette analyse des incidences potentielles se fait au regard des quatre thématiques environnementales traitées dans l'EIE et citées plus haut.

Un code couleur a été mis en place afin d'en guider didactiquement l'interprétation de l'analyse de la stratégie et du plan d'action sous forme de tableau. L'évaluation (stratégie et plan d'actions) est conclue par un tableau synthétique présentant les impacts sur l'environnement permettant de souligner les points de vigilance sans recourir au texte.

Légende :

Impact positif sur l'environnement	
Impact globalement positif sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles	
Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage	
Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet	
Aucune incidence identifiée	-

Extrait du tableau de synthèse de la stratégie :

Objectifs de la stratégie	Ressources locales	Risques et santé publique	Cadre de vie et paysage	Biodiversité et milieux naturels
Axe 1 : Vers une transition majeure des mobilités				
M.1 : Réduire les besoins en déplacement				
...				
Axe 2 : Un territoire axé sur la sobriété et l'exemplarité du bâti				
B.1 : Aller vers la sobriété énergétique du bâti		-		-
...				

○ **DÉFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI DES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES**

Il s'est agi de mettre en place un outil permettant le suivi de la mise en œuvre du PCAET au regard des enjeux environnementaux, outil ayant un but différent de celui qui sera mis en place pour le suivi de la mise en œuvre des actions.

Un tableau de bord a ainsi été construit faisant apparaître le nom de l'indicateur, sa valeur actuelle, la date de la donnée retenue, la source et la périodicité de disponibilité de la donnée. Le choix des indicateurs s'est basé sur les données et chiffres clés figurant dans l'état initial de l'environnement. Cette méthode garantit la définition d'indicateurs accessibles, pertinents avec le projet et dont le nombre reste restreint.

Ce tableau de bord est également une pièce garante de l'itérativité de la mise en œuvre du projet.

IV. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre est une synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement produit lors de la révision du SCoT du PETR Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel valant également d'EIE pour le PCAET. Cet EIE est ainsi commun aux trois EPCI du PETR Sud-Manche, à savoir : Villedieu Intercom, Granville-Terre-et-Mer et Maint-Saint-Michel-Normandie. Il permet de mettre en avant Atouts / Faiblesses, le scénario fil de l'eau et les enjeux environnementaux hiérarchisés qui en découlent par rapport aux 4 grandes thématiques environnementales :

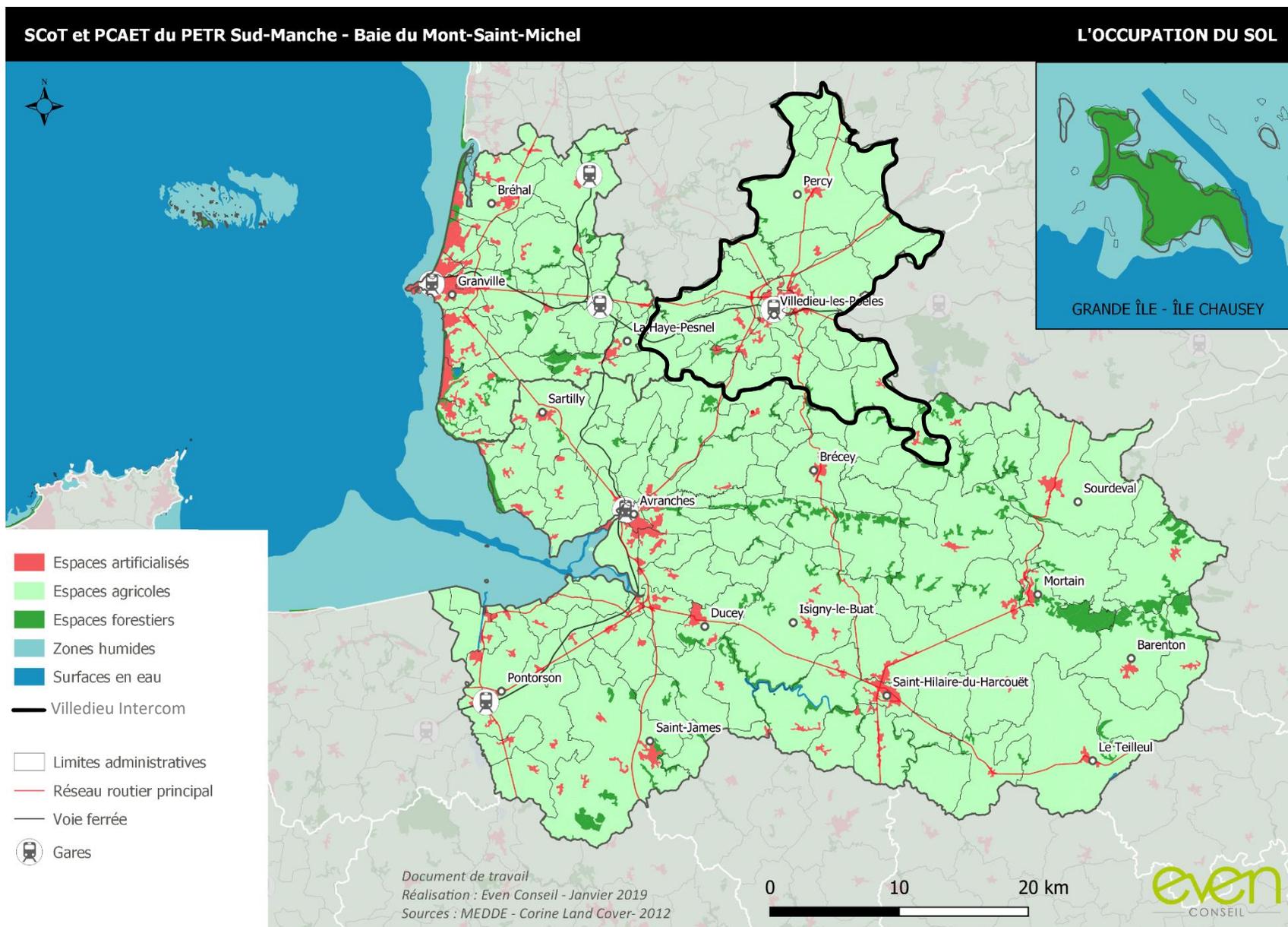
- Ressources locales ;
- Risques et santé publique ;
- Cadre de vie et paysage ;
- Biodiversité et milieux naturels.

Certains enjeux mentionnés peuvent ainsi être identifiés à l'échelle du PETR et non spécifiquement à l'échelle de Villedieu Intercom.

1. RESSOURCES LOCALES

1. ARTIFICIALISATION DES SOLS

SOBRIETE TERRITORIALE // Artificialisation des sols			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
Des sols relativement peu artificialisés à l'échelle du SCoT maintenant un caractère rural et agricole sur le territoire	<p>Une artificialisation des sols qui se renforce sur la côte littorale et dans les terres</p> <p>Une artificialisation qui se renforce en périphérie des principaux pôles de manière diffuse</p> <p>Des pôles urbains qui se développent le long des axes routiers</p> <p>Une artificialisation des sols qui se fait au détriment principalement des espaces agricoles à l'Ouest du territoire et au détriment de milieux naturels le long de la côte littorale</p>	<p>Un tissu urbain renforcé sur une bande de 10 km le long du littoral au détriment des espaces naturels et agricoles</p> <p>Des couronnes urbaines renforcées au détriment des espaces agricoles réduisant le potentiel économique de l'agriculture</p> <p>Une urbanisation linéaire poursuivie le long des axes induisant des consommations énergétiques et des ruptures écologiques importantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien d'un territoire aux caractéristiques rurales ▪ Réflexion sur les conséquences liées à l'éparpillement du tissu urbain ▪ Émiettement des espaces agricoles et naturels dans les pôles urbains ▪ Préservation de la côte littorale



2. CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ENERGIE

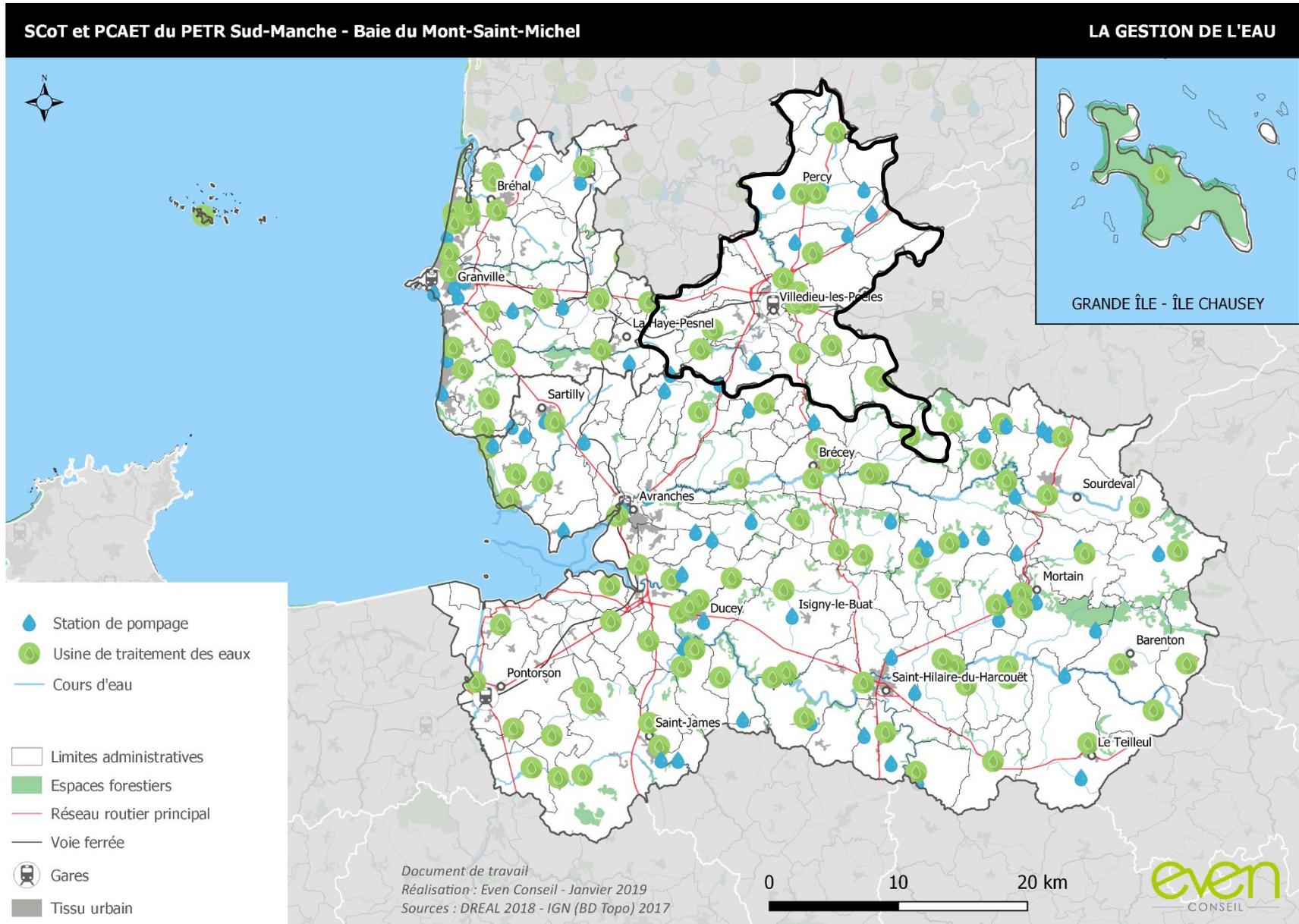
SOBRIETE TERRITORIALE // Consommation et production d'énergie			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>10 territoires de la Région Normandie engagés comme "Territoire 100% Énergies Renouvelables" dont le PETR Sud Manche – Baie du Mont Saint-Michel</p> <p>Potentiel de diversification des ressources EnR sur le territoire</p> <p>Territoire à potentiel éolien important</p> <p>Présence de bocage localement, ressource exploitable pour l'énergie bois</p> <p>Développement de la méthanisation agricole en cours</p>	<p>Urbanisation diffuse, faible densité du territoire</p> <p>Fonctionnement à deux vitesses (période estivale et reste de l'année)</p> <p>Axe routier de niveau régional, national voire international à fort trafic</p> <p>Impact paysager possible de certaines solutions de production EnR, éoliens et photovoltaïques notamment</p> <p>Remise en question de l'énergie hydraulique, principale source de production EnR actuelle</p> <p>Périmètre UNESCO à considérer</p>	<p>Intégration d'une note spécifique sur l'énergie dans le SCoT</p> <p>Mesures en place (kit écomobilité, développement de bus express et transport à la demande, développement de l'éco-tourisme)</p> <p>Programme de rénovation pour lutter contre la précarité énergétique</p> <p>Accompagnement dans des projets de créations de réseau de chaleur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des prix de l'énergie (pétrole, électricité...) ▪ Maîtrise de l'énergie ▪ Développement du mix énergétique par les ressources locales et durables ▪ Prise en compte de l'environnement, du paysage et des vecteurs d'attractivité du territoire dans le développement des énergies renouvelables et de des infrastructures inhérentes ▪ Réduction des risques de précarité énergétique ▪ Renforcement de la rénovation thermique des logements ▪ Renforcement de l'efficacité du secteur des transports de voyageurs et de marchandises ▪ Intégrer des solutions de production d'énergie renouvelable en limitant l'impact sur le paysage ▪ Réduire les déplacements en voiture ▪ Compenser la perte de la production EnR hydraulique amenée à être fortement réduite à court terme ▪ Enjeu de la rénovation (80% de maisons individuelles sur le territoire dont 60% avant la première réglementation thermique)

3. SEQUESTRATION CARBONE

EMISSIONS DE GES // Séquestration carbone			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Le territoire stocke du carbone à l'année grâce aux prairies (49%) et grâce aux surfaces agricoles de culture (34%).</p>	<p>Émissions de GES provenant essentiellement de l'agriculture (usage non énergétique : élevage, engrais, etc.)</p> <p>Émissions des transports routiers amplifiées par la fréquentation touristique en période estivale sur le littoral</p>	<p>Plan Global de Déplacement en déploiement sur certaines communautés de communes</p> <p>Réduction du potentiel de stockage carbone lié à l'artificialisation des sols et la réduction du caractère arborée des haies.</p> <p>Un enrichissement des vallées induisant une augmentation des espaces boisés, espaces ayant un important pouvoir en matière de séquestration carbone</p> <p>Une urbanisation dispersée induisant une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Une augmentation des émissions de GES liés au développement de l'activité touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des émissions de gaz à effet de serre ▪ Maintien des secteurs participant au stockage du carbone ▪ Réduction de l'impact des émissions non énergétique provenant de l'agriculture ▪ Réduction de l'impact des flux touristiques sur le littoral ▪ Prise en compte de l'activité d'élevage dans l'émission de gaz à effet de serre

4. RESSOURCES EN EAU

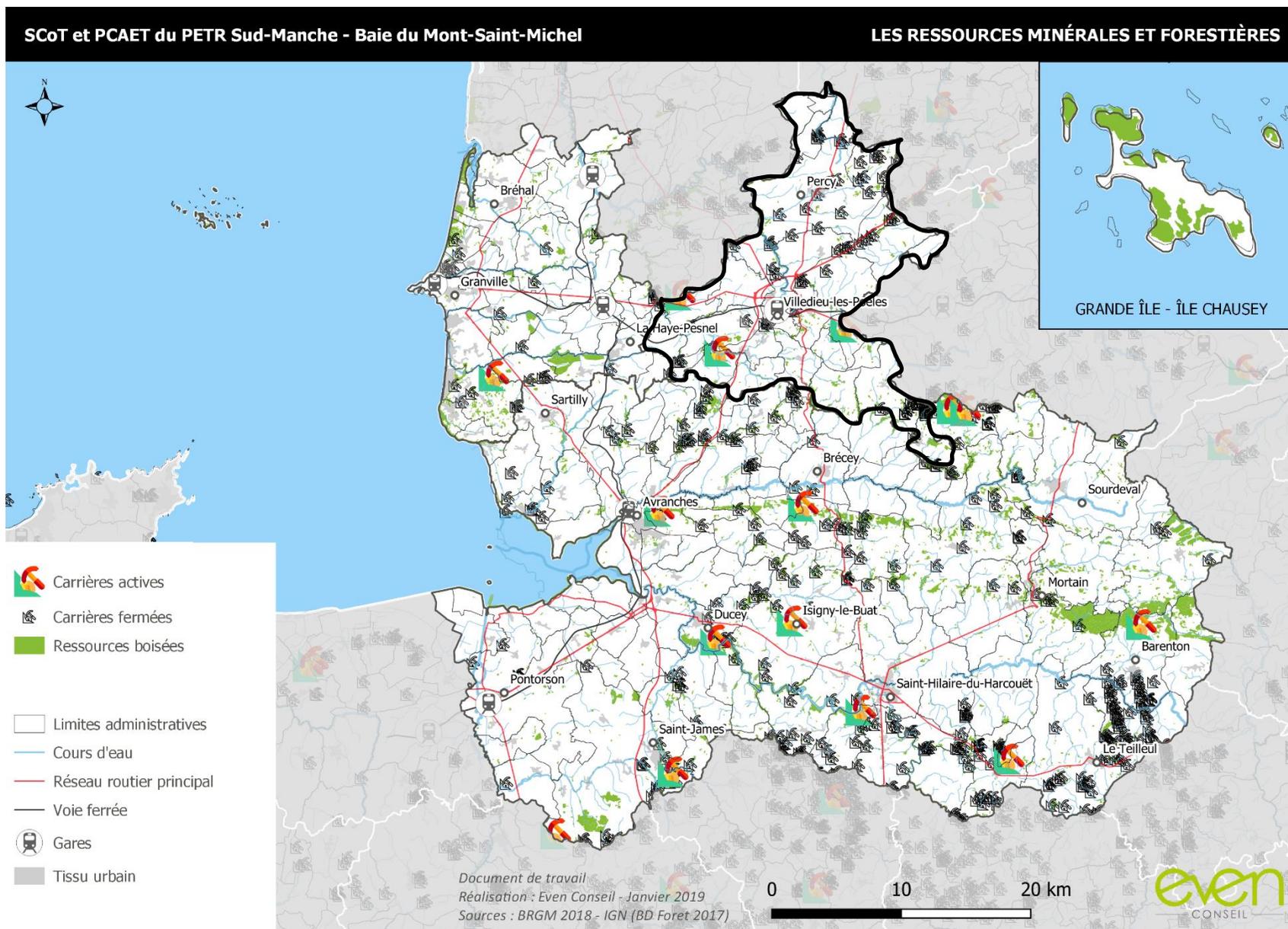
SOBRIETE TERRITORIALE // Ressources en eau			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Un grand nombre de stations d'épuration conformes</p> <p>Une ressource en eau potable importante répondant aux évolutions démographiques et économiques jusqu'en 2020 à l'échelle du territoire</p> <p>La présence d'algues vertes en diminution</p> <p>De nombreuses mesures visant à réduire les risques liés aux nitrates</p> <p>Une eau potable de qualité à l'échelle du département</p> <p>Une amélioration constatée des eaux de baignade</p>	<p>Des stations d'épuration de capacité importante liée aux principaux pôles urbains non conformes</p> <p>Des ressources en eau soumises au risque de pollution, particulièrement nitrates et pesticides sur quasi l'ensemble du territoire.</p>	<p>Des pollutions diffuses liées aux stations d'épuration des pôles urbains</p> <p>Poursuite de la diminution de la présence d'algues vertes</p> <p>Des pollutions en nitrate de la ressource en eau réduites</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sauvegarder la qualité des eaux superficielles et souterraines ▪ Protéger les captages d'eau potable ▪ Développer la ressource et sécuriser l'approvisionnement en eau potable. ▪ Préserver les débits des cours d'eau. ▪ Renforcer l'équilibre milieu naturel/milieu aquatique en vue de la préservation piscicole de la Sée et de la Sélune. ▪ Agir sur les bassins versants pour limiter le phénomène d'eutrophisation et la prolifération d'algues vertes notamment. ▪ Continuer les efforts entrepris en matière d'assainissement. ▪ Améliorer la bonne gestion de l'assainissement non collectif. ▪ Encourager la perméabilité des sols dans le tissu urbain et le développement de la gestion naturelle des eaux. ▪ Assurer le développement d'un réseau séparatif de gestion des eaux pluviales.



5. RESSOURCES MINERALES ET FORESTIERES

SOBRIETE TERRITORIALE // Ressources minérales et forestières

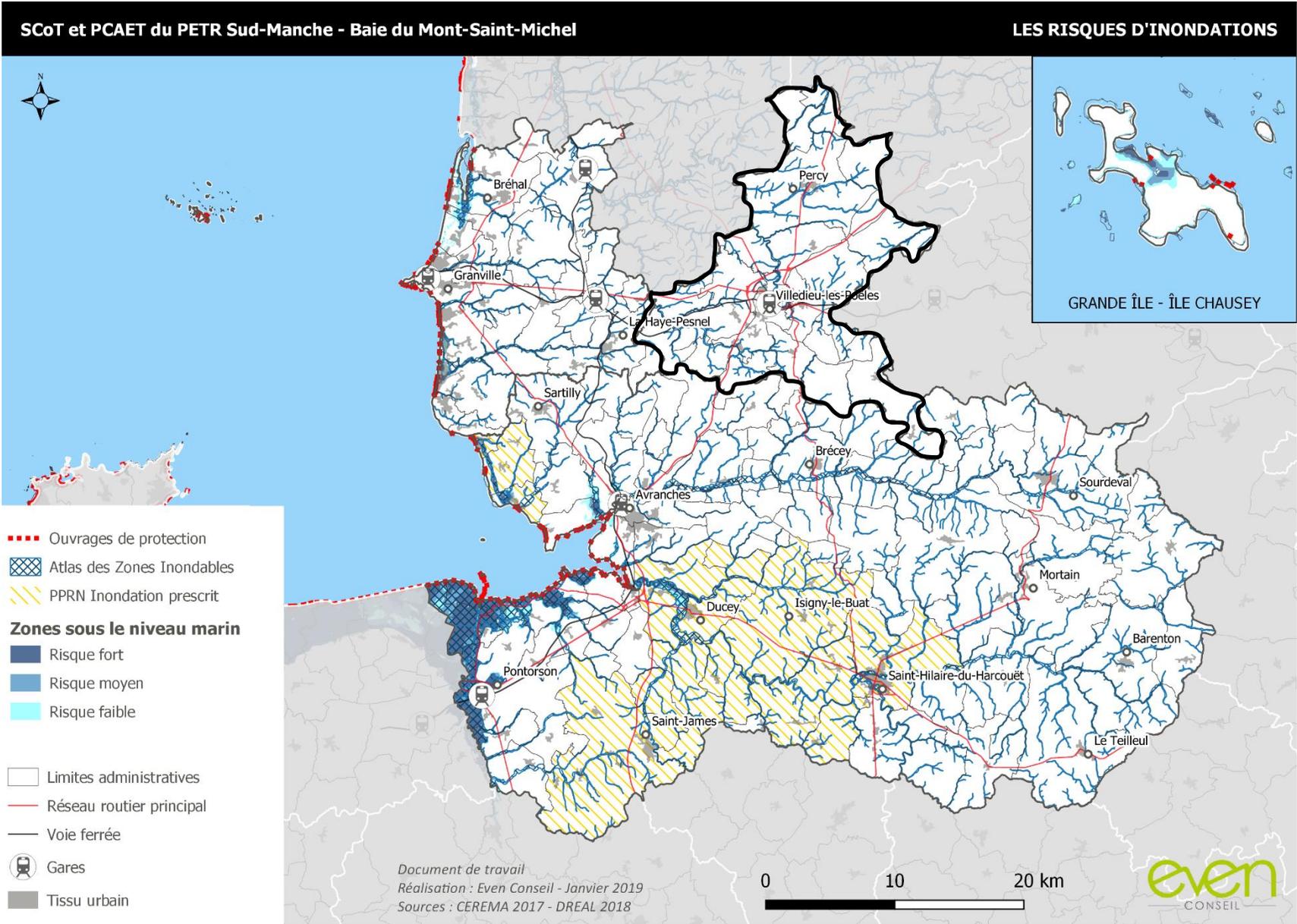
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Des ressources minérales nombreuses et suffisantes pour les besoins économiques et démographiques dans le territoire de l'ex-région Basse-Normandie.</p> <p>Une ressource en bois importante sur le territoire</p> <p>Une valorisation matière et organique en hausse.</p> <p>Une augmentation de la part des déchets recyclés</p>	<p>Des modes de construction et d'aménagement nécessitant une ressource en matériaux importante</p> <p>Un usage faible de matériaux biosourcés pour les constructions et aménagements</p> <p>Une ressource arborée fragilisée par la diminution de l'arbre dans les paysages du territoire</p> <p>Un taux de déchets enfouis important</p> <p>Une production de déchets toujours importante</p>	<p>Une ressource en bois toujours peu exploitée comme matériaux de construction</p> <p>Maintien d'un tonnage suffisant d'extraction de matériaux pour les besoins de développement de l'ex-région Basse-Normandie.</p> <p>Maintien d'une production de déchets importante mais de mieux en mieux recyclée et valorisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter le développement des carrières sur le territoire ▪ Assurer la conversion qualitative des carrières en fin d'activité ▪ Limiter les besoins en matériaux dans les aménagements urbains et économiques du territoire ▪ Préservation des ressources en bois du territoire ▪ Développement de l'usage de matériaux biosourcés notamment dans les aménagements urbains. ▪ Harmoniser les démarches afin d'avoir une gestion cohérente sur le territoire et ainsi pouvoir offrir à l'ensemble des habitants du territoire la même qualité de service quel que soit leur lieu d'habitation. ▪ Créer de nouvelles installations pour répondre au manque de capacités de stockage et d'incinérateurs. ▪ Réduire la production de déchets à tous les niveaux ▪ Renforcer le recyclage et la valorisation des déchets produits ▪ Encourager la valorisation matière et organique des déchets

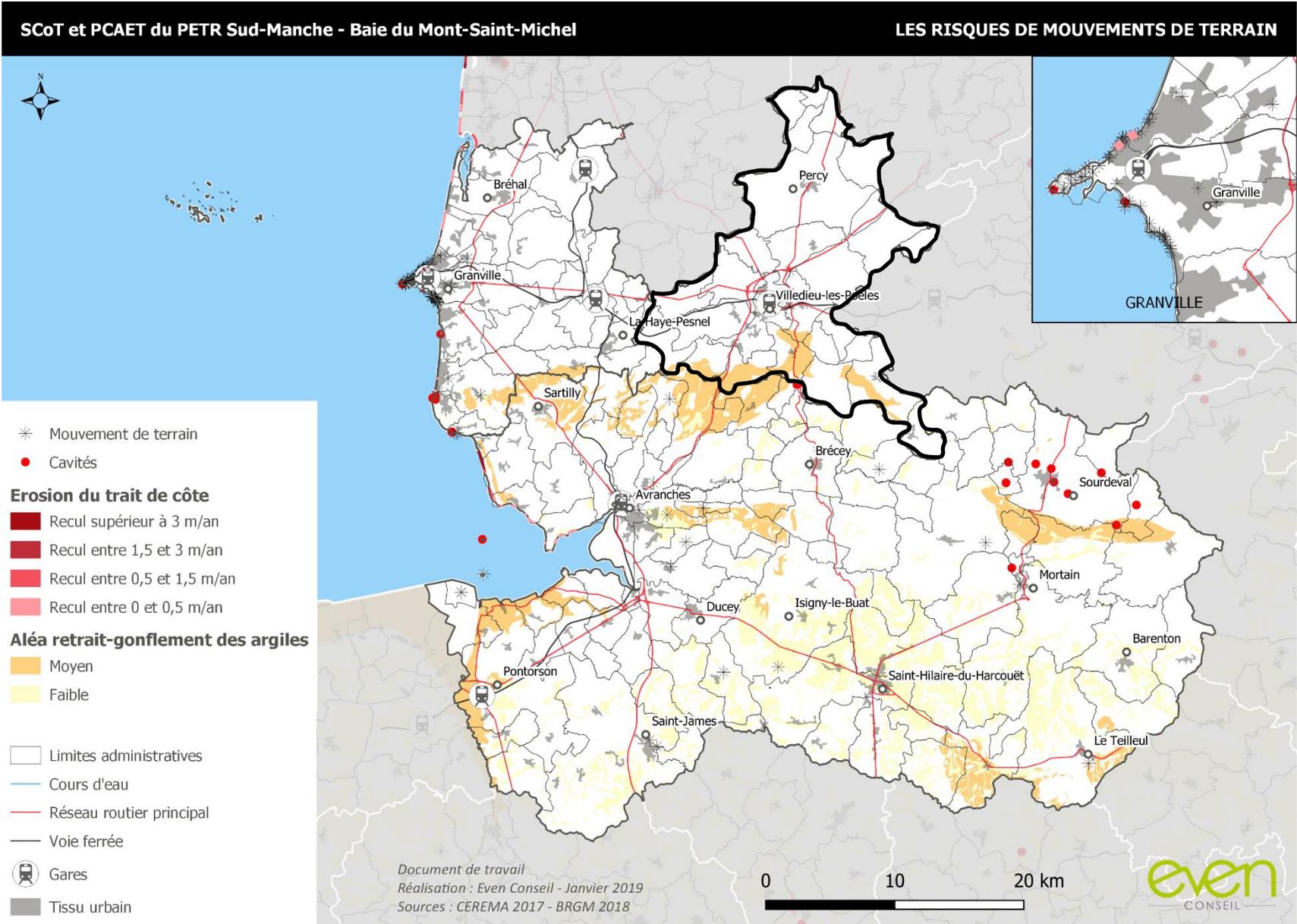


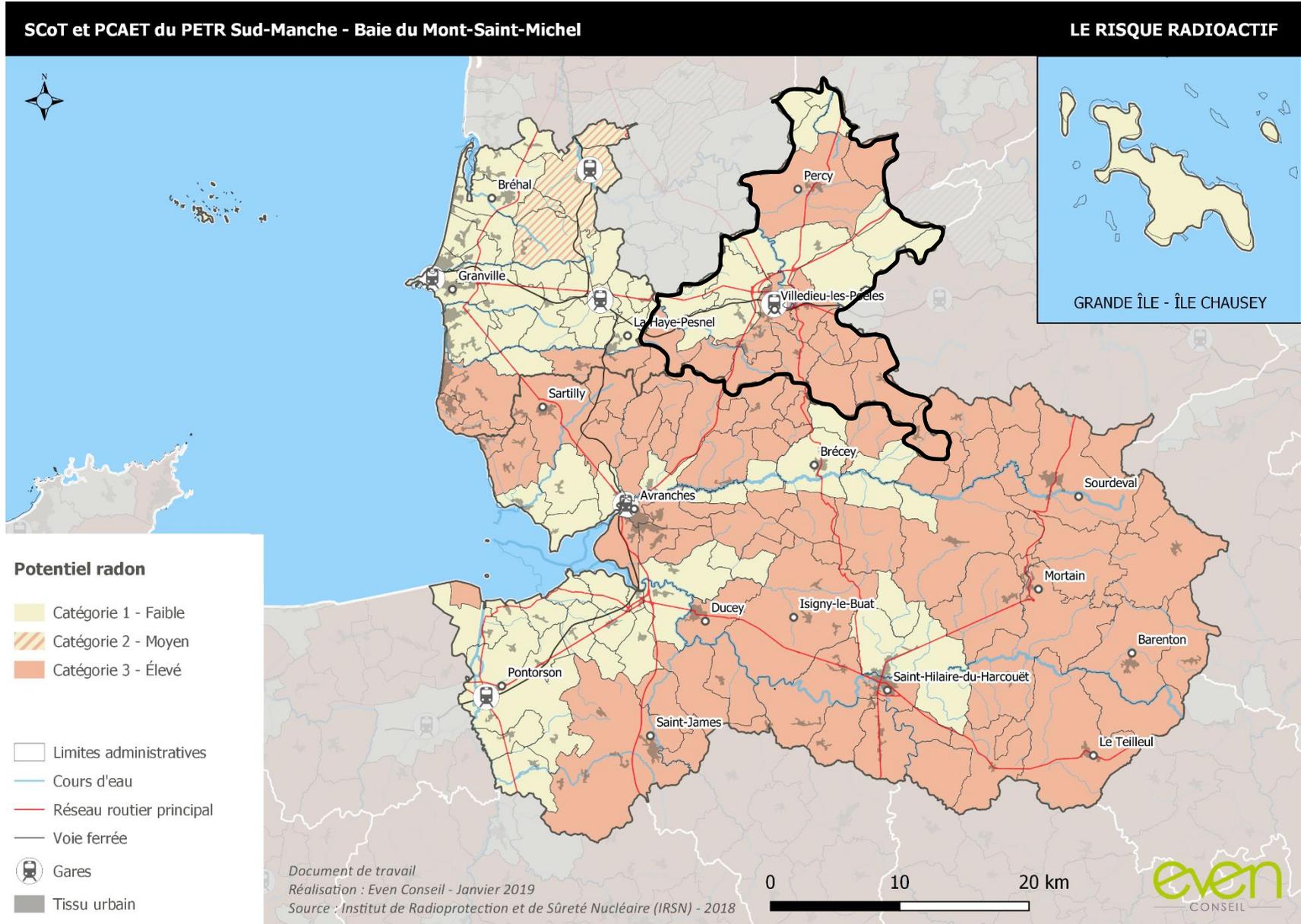
2. RISQUES ET SANTE PUBLIQUE

1. RISQUES NATURELS

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE // Risques naturels			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Territoire dont les risques d'inondation font l'objet de nombreuses études de connaissance voire de prescriptions</p> <p>Territoire dont les risques de mouvements de terrain font l'objet de nombreuses études de connaissance voire de prescriptions</p> <p>Des ouvrages d'art participant à la protection des principaux tissus urbains</p> <p>Un arrière-pays relativement préservé des risques naturels</p>	<p>Un secteur littoral particulièrement soumis aux risques naturels, secteur cumulant population et activités importantes, notamment touristiques</p> <p>Des risques d'inondation cumulant les débordements des cours d'eau et la submersion marine</p> <p>Un risque de remontée de nappes souterraines en période de hautes eaux voire en temps normal le long du littoral et des principales vallées</p> <p>Un retrait global des côtes observées depuis 70 ans à quelques exceptions près</p> <p>Des risques aléas retrait gonflement des argiles classés moyen le long des fleuves Sées et Sélune jusqu'à l'embouchure</p> <p>Un risque radon certain sur de nombreuses communes peu pris en compte jusque-là dans les constructions</p>	<p>Une connaissance fine des risques d'inondation liés aux débordements des cours d'eau et de submersion marine</p> <p>Un recul généralisé de la côte à quelques exceptions près où l'avancée peut conduire à la formation de certaines presqu'îles.</p> <p>Un renforcement des risques naturels liés aux inondations, submersion et des mouvements de terrain du fait du changement climatique</p> <p>Un renforcement des risques sur l'ensemble du territoire et particulièrement sur la côte et le long des fleuves Sées et Sélune</p> <p>Des risques sanitaires en augmentation du fait d'un manque d'intégration des risques radon dans les constructions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des risques naturels majeurs dans les documents d'urbanisme ▪ Prise en compte nécessaire des risques pour une vision stratégique sur le long terme permettant de définir leur localisation pour éviter les blocages éventuels dans les projets de développement territorial ▪ Appréhender et gérer en amont les catastrophes naturelles notamment les inondations ▪ Renforcer la prise en compte des risques de submersion marine et d'érosion du littoral ▪ Veiller à limiter les risques liés aux mouvements de terrain ▪ Prise en compte du risque radon dans les futures constructions

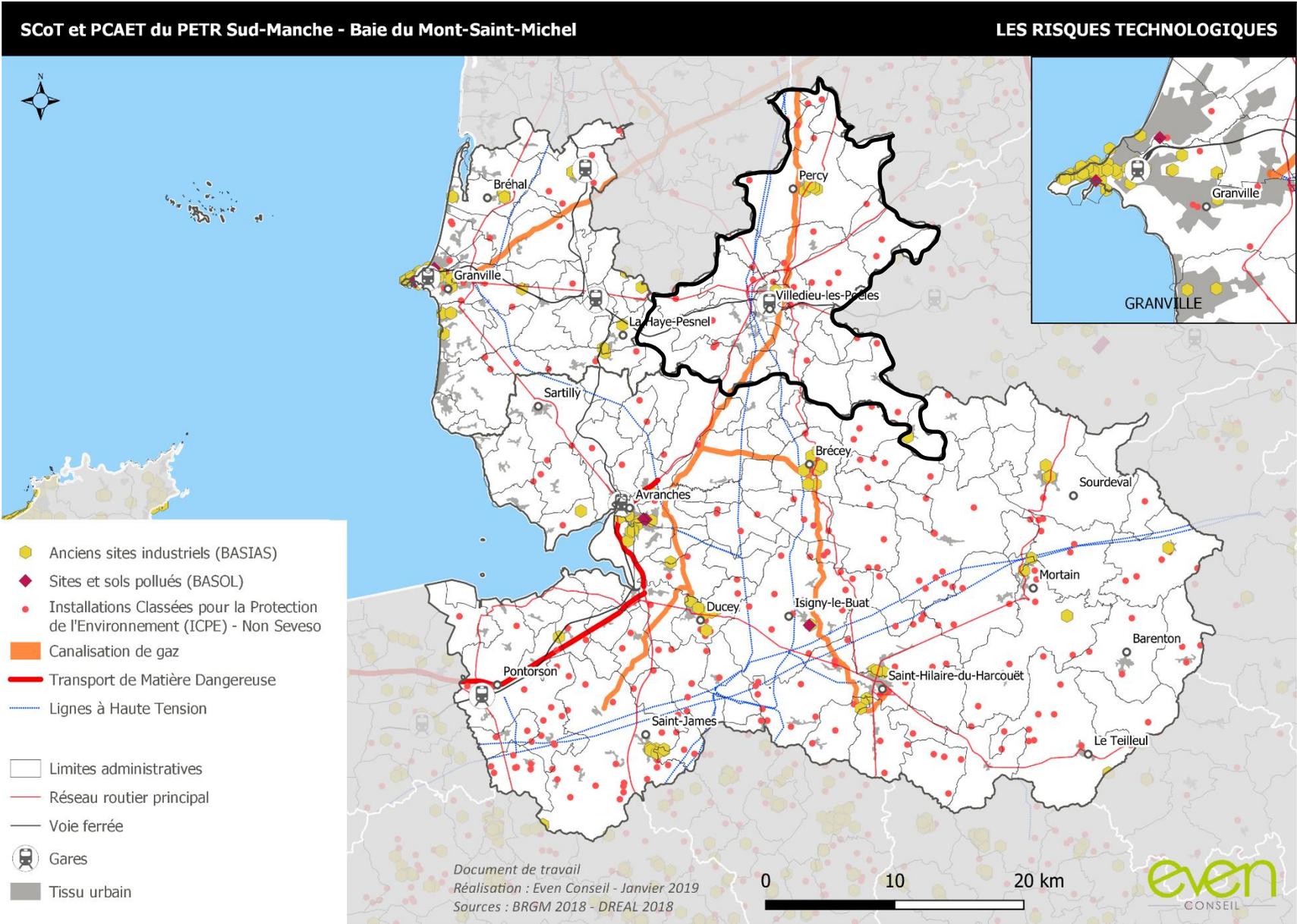






2. RISQUES TECHNOLOGIQUES

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE // Risques technologiques			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>La suppression du barrage hydroélectrique sur la Sélune évitant les risques actuels pour la population et les biens.</p> <p>Des sols pollués ou potentiellement pollués limités liés aux industries</p> <p>Aucun site SEVESO</p>	<p>Une présence des ICPE nombreuses et réparties sur tout le territoire</p> <p>Un transport de matière dangereuse sur les grands axes routiers et ferroviaires du territoire</p> <p>De nombreuses lignes à haute tension de 90 à 400kV présentant des risques pour la santé publique</p> <p>Considération de la création de la ligne « Cotentin-Maine »</p>	<p>Suppression des barrages sur la Sélune</p> <p>Poursuite dans la connaissance et la maîtrise des risques industriels</p> <p>Des risques confortés par le maintien des lignes haute tension aériennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la destruction des barrages sur la Sélune et des risques induits par les évolutions hydrographiques dans la vallée ▪ Prise en compte des risques technologiques et industriels majeurs dans les documents d'urbanisme ▪ Prise en compte nécessaire des risques pour une vision stratégique sur le long terme permettant de définir leur localisation pour éviter les blocages éventuels dans les projets de développement territorial ▪ Prise en compte des risques liés aux lignes haute tension sur la santé publique ▪ Prise en compte du projet de ligne électrique THT « Cotentin-Maine » traversant l'est du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel



3. POLLUTION DE L'AIR

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE // Pollution de l'air			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Un territoire rural et littoral dans lequel les pollutions atmosphériques sont moindres</p>	<p>Une dépendance aux énergies fossiles impliquant une pollution de l'air conséquente</p> <p>Des pratiques agricoles sources de pollution de l'air</p> <p>Une activité industrielle importante à l'origine d'émissions de polluants</p>	<p>Amélioration en conséquence des actions de réduction de la consommation d'énergie et développement des énergies renouvelables</p> <p>Une dépendance aux énergies fossiles limitant les progrès en matière de rejet de polluants</p> <p>Un changement de mode de production agricole insuffisant pour réduire les pollutions</p> <p>Un secteur industriel toujours source d'émission de polluants atmosphériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la dépendance aux énergies fossiles source de pollution ▪ Prise en compte des pollutions atmosphériques dans les secteurs économiques majeurs du territoire : industries et agriculture.

4. AUTRES NUISANCES

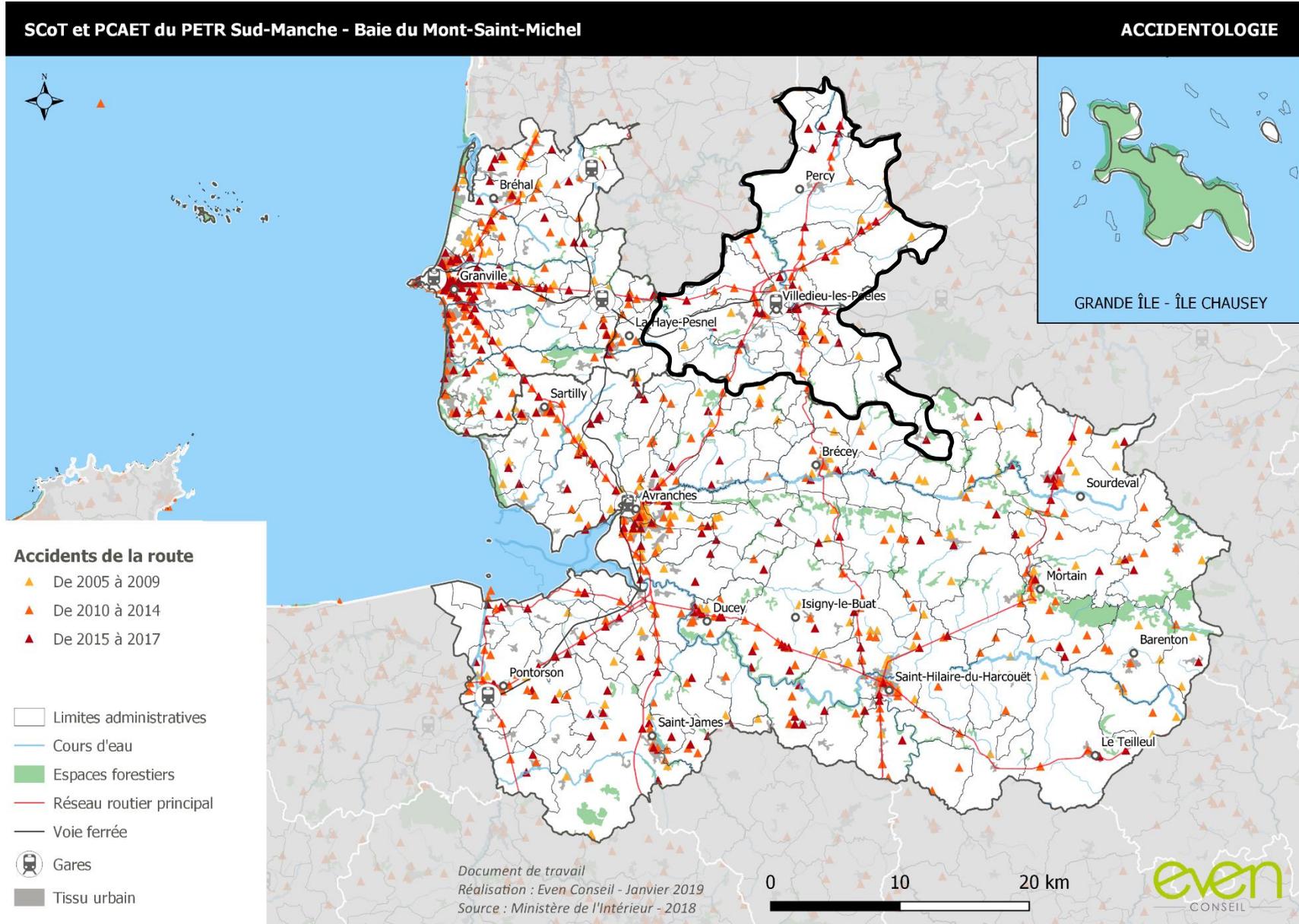
RISQUES ET SANTE PUBLIQUE // Autres nuisances			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Des voies routières présentant un risque de nuisances sonores relativement éloignés des ensembles urbains</p> <p>Un réseau ferré n'induisant pas de source de nuisances sonores majeures</p>	<p>Des sources de bruit ponctuelles liées à la vie urbaine</p> <p>Un développement urbain le long de certains axes routiers engendrant des nuisances sonores pour les riverains</p>	<p>Une augmentation des nuisances sonores liées au trafic routier en progression et à une urbanisation résidentielle, tertiaire ou économique à proximité des axes</p> <p>Une accentuation de la pollution lumineuse au niveau des ensembles urbains qui continuent à se développer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte du bruit lié aux trafics routier et ferroviaire et des bruits diffus liés aux modes de vie dans les tissus urbains. ▪ Prise en compte de la croissance continue des trafics routiers sur l'A84, susceptible d'accroître les nuisances apportées aux populations riveraines. ▪ Mise en œuvre des actions prévues dans le cadre des politiques de lutte contre le bruit ▪ Prise en compte de la pollution lumineuse dans les futurs aménagements, notamment au sein des villes

- **Prise en compte des pollutions lumineuses sur la santé humaine et sur la biodiversité**
- **Prise en compte du risque méréule**

5. ACCIDENTOLOGIE

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE // Accidentologie

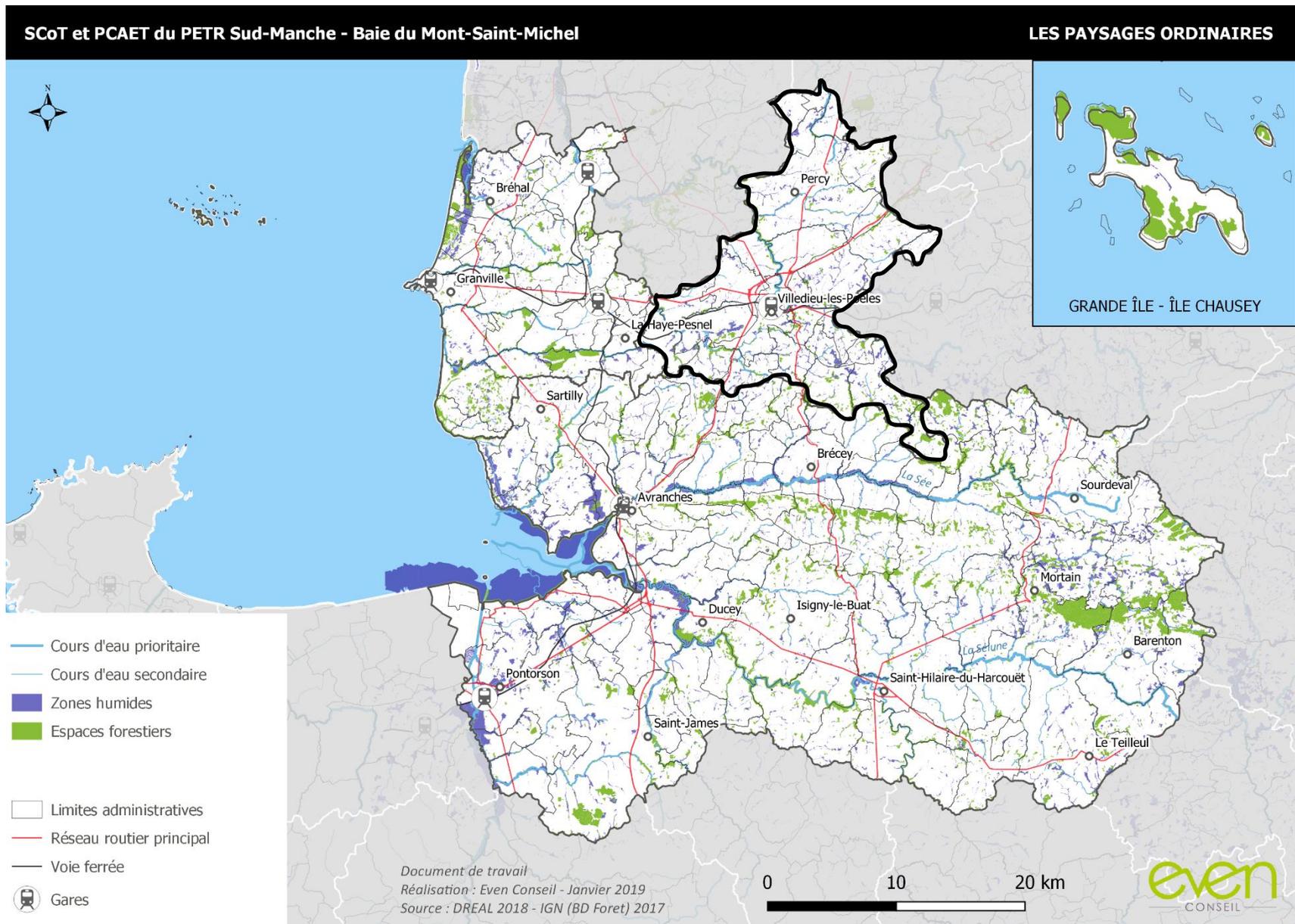
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
	<p>Multiplication par trois des accidents de la route entre 2005 et 2017</p> <p>Des pôles urbains cumulant les risques d'accidents du fait d'un réseau routier dense, d'une multiplicité des modes de transports et un nombre important de lieux de vie (services, commerce, ...)</p>	<p>Une augmentation des accidents routiers du fait de l'augmentation du trafic</p> <p>Une augmentation des accidents dans les espaces urbains liés au développement des mobilités actives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des risques d'accidents de la route pour les trajets de longue distance



3. CADRE DE VIE ET PAYSAGE

1. PAYSAGES ORDINAIRES

CADRE DE VIE ET PAYSAGE // Paysages ordinaires			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Une diversité des paysages importante tant en termes de typologie (bocage, bois, littoral, estuaire...) qu'au sein des typologies de paysages (densité de haies, diversité des essences, havres, plages, vallées, relief...)</p> <p>Un paysage offrant une vaste ouverture sur le littoral à des paysages « secrets » dans les bocages</p> <p>Des paysages remarquables tels que la Baie du Mont Saint-Michel, les bocages du Domfrontais, les gorges de la Haute Sienne...</p> <p>L'arbre comme élément fort du paysage tant dans les bocages, les vergers que les boisements</p> <p>Un profil maritime et insulaire du Mont Saint-Michel en cours de reconquête</p> <p>Des paysages en lien avec les vallées remarquables</p> <p>Une frange littorale offrant des paysages source d'attractivité pour le territoire</p>	<p>Un paysage bocager en cours de simplification tant par les typologies, les essences, les modes de gestion que par la densité de haie</p> <p>Des paysages inévitablement fragiles : verges, arbres têtards...</p> <p>Un secteur Sud où le bocage a été totalement remanié au Sud de Ducey</p> <p>L'utilisation d'essences végétales, adaptées à la sylviculture, de plus en plus plantées offrant des paysages nouveaux</p> <p>Des paysages littoraux et insulaires soumis à diverses pressions, notamment urbaines et touristiques</p>	<p>Une composition bocagère simplifiée voire disparue au Sud du territoire</p> <p>Des paysages emblématiques de la Normandie en cours de disparition du fait de modes de gestion non adaptés (arbres têtards)</p> <p>Une sylviculture en développement offrant des paysages de vallées et de bocage nouveaux, plus ouverts</p> <p>Des paysages côtiers fragilisés par l'urbanisation intense et l'augmentation de la pression touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact des évolutions de l'agriculture sur le paysage ▪ Conciliation de la préservation du paysage avec le développement économique, touristique et l'urbanisation, notamment sur la frange littorale ▪ Valorisation de la qualité paysagère du territoire. ▪ Reconquête des paysages de bocage et des modes de gestion anciennes et du côté intimiste de ces paysages ▪ Préservation du littoral et des paysages insulaires



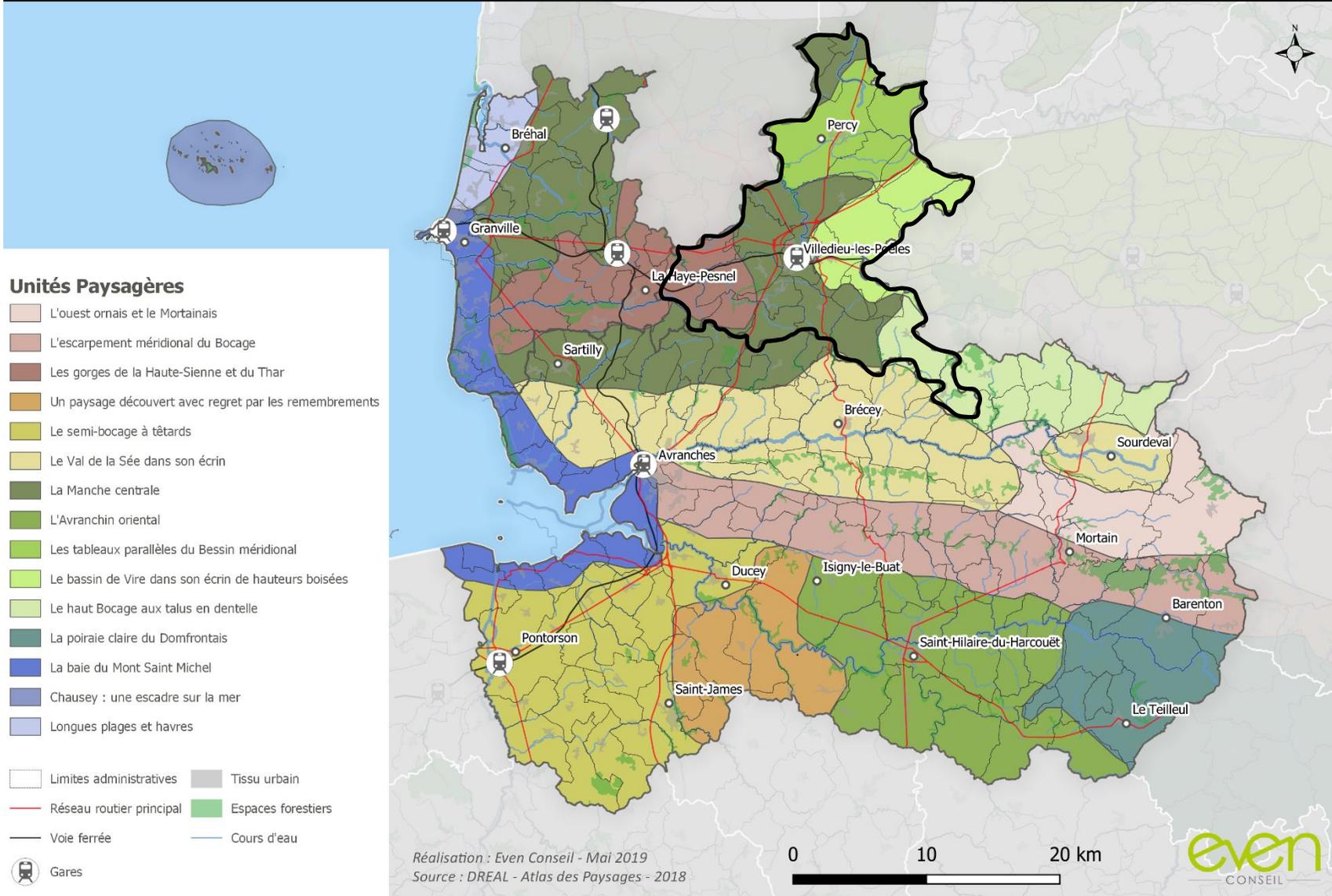
2. PAYSAGES EMBLEMATIQUES ET VALORISATION

CADRE DE VIE ET PAYSAGE // Paysages emblématiques et valorisation

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Un littoral attractif et encore relativement bien préservé.</p> <p>Une action foncière du Conservatoire du Littoral au service de la protection des espaces naturels et de leur ouverture au public.</p> <p>Des efforts entrepris pour enrayer le phénomène du « camping-caravanning » sauvage.</p> <p>Le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel : une contribution à la préservation et à la valorisation de la baie tout entière, pour y générer un tourisme de nature et de culture, de qualité et de partage.</p> <p>Le projet de GIZC : une réponse adaptée à une gestion durable et intégrée du territoire littoral.</p> <p>Un renforcement du Mont Saint-Michel profitant à un large territoire.</p> <p>Une protection renforcée des paysages ordinaires de l'arrière-pays et du littoral par l'extension de la zone tampon.</p> <p>Des paysages musées liés au mode de gestion du bocage unique en France faisant la renommée du territoire.</p>	<p>Des usages multiples et intenses sur le littoral, en lien avec le développement des loisirs, la fréquentation touristique, l'activité économique et les pressions urbaines et démographiques.</p> <p>Des problèmes de détérioration du milieu naturel, d'érosion des sols, de perturbation de la faune sauvage, de déchets, de sécurité...</p> <p>Le camping-caravanning sauvage à l'origine d'un phénomène de mitage devenu préoccupant.</p> <p>Une sur fréquentation possible sur l'ensemble de la zone tampon peu ou pas adapté à l'accueil de ce public, dégradant paysage et milieux naturels.</p> <p>Une disparition attendue des paysages bocagers typique liés à une activité agricole spécifique, notamment celui de la Poiraille claire du Donfrontais.</p>	<p>Des paysages littoraux dit « naturels » préservés par de nombreuses mesures de protection à coté de paysages littoraux plus urbains et balnéaires dégradés ayant subi la pression urbaine et touristique.</p> <p>Des paysages littoraux et d'arrière-pays préservés par l'extension de la zone tampon malgré l'accroissement de l'attractivité du territoire.</p> <p>Disparition des arbres fruitiers dans les haies conduisant à la disparition d'un paysage unique qu'était le bocage de la Poiraille claire du Donfrontais.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion d'un développement qui puisse préserver les espaces naturels et paysagers du littoral sur lesquels se fonde sa richesse patrimoniale, sa dynamique économique et sa réputation internationale, tout en répondant aux besoins en matière d'urbanisation et d'équipements. ▪ Valorisation des sites paysagers intégrant le nouveau périmètre de la zone tampon du Mont. ▪ Mise en œuvre de disposition visant à conserver la qualité des paysages bocagers uniques en France.

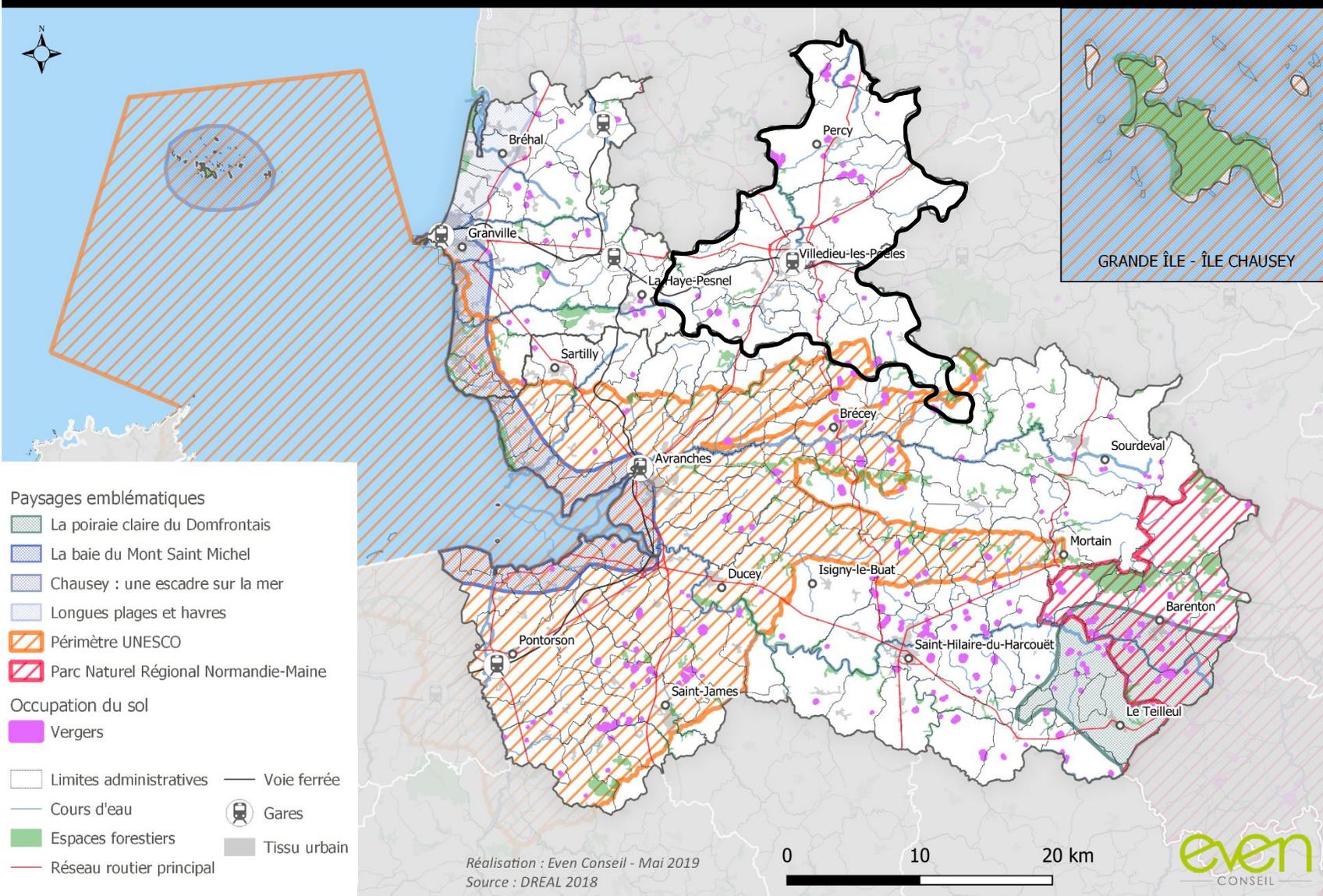
SCoT et PCAET du PETR Sud-Manche - Baie du Mont-Saint-Michel

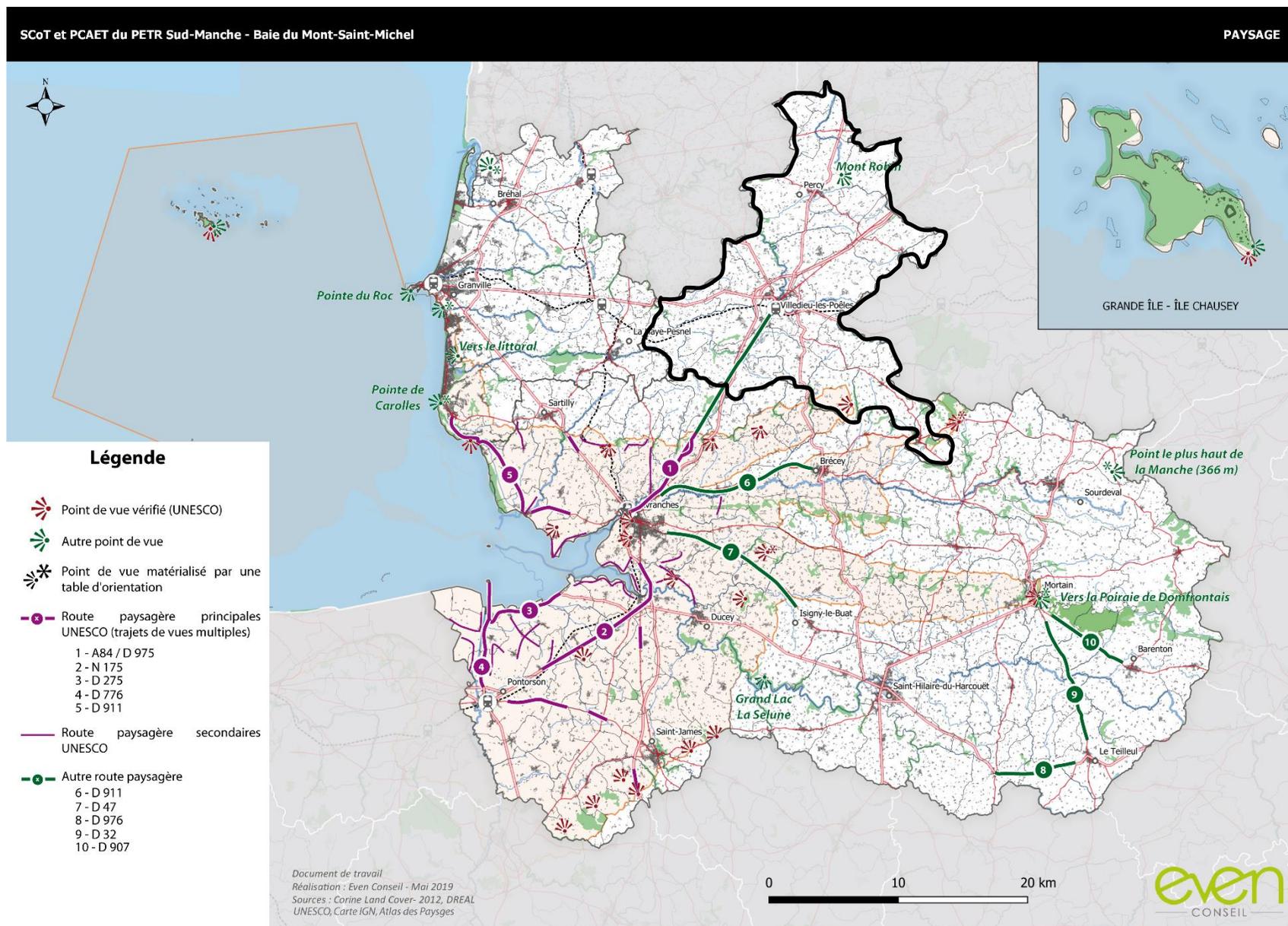
LE CADRE PAYSAGER



SCoT et PCAET du PETR Sud-Manche - Baie du Mont-Saint-Michel

LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

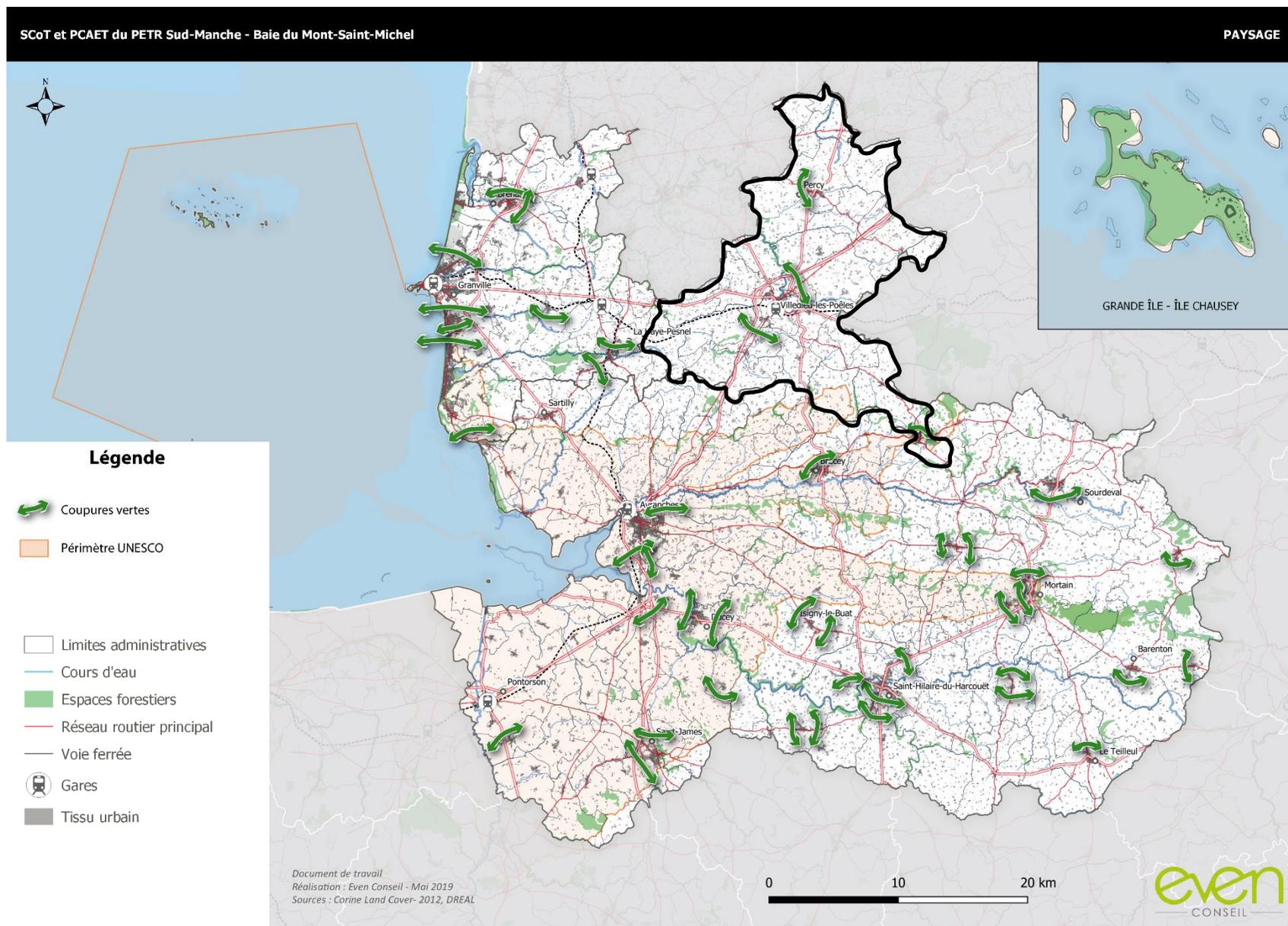




3. AMBIANCES URBAINES ET TRANSITIONS

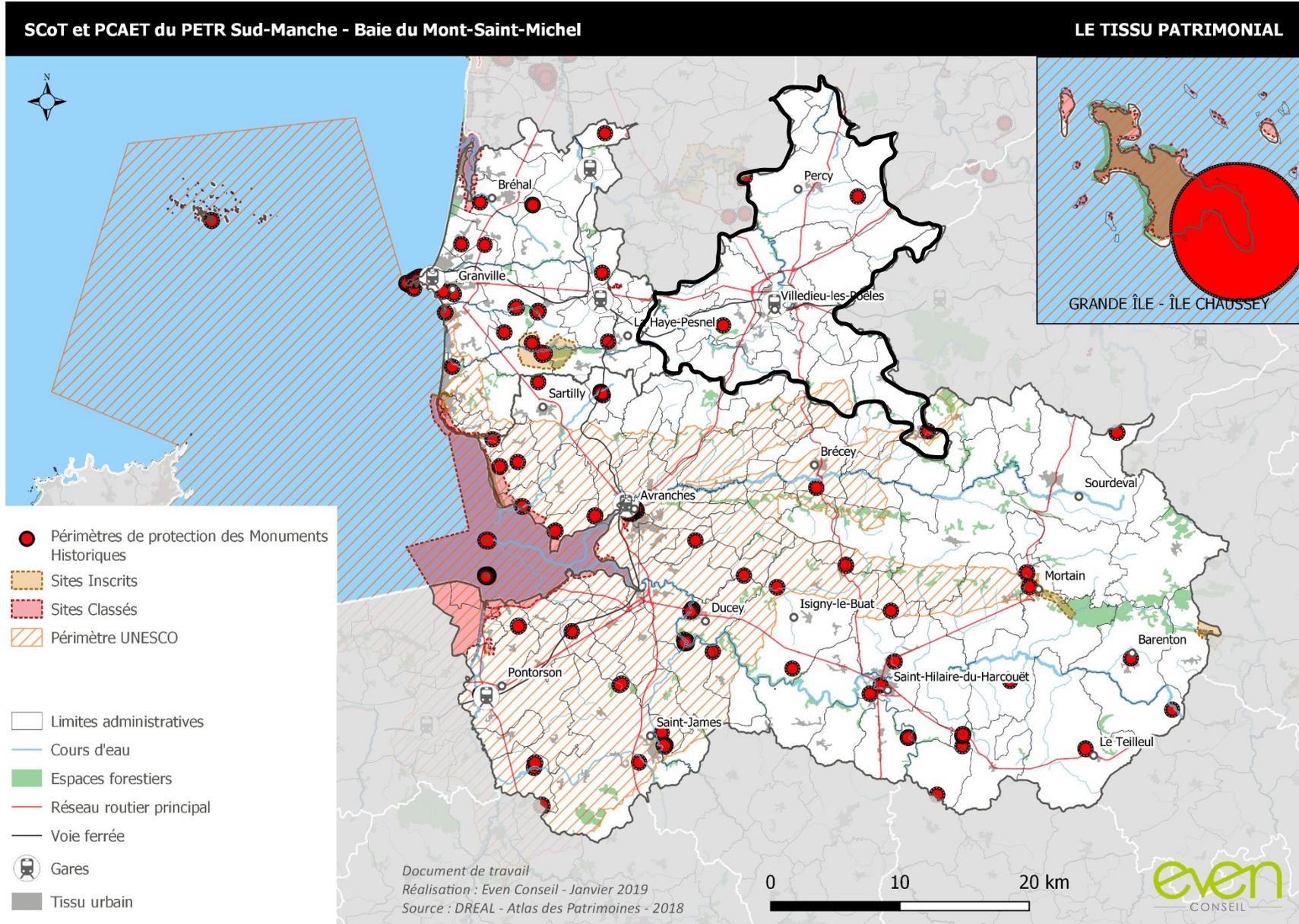
CADRE DE VIE ET PAYSAGE // Ambiances urbaines et transitions

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Un paysage et un relief qui participent à la mise en valeur des espaces bâtis</p> <p>Des ensembles bâtis présentant des caractéristiques architecturales locales</p>	<p>Un retrait du bocage et de l'arbre ouvrant les vues sur des fronts urbains parfois peu qualitatifs</p> <p>Une urbanisation linéaire limitant l'ancrage littoral et rural des bourgs et du tissu urbain</p> <p>Un front urbain littoral impactant les paysages naturels littoraux</p> <p>Des aménagements urbains récents (depuis les années 60) peu qualitatifs en matière d'identité architecturale</p>	<p>Des fronts urbains de plus en plus impactant dans le paysage</p> <p>Des franges urbaines visibles du fait du retrait des ensembles boisés et bocagers</p> <p>Poursuite de l'urbanisation linéaire offrant des perspectives paysagères peu qualitatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration des ensembles urbains littoraux avec leur environnement proche ▪ Limitation de l'urbanisation linéaire ▪ Maintien des perspectives et panoramas sur les ensembles bâtis et les éléments repères du paysage ▪ Respect de l'identité architecturale des ensembles urbains ▪ Mise en valeur des bourgs et éléments repères dans le paysage



4. PATRIMOINE

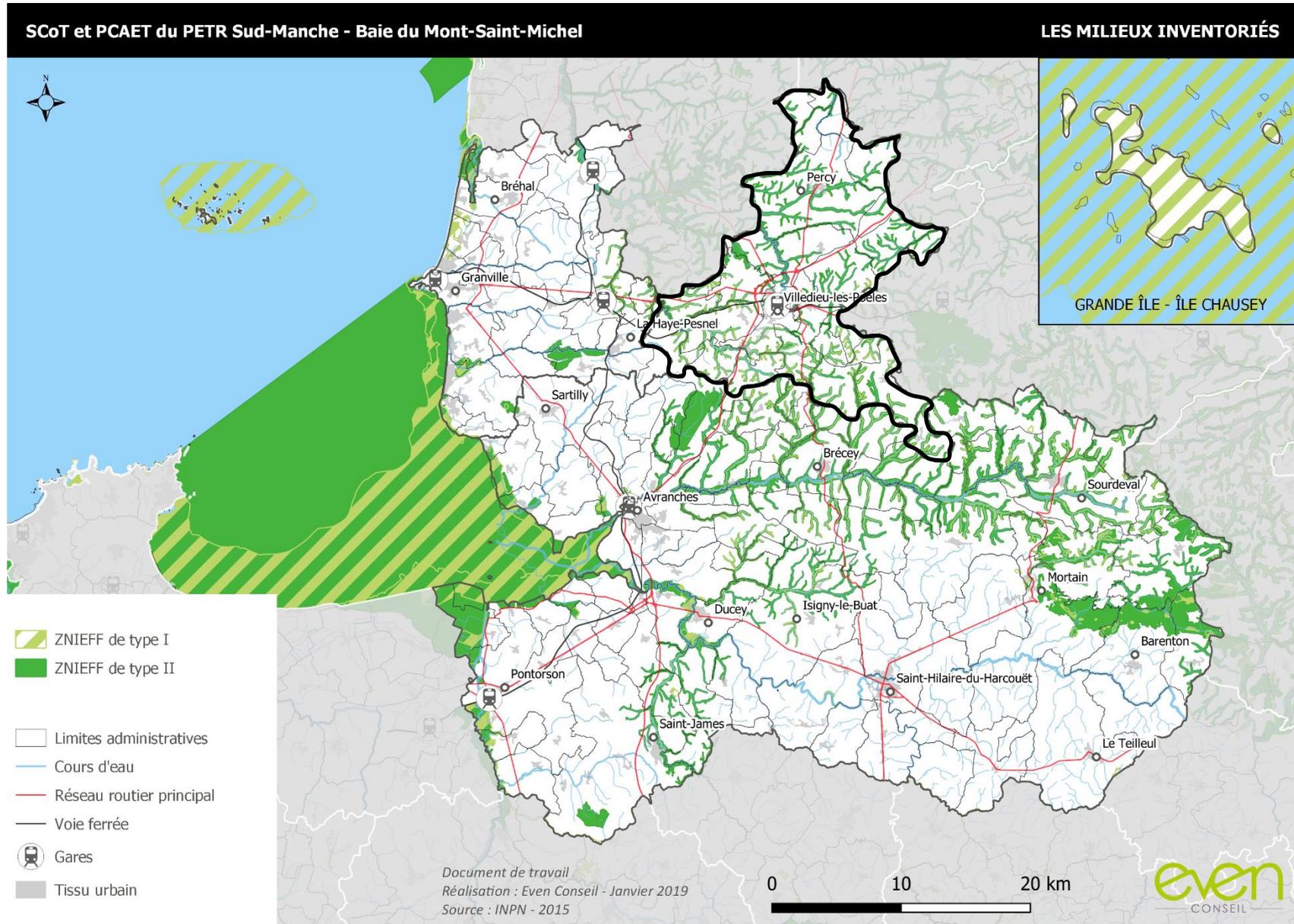
CADRE DE VIE ET PAYSAGE // Patrimoine			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Un territoire aux forts accents patrimoniaux</p> <p>Une connaissance forte du patrimoine local</p> <p>Une grande diversité de matériaux utilisés dans le bâti ancien, reflet d'une géologie riche et variée, valorisée depuis de nombreuses années</p>		<p>Poursuite de la connaissance, de la valorisation et de la protection du patrimoine local</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de la qualité patrimoniale du territoire ▪ Préservation des sites remarquables et assurer leur valorisation ▪ Maintien du patrimoine ordinaire ▪ Poursuite l'utilisation et la valorisation des matériaux anciens présents localement dans les constructions nouvelles

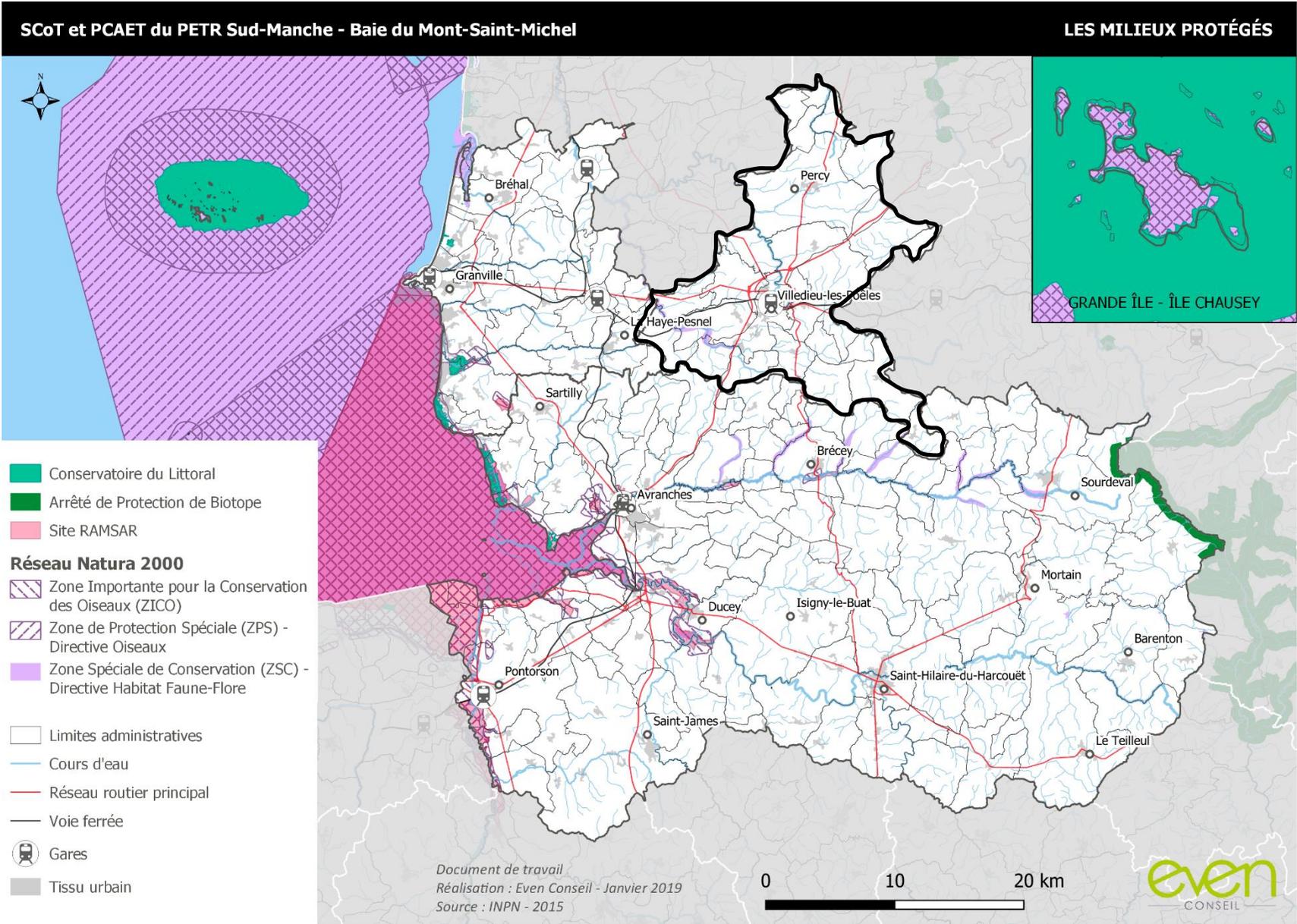


4. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

1. MILIEUX PROTEGES ET INVENTORIES

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS // Milieux protégés et inventoriés			
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>De nombreux secteurs reconnus d'intérêt patrimonial fort</p> <p>Un littoral et un ensemble maritime à fort intérêt écologique faisant l'objet de nombreuses mesures de protection</p> <p>Des cours d'eau bénéficiant d'une protection forte (APPB)</p> <p>Des zones humides dans le secteur Couesnon et de la Baie du Mont Saint Michel disposant d'une reconnaissance internationale</p>	<p>Les surfaces concernées sur le territoire sont restreintes (essentiellement liées à la façade littorale et au réseau hydrographique)</p>	<p>Une dégradation pouvant être attendue dans les milieux agro-naturels et forestiers faisant l'objet de peu de mesures de connaissance et de protection</p> <p>Une pression urbaine, économique et touristique réduisant le potentiel écologique du littoral</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à la préservation et la valorisation des sites Natura 2000 ▪ Identifier les secteurs à préserver en s'appuyant sur les outils en application sur le territoire et adapter les ambitions de développement aux sensibilités en présence ▪ Poursuite de la mise en œuvre de la directive « Habitats » (Natura 2000) afin de mettre en place les outils d'intervention et de gestion ▪ Préservation de la zone RAMSAR, zone humide reconnue internationalement ▪ Valorisation des espaces naturels et des grands sites en améliorant notamment l'information et la sensibilisation du grand public à la fragilité des milieux

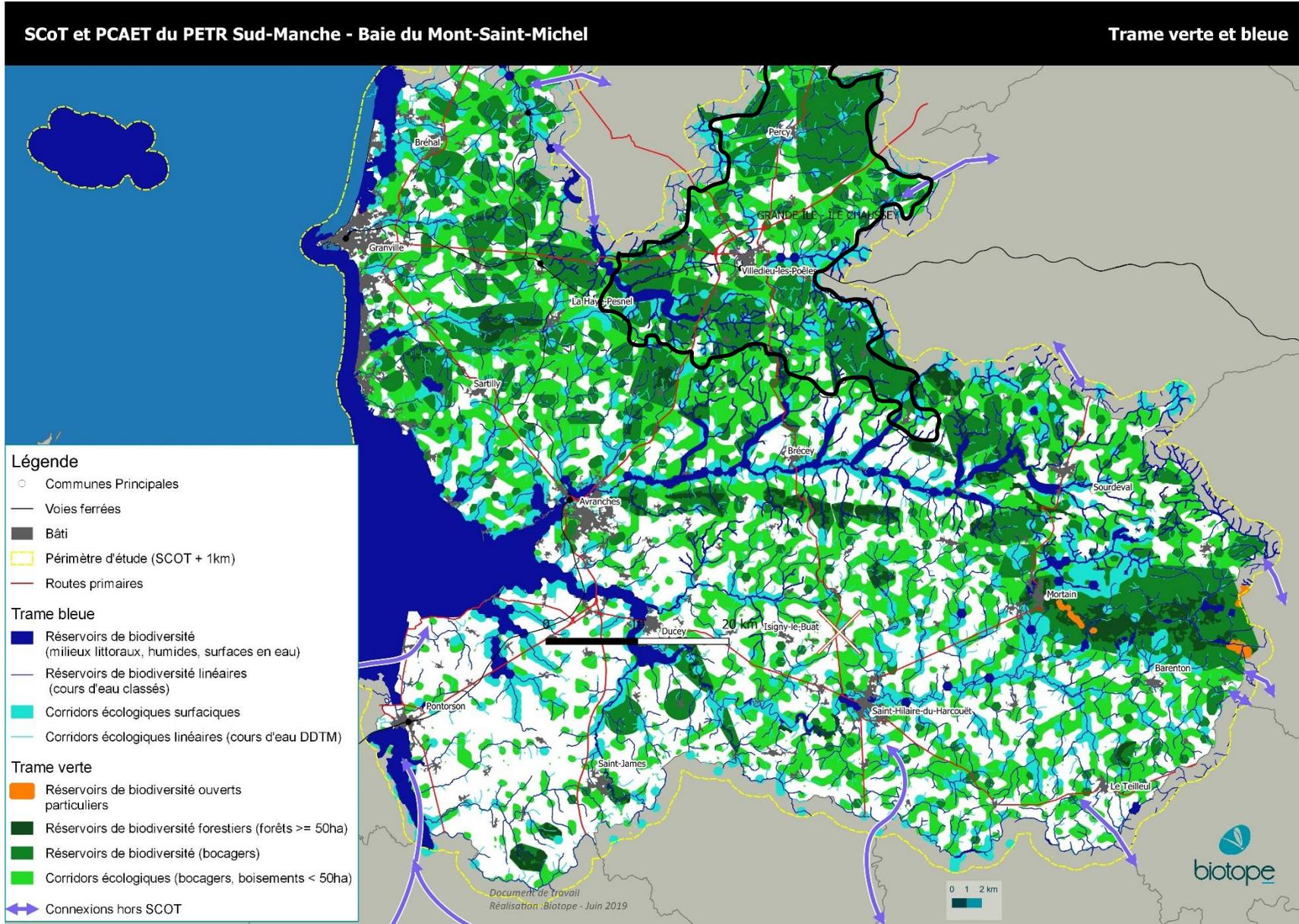




2. TRAME VERTE ET BLEUE

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS // Trame Verte et Bleue

Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau	Enjeux
<p>Des milieux ordinaires nombreux dont la richesse écologique porte sur la mosaïque offerte par les productions agricoles et le tissu bocager</p> <p>Les barrages de la Sélune potentiel détruit offrant des conditions favorables à la migration des poissons.</p>	<p>Un système bocager en recomposition notamment dans le sud</p> <p>Des cours d'eau présentant un état écologique médiocre particulièrement au Sud</p>	<p>Un ensemble bocager arboré disparaissant au profit d'un bocage moins dense et plus arbustif.</p> <p>Des pratiques agricoles évoluant contribuant à la réduction de la mosaïque de culture, moins favorable à la biodiversité</p> <p>La Sélune, futur fleuve accueillant des poissons migrateurs</p> <p>Une diminution des polluants attendues améliorant la qualité des eaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration dans les documents d'urbanisme de la protection des zones humides et des milieux riverains des cours d'eau ▪ Maintien d'un système bocager dense ▪ Préservation des espaces forestiers sur l'ensemble du territoire ▪ Encourager au maintien d'une mosaïque agricole ▪ Amélioration du potentiel écologique des cours d'eau ▪ S'orienter vers une plus grande protection des espaces boisés (peu représentés donc à protéger) ▪ S'interroger sur une meilleure prise en compte des prairies surtout sur le littoral ▪ Préservation de la zone RAMSAR, de l'ensemble du réseau hydrographique



5. SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Pour assurer la démarche itérative de l'évaluation environnementale dont les enjeux environnementaux sont au cœur du processus, ils ont été pondérés puis hiérarchisés.

La pondération des enjeux environnementaux s'est appuyée sur 3 paramètres de façon à les classer en 3 entités : fort, moyen et faible. En complément, une seconde pondération a été effectuée en ajoutant un paramètre supplémentaire à savoir, l'importance de l'enjeu pour l'ensemble du périmètre du SCoT. Pour cela, le territoire a été divisé en 3 secteurs d'importance majeure pour l'environnement : l'estuaire de la Baie du Mont Saint Michel ; le littoral et Chausey ; le bocage dans sa diversité. L'ajout de ce paramètre a permis de classer à nouveau chaque enjeu en 3 entités : fort, moyen et faible.

En appui de ces deux pondérations, il a été établi une priorisation des enjeux.

Légende :

PRIORISATION	Fortement prioritaire	Prioritaire	Moyennement prioritaire	Faiblement prioritaire
SECTEUR CONCERNE	Fortement	Moyennement	Faiblement	Non concerné

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	PRIORISATION	ESTUAIRE	LITTORAL ET CHAUSEY	BOCAGE
Diminution des émissions de gaz à effet de serre	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Reconsidération du modèle urbain pavillonnaire	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des risques de submersion marine et d'érosion du littoral	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Préservation des ressources en bois du territoire	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des risques liés aux mouvements de terrain et à l'aléas-gonflement des argiles	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Sauvegarde de la qualité des eaux superficielles et souterraines.	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Protection des zones humides et des milieux riverains des cours d'eau	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Maîtrise de la consommation d'énergie	FORTEMENT PRIORITAIRE			
Maintien d'un territoire aux caractéristiques rurales	PRIORITAIRE			
Préservation de la côte littorale et estuarienne	PRIORITAIRE			
Réduction du mitage urbain	PRIORITAIRE			
Émiettement des espaces agricoles et naturels dans les pôles urbains	PRIORITAIRE			
Conservation de la qualité des paysages bocagers uniques.	PRIORITAIRE			
Préservation des espaces boisés malgré leur faible superficie	PRIORITAIRE			

Préservation de la zone RAMSAR, de l'ensemble du réseau hydrographique	PRIORITAIRE			
Préservation du littoral et des paysages insulaires	PRIORITAIRE			
Maintien d'un système bocager dense	PRIORITAIRE			
Préservation piscicole de la Sée et de la Sélune.	PRIORITAIRE			
Limitation de l'urbanisation linéaire	PRIORITAIRE			
Valorisation des espaces naturels et des grands sites reconnus	PRIORITAIRE			
Amélioration du potentiel écologique des cours d'eau	PRIORITAIRE			
Renforcement de l'efficacité du secteur des transports de voyageurs et de marchandises	PRIORITAIRE			
Réduction des besoins en matériaux dans les aménagements urbains et économiques du territoire	PRIORITAIRE			
Meilleure prise en compte des prairies surtout sur le littoral	PRIORITAIRE			
Réduction de l'imperméabilisation des sols dans le tissu urbain	PRIORITAIRE			
Maintien des secteurs participant au stockage du carbone	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction de la dépendance à la voiture	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Préservation et valorisation des sites patrimoniaux remarquables	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Intégration des ensembles urbains littoraux avec leur environnement proche	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Reconquête des paysages de bocage, des modes de gestion anciens et du côté intimiste de ces paysages	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Préservation du débit des cours d'eau.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction du phénomène d'eutrophisation et la prolifération d'algues vertes notamment.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Renforcement de la rénovation thermique des logements	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Développement du mix énergétique par les ressources locales et durables	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Intégration de solutions de production d'énergie renouvelable en limitant l'impact sur l'environnement	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Protéger les captages d'eau potable.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Développement de l'usage de matériaux biosourcés notamment dans les aménagements urbains.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des risques technologiques et industriels majeurs	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction de l'impact des flux touristiques sur le littoral	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Encourager au maintien d'une mosaïque agricole	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction des risques de précarité énergétique	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Développer la ressource et sécuriser l'approvisionnement en eau potable.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Poursuite des efforts entrepris en matière d'assainissement.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			

Réduction de la dépendance aux énergies fossiles source de pollution	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des pollutions lumineuses sur la santé humaine et sur la biodiversité	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Respect de l'identité architecturale des ensembles urbains	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Valorisation des matériaux anciens présents localement dans les constructions	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Valorisation des sites paysagers intégrant le nouveau périmètre de la zone tampon du Mont Saint Michel	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Développement d'un réseau séparatif de gestion des eaux pluviales.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des pollutions atmosphériques dans les secteurs économiques majeurs du territoire : industries et agriculture.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Manque de capacités de stockage et d'incinérateurs des déchets	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Intégration des impacts des évolutions de l'agriculture sur le paysage	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Réduction de l'impact des émissions non énergétique provenant de l'agriculture	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Valorisation de la qualité paysagère du territoire.	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Maintien du développement des carrières sur le territoire	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Assurer la conversion qualitative des carrières en fin d'activité	MOYENNEMENT PRIORITAIRE			
Encourager la valorisation matière et organique des déchets	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte du risque radon dans les futures constructions	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des risques liés aux lignes haute tension sur la santé publique	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte du projet de ligne électrique THT « Cotentin-Maine » traversant l'est du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte du bruit lié aux trafics routier et ferroviaire et des bruits diffus liés aux modes de vie dans les tissus urbains.	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Maintien des perspectives et panoramas sur les ensembles bâtis et les éléments repères du paysage	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Mise en valeur des bourgs et éléments repères dans le paysage	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Maintien du patrimoine ordinaire	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Renforcement du recyclage et la valorisation des déchets produits	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte des risques d'accidents de la route pour les trajets de longue distance	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Réduire la production de déchets à tous les niveaux	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			
Prise en compte du risque mérule	FAIBLEMENT PRIORITAIRE			

V. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE

1. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES DES SCENARIOS ENVISAGES ET DU SCENARIO RETENU

A la phase d'élaboration de la stratégie, le contenu du PCAET s'est dessiné à travers la modélisation de différents scénarios afin que les élus choisissent la trajectoire énergétique souhaitée pour le territoire, à l'horizon 2030 et 2050. Ces scénarios présentaient des objectifs de consommations énergétiques, émissions de GES et production d'ENR. Les élus ont ainsi pu retenir leur scénario et ils ont par la suite choisi les orientations thématiques associées aux différents secteurs d'intervention (agriculture, économie, transport, résidentiel, ENR...).

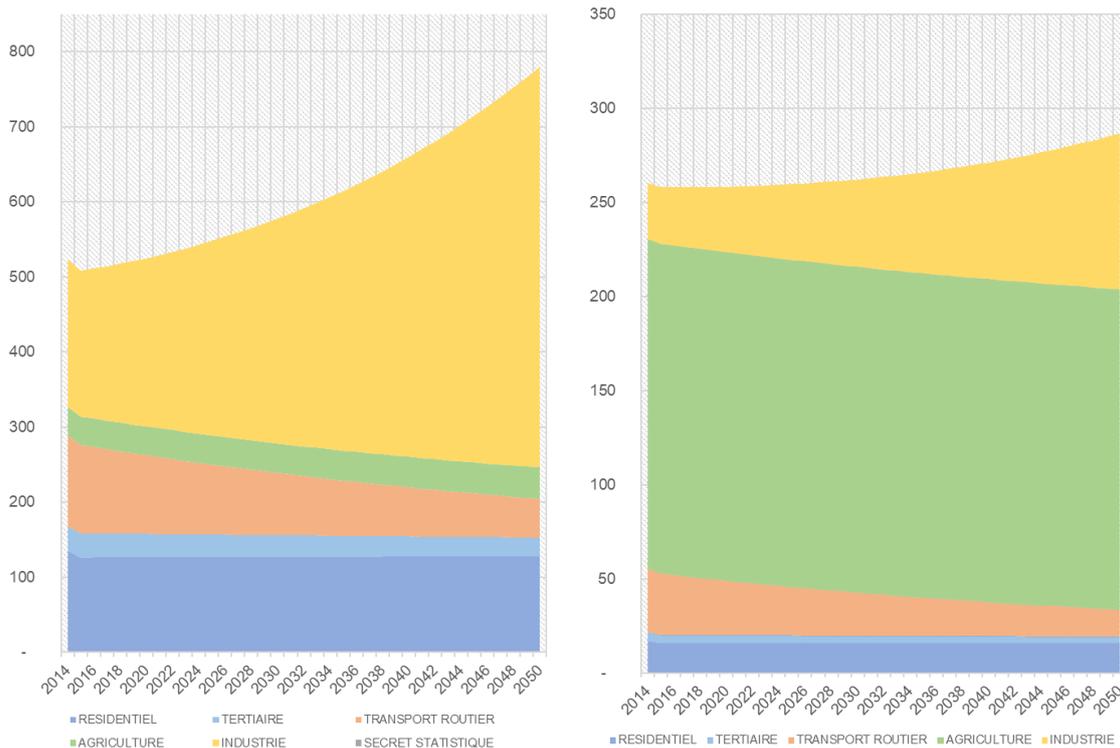
Pour ce faire, trois scénarios ont été analysés :

- **Un scénario tendanciel** : Il vise à connaître l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques sans engagements locaux, à savoir sans mise en œuvre du PCAET. Pour le réaliser, l'analyse s'est appuyée sur les travaux de l'association Négawatt. Leurs travaux ont été territorialisés à l'échelle du PETR ;
- **Un scénario ambitieux** : il vise à connaître les évolutions attendues dans le cadre d'objectifs ambitieux. Pour cela, il a été retenu d'adapter les travaux de l'association Négawatt 2017 au territoire d'études.
- **Un scénario réglementaire** : ce scénario vise à étudier les évolutions des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques du territoire répondant aux objectifs réglementaires nationaux issus de la Stratégie Nationale Bas Carbone et la loi Energie-Climat de novembre 2019.

1. EVALUATION DU SCENARIO TENDANCIEL

La première étape de la scénarisation a consisté à définir un scénario tendanciel, c'est-à-dire la prolongation de l'évolution des consommations et des émissions de GES constaté sur les dernières années. Cette approche bien que limitée (dans le temps) traduit l'évolutions des pratiques et des territoires en liens avec les dynamiques nationales mises en œuvre sur la période observée.

Le scénario tendanciel du territoire proposé s'appuie sur la poursuite des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques jusqu'à 2050 :



Scénario tendanciel pour les consommations énergétiques en GWh (à gauche) et les émissions de GES en TégCO2 (à droite) pour VI

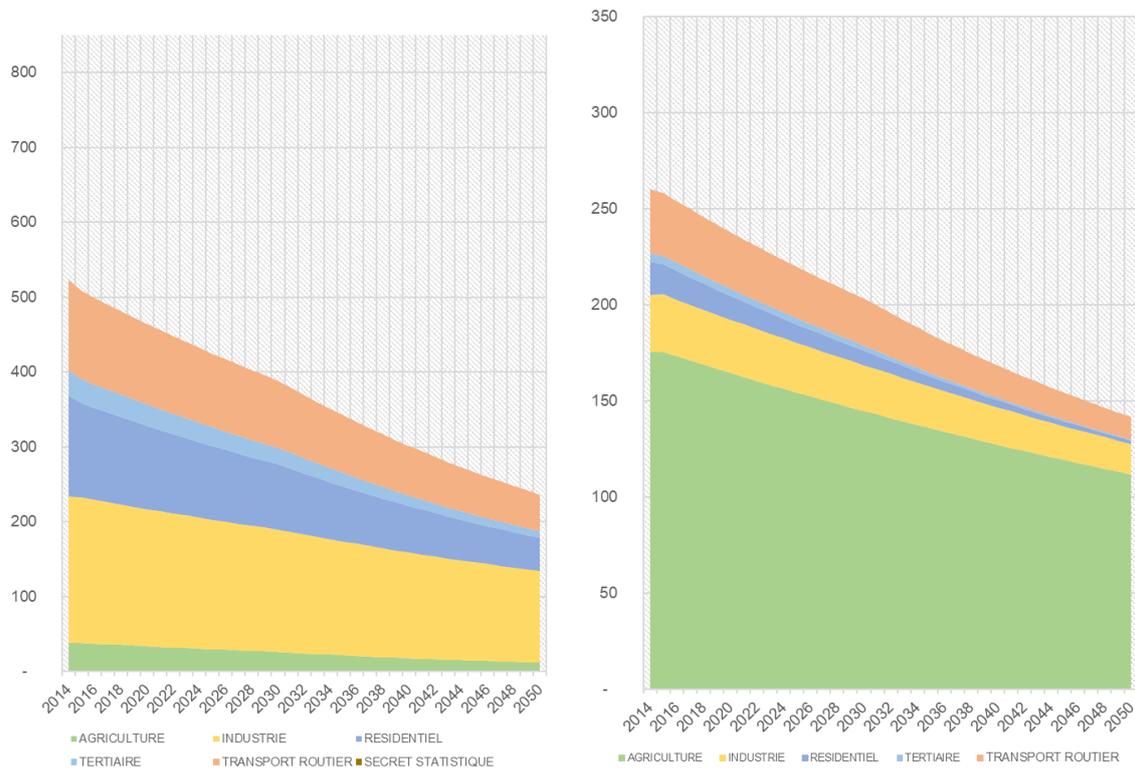
Dans cette perspective, les impacts sur l'environnement seraient donc dans la continuité de ceux identifiés pour la situation actuelle au sein de l'EIE.

2. EVALUATION DU SCENARIO AMBITIEUX

La seconde scénarisation réalisée vise à connaître les évolutions attendues dans le cadre d'objectifs ambitieux. Pour cela, il a été retenu d'adapter les travaux de l'association Négawatt 2017 au territoire d'études.

Le scénario négaWatt National 2017-2050 applique à l'ensemble du système énergétique la « démarche négaWatt » consistant à :

- Prioriser les besoins essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie par des actions de sobriété (éteindre les vitrines et les bureaux inoccupés la nuit, contenir l'étalement urbain, réduire les emballages, etc.) ;
- Diminuer la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin grâce à l'efficacité énergétique (isoler les bâtiments, améliorer le rendement des appareils électriques ou des véhicules, etc.) ;
- Privilégier les énergies renouvelables pour leur faible impact sur l'environnement et leur caractère inépuisable (ce sont des énergies de flux par opposition aux énergies de stock, fondées sur des réserves finies de charbon, pétrole, gaz fossile et uranium).



Scénario ambitieux pour les consommations énergétiques en GWh (à gauche) et les émissions de GES en TékCO2 (à droite) pour VI

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES RESSOURCES LOCALES

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- La diminution globale des consommations énergétiques permettra une réduction du recours aux énergies fossiles et émissions de GES induites.
- Le développement des EnR permettra de réduire l'utilisation des énergies fossiles et émissions de GES induites.
- Une possible réduction de la précarité énergétique du fait du développement du recours aux énergies renouvelables
- La réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter les conséquences attendues du réchauffement climatique sur la ressource en eau, notamment sa raréfaction et sa moindre qualité.
- La réduction des émissions de polluants limitera les risques de dégradation des milieux récepteurs des eaux de ruissellement, des routes en particulier.

Une vigilance devra être apportée dans la mobilisation et le déploiement local de filière de gestion des déchets issus des installations de production d'énergie renouvelable.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES RISQUES ET SANTE PUBLIQUE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- Une forte baisse des émissions de gaz à effet de serre devrait permettre de réduire/ralentir les effets du changement climatique.
- De même, une moindre hausse des températures permettra de limiter les effets de chaleur en période estivale et éviter les conséquences parfois désastreuses des canicules et maîtriser davantage le confort thermique en zones plus urbaines.
- La diminution des consommations énergétiques implique un passage vers des mobilités plus durables et la transition de tous les acteurs du territoire vers des process plus sobres et décarbonés. Ainsi, la concentration de polluants atmosphériques devrait également diminuer.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ET PAYSAGE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- Le développement des EnR pourrait porter atteinte aux paysages et au cadre de vie du territoire
- La diminution des consommations suppose la mise en place de rénovations énergétiques qui pourront porter atteinte à la qualité architecturale du territoire
- La réduction des émissions de GES et des polluants induits pourrait participer à une réduction du phénomène de noircissement des façades patrimoniales au sein des secteurs urbanisés
- La réduction des émissions de GES pourra se traduire par un encouragement au report modal en particulier un développement des mobilités actives ce qui pourrait être un vecteur de découverte du patrimoine bâti et naturel dans une ambiance plus apaisée.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- Le développement des EnR pourrait porter atteinte aux milieux naturels et espèces s'y épanouissant, en terre comme en mer
- La maîtrise de l'énergie et des émissions de GES pourrait limiter les effets du réchauffement climatique sur les milieux naturels dont le réchauffement de l'océan
- La réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques induits pourra participer à l'amélioration de la qualité des milieux naturels (limitation de l'acidification des milieux...)

3. EVALUATION DU SCENARIO PARTICIPATIF

Le scénario participatif pour la stratégie de GTM a été réalisé par les élus de l'ancien mandat visant à identifier les pistes d'actions pouvant être menés pour atteindre les objectifs réglementaires en appui d'un jeu réalisé par l'ADEME.

Ainsi, le scénario retenu pour le territoire vise les objectifs suivants :

- Réduire de **-25% d'ici 2030** et de **-55% d'ici 2050** les consommations d'énergie par rapport à 2015 ;
- Réduire de **-50 à -55% d'ici 2050** les émissions de GES du territoire par rapport à 2015 ;
- L'objectif d'un territoire **75 % ENR à l'horizon 2050**.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES RESSOURCES LOCALES

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- La réduction progressive de la dépendance du territoire aux énergies fossiles induira une maîtrise de la vulnérabilité énergétique. (idem scénario ambitieux)
- Le développement des EnR de même que le déploiement d'une mobilité alternative induite par la maîtrise et la baisse des émissions de GES permettra de réduire l'utilisation des énergies fossiles et émissions de GES induites. (idem scénario ambitieux)
- La rénovation thermique de masse, qui peut accompagner la dynamique de réduction des consommations énergétiques couplée au développement du recours aux énergies renouvelables peut permettre de réduire la vulnérabilité énergétique des ménages du territoire. (idem scénario ambitieux)
- La réduction drastique des émissions de GES permettra de limiter les conséquences attendues du réchauffement climatique sur la ressource en eau, notamment sa raréfaction et sa moindre qualité. (idem scénario ambitieux)
- La réduction des émissions polluantes via notamment le développement d'une mobilité alternative décarbonée permettra de limiter la pollution des milieux récepteurs liée au lessivage des routes. (idem scénario ambitieux)

Une vigilance devra être apportée dans la mobilisation et le déploiement local de la filière de gestion des déchets issus des installations de production d'énergie renouvelable (en particulier photovoltaïque). (idem scénario réglementaire)

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES RISQUES ET SANTE PUBLIQUE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- L'évolution des modes de déplacements vers une mobilité alternative permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorant la qualité

de l'air et réduira dans une certaine mesure les risques sanitaires induits pour la population (idem scénario règlementaire)

- Le déploiement d'une mobilité alternative à l'autosolisme et le report modal induit de même qu'une évolution de la motorisation du parc de véhicules permettra de réduire les nuisances sonores du fait de la diminution du volume du trafic et des nuisances sonores émises
- La rénovation thermique de masse, qui peut accompagner la dynamique de réduction des consommations énergétiques permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorant la qualité de l'air.
- L'augmentation/maîtrise du stock annuel de carbone induira une amélioration de la qualité de l'air et des températures ambiantes. Une amélioration de la santé de la population pourra alors être attendue.
- La stratégie devra prendre en compte les risques majeurs dans ses choix de localisation des divers projets.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ET PAYSAGE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- Le développement des EnR pourrait porter atteinte aux paysages et au cadre de vie du territoire.
- La diminution des consommations suppose la mise en place de rénovations énergétiques qui pourront porter atteinte à la qualité architecturale du territoire.
- La réduction des émissions de GES et des polluants induits pourrait participer à une réduction du phénomène de noircissement des façades patrimoniales au sein des secteurs urbanisés.
- La réduction des émissions de GES pourra se traduire par un encouragement au report modal en particulier un développement des mobilités actives ce qui pourrait être un vecteur de découverte du patrimoine bâti et naturel dans une ambiance plus apaisée.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE ET MLIEUX NATURELS

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- Le développement des EnR pourrait porter atteinte aux milieux naturels et espèces s'y épanouissant en constituant de nouveaux éléments fragmentant les continuités écologiques du territoire. Les délaissés (anciennes carrières, friches industrielles...) sont à valoriser dans le respect des enjeux environnementaux en présence.
- La maîtrise de l'énergie et des émissions de GES pourrait limiter les effets du réchauffement climatique et donc amoindrir la vulnérabilité des milieux naturels.
- La réduction des émissions de GES induits pourra participer à l'amélioration de la qualité des milieux naturels (limitation de l'acidification des milieux...).

2. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE RETENUE

L'objectif de l'évaluation environnementale de la stratégie est de vérifier que les ambitions visées par le PCAET dans les domaines de la consommation et la production d'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, l'adaptation du territoire au changement, la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, l'autonomie énergétique du territoire et la lutte contre la précarité énergétique, n'impactent pas de manière notable le « cadre de vie et le paysage », les « milieux naturels et la biodiversité », les « risques et la santé » et les « ressources locales ».

Chaque ambition stratégique a été croisée avec les quatre thématiques environnementales citées ci-dessus, et a fait l'objet de l'analyse des incidences qu'elle pourrait entraîner sur chacune de ces thématiques. La stratégie du PCAET ciblant des objectifs globaux à atteindre, mais sans spatialisation, l'évaluation ainsi proposée est à lire de manière globale. Cette évaluation de la stratégie est à lire complétée avec celle du plan d'action pour offrir une vision complète des impacts environnementaux que peuvent entraîner la mise en œuvre du PCAET.

Un code couleur a en outre été implémenté au tableau afin d'en guider didactiquement son interprétation. **L'élaboration d'un PCAET étant inscrite dans une démarche d'office vertueuse vis-à-vis de l'environnement, les incidences relevées sont peu nombreuses et celles-ci présentent des impacts modérés, si bien qu'aucun axe de la stratégie n'a été considéré comme bloquant (code couleur rouge) pour l'évaluation environnementale.**

Enfin, l'évaluation est conclue par un tableau synthétique présentant les impacts des différents axes de la stratégie permettant de souligner les points de vigilance sans recourir au texte.

Impact positif sur l'environnement	
Impact globalement positif sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles	
Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage	
Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet	
Aucune incidence identifiée	-

1. RESSOURCES LOCALES

Objectifs		Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées
Axe 1 : Vers une transition majeure des mobilités			
M.1	Réduire les besoins en déplacement	<p>L'ambition du PCAET est de réduire les déplacements, il pourra conduire indirectement à la réduction du rejet d'hydrocarbures dans les milieux récepteurs et ainsi à une réduction de la pollution de la ressource en eau.</p> <p>La mise en œuvre cet objectif permettra de réduire les besoins en ressources énergétiques puisque les déplacements de proximité seront principalement décarbonés.</p> <p>Aussi, la restructuration de l'armature urbaine et la densification prévues pour renforcer la proximité résidence/travail/équipements devrait permettre une limitation de la consommation d'espace.</p>	-
M.2	Favoriser le report modal	<p>Pour l'impact de la M.2. sur la ressource en eau, se référer au premier paragraphe des incidences de l'objectif M.1 (incidences positives).</p> <p>Le renforcement et la création de nouveaux PEM (Pôles d'Echanges Multimodaux) et le développement du réseau piétonnier pourraient contribuer à la consommation de foncier.</p>	<p>Pour les PEM, il faudra choisir des emplacements stratégiques consommant le moins d'espace possible.</p> <p>Pour le réseau piétonnier, il est déjà précisé que la stratégie s'appuiera sur l'existant et ne développera pas de projet trop gourmand en ressources et/ou espace. L'incidence semble être prise en compte.</p>
M.3	Adapter le parc automobile vers des solutions décarbonées et plus efficaces	<p>Globalement, cette orientation engendre des incidences positives en limitant la consommation des ressources en énergie carbonées.</p> <p>Dans les zones où le report modal n'est pas possible, un développement des énergies locales se fera pour le parc automobile. Il s'agira entre autres de l'énergie électrique locale, d'une filière hydrogène renforcée et du développement</p>	-

		de la méthanisation. Cette ambition est particulièrement synergique avec les objectifs de production d'EnR locales pour alimenter ces véhicules.	
M.4	Permettre une mobilité à bas carbone à destination des touristes	Le renforcement des alternatives à la voiture thermique et le développement d'un tourisme basé largement sur des activités décarbonées aura des incidences positives sur l'environnement et la préservation des ressources énergétiques locales.	Comme alternative au thermique, seront déployées les énergies électrique, hybride, hydrogène et GNV. Il faudra que le territoire soit en mesure de fournir ces énergies et vérifier si elles ont réellement un impact moindre sur l'environnement.

Axe 2 : Un territoire axé sur la sobriété et l'exemplarité du bâti

B.1	Aller vers la sobriété énergétique du bâti	La construction de formes urbaines bioclimatiques permettra de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment public et tertiaire. Ainsi, la pression sur la ressource en énergie sera réduite.	-
B.2	Développer les modes de chauffage efficaces et tournés vers des énergies décarbonées	L'installation d'équipements à rendement supérieur et plus vertueux devrait permettre une réduction de la consommation des ressources énergétiques locales.	-
B.3	Rénover le bâti	Cette orientation engendrera des incidences positives sur les ressources du territoire par l'utilisation de matériaux biosourcés locaux pour l'isolation et l'aménagement des bâtiments rénovés. Cependant, la rénovation et/ou le renouvellement du bâti existant (public, tertiaire, commercial) engendrera la production d'une importante quantité de déchets, dont certains potentiellement nocifs, difficiles à évacuer ou à traiter.	Veiller à ce que le traitement des déchets soit possible et le plus limité possible pour éviter un coût énergétique trop impactant.

Axe 3 : Un aménagement du territoire résilient et exemplaire

A.1	Adapter notre mode de vie et notre environnement au changement climatique	-	-
A.2	Accompagner l'évolution du cycle de l'eau et ses conséquences sur le territoire	VI soutient les initiatives visant à : - maintenir la qualité des eaux prélevées à destination de la production d'eau potable ;	-

		<ul style="list-style-type: none"> - favoriser les interconnexions entre les territoires pour l'alimentation en eau potable ; - mettre en œuvre de nouveaux forages ou captages en vue d'améliorer la dépendance de ses communes. <p>Ainsi, cette orientation permettra de pérenniser la ressource en eau en quantité et qualité.</p> <p>VI s'inscrit également dans un objectif de réduction de tous les prélèvements en eau (domestiques, industriels et agricoles) et de gestion de toutes les eaux (pluviales, usées), ce qui permettra une pression moins forte sur les ressources en eau souterraines et fluviales locales.</p>	
A.3	Réduire les fragilités attendues pour la biodiversité	La mesure inclut la lutte contre le ruissellement qui limite les transferts de polluants vers les ressources aquatiques et permet d'améliorer la recharge des nappes souterraines. La ressource en eau serait donc positivement impactée.	-
A.4	Soutenir l'adaptation des modèles économiques	VI souhaite pour toutes les filières économiques (agriculture, entreprises dont industries, tourisme) une amélioration de la résilience et l'utilisation de matériaux, pratiques et process plus durables et plus sobres en énergie. Cela aurait donc des incidences positives sur la consommation des ressources énergétiques locales.	Les aménagements réalisés devront veiller à répondre aux critères de sobriété (notamment énergétique) et d'empreinte carbone des matériaux nécessaires à la transition énergétique.
A.5	Renforcer la capacité de stockage carbone du territoire	VI entend développer la capacité de stockage carbone des bâtiments en utilisant des matériaux bio/géosourcés et des techniques de construction anciennes qui s'appuient sur des ressources locales.	-

Axe 4 : Une collectivité impliquée dans la gestion durable des ressources

R.1	Développer une filière agricole sobre et efficace	Cette orientation vise à réduire fortement les consommations énergétiques des exploitations agricoles (machines, bâtiments) ainsi qu'à produire une alimentation saine, de qualité et durable notamment par la limitation de l'utilisation des intrants et un travail du sol plus raisonné. Cela aura donc des incidences positives sur l'alimentation qui peut être considérée comme une ressource locale.	-
------------	--	---	---

R.2	Faciliter l'émergence d'une économie bas-carbone	Un soutien à la performance énergétique, à l'éco-conception et au réemploi des matériaux dans les entreprises, dont le secteur industriel, permettra de réduire les pressions sur les ressources locales (énergie et matériaux).	-
R.3	Induire de nouveaux modes de consommation moins impactants	VI soutient l'achat de biens durables, le tri et la réparabilité des objets dans un but de réduction des déchets sur le territoire. La production de déchets causant des problèmes d'épuisement des ressources et des nuisances environnementales et le traitement des déchets étant très coûteux en énergie, l'application de cette mesure engendrerait des incidences positives sur les ressources locales.	-

Axe 5 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables			
E.1	Disposer d'un mix énergétique varié et partagé	L'objectif est d'atteindre 100% d'énergies renouvelables en 2050 dans le mix énergétique de VI (dont 42% de photovoltaïque, 19% de méthanisation, 16% d'énergies fatales, 14% de bois-énergie et 9% d'autres sources). Cela permettrait une relocalisation de la production d'énergie mais les installations nécessaires seront très certainement gourmandes en ressources pour leur construction.	La mise en place d'installations énergétiques pour l'autoconsommation est privilégiée, cela permettrait d'éviter la construction d'installations de capacité industrielle qui sont plus consommatrices en espace et matériaux.
E.2	Programmer l'installation des énergies renouvelables	<p>Energie solaire : L'implantation de fermes solaires pourrait induire de la consommation d'espaces.</p> <p>Méthanisation : La valorisation des déchets agricoles ou d'assainissement peut prendre des formes variées (effluents agricoles, boues d'épuration, déchets fermentescibles...).</p> <p>Bois-énergie : Cette filière reposerait notamment sur l'utilisation du bocage.</p> <p>Energies fatales : Cette source énergétique reposant sur la valorisation des déperditions énergétiques, elle aurait un impact positif sur les ressources locales.</p>	<p>Energie solaire : Les fermes solaires devront être implantées prioritairement au niveau des parcelles polluées, en friche agricoles, urbaines ou industrielles ou sur d'anciennes zones économiques viabilisées mais non vendues sous réserve de maintenir la qualité agronomique des sols et permettre une activité agricole. Cela permettrait de limiter la consommation d'espaces.</p> <p>Méthanisation : Il s'agit de favoriser les synergies territoriales pour l'alimentation des digesteurs et pour la valorisation des résidus de la méthanisation, notamment par leur épandage sur les terres agricoles. Il convient de</p>

			<p>s'assurer qu'aucun déficit d'effluents n'est à prévoir au regard du fonctionnement des méthaniseurs. Ce phénomène inciterait à la spécialisation de cultures qui se destineraient à la méthanisation, ce qui ne correspond pas au but recherché par le PCAET.</p>
--	--	--	--

2. RISQUES ET SANTE PUBLIQUE

Objectifs		Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées
Axe 1 : Vers une transition majeure des mobilités			
M.1	Réduire les besoins en déplacement	Cet axe présente globalement une incidence positive sur l'environnement et la santé publique au niveau notamment de l'amélioration des ambiances sonores et de la qualité de l'air.	-
M.2	Favoriser le report modal		
M.3	Adapter le parc automobile vers des solutions décarbonées et plus efficaces		
M.4	Permettre une mobilité à bas carbone à destination des touristes		
Axe 2 : Un territoire axé sur la sobriété et l'exemplarité du bâti			
B.1	Aller vers la sobriété énergétique du bâti	La rénovation thermique induite par cette action devrait renforcer la réhabilitation de logements insalubres qui participent souvent à la dégradation de la santé des ménages. Aussi, un meilleur confort thermique permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants.	-
B.2	Développer les modes de chauffage efficaces et tournés vers des énergies décarbonées	-	-
B.3	Rénover le bâti	-	-
Axe 3 : Un aménagement du territoire résilient et exemplaire			
A.1	Adapter notre mode de vie et notre environnement au changement climatique	Il est question ici, entre autres, d'anticiper le repli et la localisation des logements, activités économiques et équipements en lien avec les effets du changements climatiques (submersions marines plus fréquentes). Cela permettra de mieux prendre en compte ce risque. De plus, l'objectif permet de lutter contre l'artificialisation des sols ce qui prendra en compte les enjeux liés aux inondations et événements climatiques extrêmes et plus fréquents (ruissellement des eaux pluviales, crues, etc.).	Il s'agit de porter une réflexion poussée sur la relocalisation de ces installations pour ne pas exposer de populations à d'autres risques.

		<p>Aussi, de meilleurs dispositifs de prévention et une meilleure connaissance des effets sanitaires des canicules et des effets de la qualité de l'air permettra de réduire les problèmes de santé publique liés au changement climatique.</p> <p>Enfin, en ville, la limitation des îlots de chaleur par différentes actions permettra de diminuer les risques liés aux fortes températures sur les populations urbaines.</p>	
A.2	Accompagner l'évolution du cycle de l'eau et ses conséquences sur le territoire	<p>Villedieu Intercom soutient le développement d'un parc épuratoire de qualité, ce qui devrait améliorer la qualité de l'eau et donc indirectement réduire les problèmes de santé publique liés à l'eau.</p> <p>De manière générale, la collectivité soutient toutes les initiatives visant à améliorer la ressource en eau, que ça soit en quantité ou en qualité.</p>	-
A.3	Réduire les fragilités attendues pour la biodiversité	-	-
A.4	Soutenir l'adaptation des modèles économiques	-	-
A.5	Renforcer la capacité de stockage carbone du territoire	-	-

Axe 4 : Une collectivité impliquée dans la gestion durable des ressources

R.1	Développer une filière agricole sobre et efficace	Cette orientation inclut la production d'une alimentation plus saine, de qualité et durable, ce qui aura indirectement des incidences positives sur la santé publique territoriale.	Pour que cela ait des incidences positives sur le territoire, il faudra veiller à ce que ces ressources alimentaires soient consommées localement.
R.2	Faciliter l'émergence d'une économie bas-carbone	-	-
R.3	Induire de nouveaux modes de consommation moins impactants	-	-

Axe 5 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables

E.1	Disposer d'un mix énergétique varié et partagé	L'installation d'équipements énergétiques portée par les citoyens et les collectivités pour l'autoconsommation est favorisée.	Il faudra veiller à ce que les travaux d'installation des équipements énergétiques (photovoltaïque notamment) chez les particuliers soient réalisés de manière conforme par des professionnels du secteur pour limiter au maximum les risques.
E.2	Programmer l'installation des énergies renouvelables	<p>Energie solaire : Le développement de fermes solaires peut induire des incidences négatives potentielles sur les risques liés à la population.</p> <p>Méthanisation : Les méthaniseurs peuvent être source de nuisances auditives et olfactives pour les populations vivant à proximité. En outre, l'augmentation du trafic de poids lourds desservant ces unités est également à prendre en compte.</p>	Une vigilance doit être apportée sur la localisation de ces installations (photovoltaïque, méthaniseurs, éoliennes...) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations.

3. CADRE DE VIE ET PAYSAGE

Objectifs		Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées
Axe 1 : Vers une transition majeure des mobilités			
M.1	Réduire les besoins en déplacement	Cette orientation se base en partie sur une densification du tissu urbain pour renforcer « la juste proximité ». Selon la mise en œuvre de cette proposition, cela pourrait conduire à des changements dans les formes urbaines mais également à une détérioration du cadre de vie si l'espace public produit n'est pas de qualité et/ou si l'on supprime des espaces qui avaient un intérêt pour le cadre de vie.	Il faudra veiller à proposer des espaces publics de qualité en vue d'une densification du tissu urbain.
M.2	Favoriser le report modal	La création d'espaces multimodaux pourrait avoir des incidences négatives en modifiant l'uniformité architecturale et paysagère de certains bourgs.	Une attention particulière devra être portée à l'insertion paysagère des PEM sur le territoire.
M.3	Adapter le parc automobile vers des solutions décarbonées et plus efficaces	-	-
M.4	Permettre une mobilité à bas carbone à destination des touristes	Cette orientation pourra avoir une incidence positive par la mise en valeur des paysages de Villedieu Intercom favorisée par le développement des mobilités douces.	-
Axe 2 : Un territoire axé sur la sobriété et l'exemplarité du bâti			
B.1	Aller vers la sobriété énergétique du bâti	Cette orientation inclut, dans les bourgs anciens, une politique de revitalisation pouvant aller jusqu'à la destruction d'une partie du tissu bâti existant qui est parfois vieillissant et délabré. De plus, les constructions collectives, à étages et mitoyennes seront favorisées en remplacement de l'ancien modèle du pavillon individuel, ce qui pourra générer des incidences sur les paysages urbains que nous connaissons aujourd'hui.	Pour les centre-bourgs anciens, il faudra considérer de manière approfondie toutes les possibilités de rénovation avant d'en arriver à la destruction du bâti afin de conserver l'harmonie architecturale présente. Le cas échéant, il faudra veiller à ce le nouveau projet de construction soit cohérent avec l'identité du bourg.
B.2	Développer les modes de chauffage efficaces et tournés vers des énergies décarbonées	-	-

B.3	Rénover le bâti	La rénovation thermique par l'extérieur pourrait avoir des incidences sur la perception d'éléments du bâti.	La mesure principale à adopter est la conservation des détails architecturaux des bâtiments pour l'identité qu'ils apportent, lors de rénovations thermiques.
------------	------------------------	---	---

Axe 3 : Un aménagement du territoire résilient et exemplaire			
A.1	Adapter notre mode de vie et notre environnement au changement climatique	<p>Afin de lutter contre les îlots de chaleur en ville, Villedieu Intercom entend conserver le patrimoine arboré, utiliser des matériaux clairs pour les aménagements et les toitures et soutenir une politique de reperméabilisation des sols. Toutes ces actions auront des incidences positives sur la qualité du cadre de vie en ville mais l'utilisation de couleurs claires pour les constructions et aménagements pourrait venir modifier l'identité architecturale de certains bourgs.</p> <p>Aussi, VI prévoit d'accompagner l'évolution des paysages bocagers et agro-naturels qui seraient touchés par le changement climatique. Leur maintien reste la priorité tout en adaptant certaines espèces au besoin.</p>	En ce qui concerne l'utilisation des matériaux clairs visant à réduire l'effet d'albédo, il faudra veiller à une bonne insertion au sein du patrimoine architectural urbain.
A.2	Accompagner l'évolution du cycle de l'eau et ses conséquences sur le territoire	Pour économiser la ressource en eau, Villedieu Intercom encourage une agriculture sobre en eau et soutient une évolution des productions agricoles céréalières gourmandes en eau. Cette orientation pourra donc avoir des incidences indirectes sur les paysages puisqu'elle joue un rôle dans le maintien du type d'agriculture que l'on peut trouver sur le territoire de VI (et ainsi impacter les paysages de VI).	Il devra être vérifié que les changements de pratiques agricoles permettent de maintenir les paysages et l'identité du territoire de VI.
A.3	Réduire les fragilités attendues pour la biodiversité	<p>Les 3 sous-objectifs de cette orientation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer et préserver le patrimoine arboré et écologique ; - améliorer la qualité du réseau hydrographique ; - renforcer la nature en ville. <p>Ils engendrent tous des incidences positives sur l'environnement, les paysages et le cadre de vie en général.</p>	-
A.4	Soutenir l'adaptation des modèles économiques	Malgré une mutation souhaitable du système agricole actuel, VI souhaite maintenir sa superficie d'espaces agricoles, ce qui permettrait de conserver l'identité paysagère rurale du territoire.	-

		De plus, cette orientation permettrait de renforcer la connaissance de l'impact du tourisme sur les sites naturels et donc indirectement sur les paysages de VI. Avec ces éléments, une stratégie touristique qui intégrerait les enjeux environnementaux et paysagers serait mise en place en commun avec les collectivités voisines.	
A.5	Renforcer la capacité de stockage carbone du territoire	Afin de renforcer la capacité de stockage carbone du territoire, plusieurs actions peuvent être mises en place : renforcement de la strate arborée du bocage, préservation des prairies, ajout de couvert végétal entre les cultures ou en encore développement de l'agroforesterie. Tout cela viendrait maintenir voire renforcer l'identité paysagère de VI tout en impactant positivement le cadre de vie.	-

Axe 4 : Une collectivité impliquée dans la gestion durable des ressources

R.1	Développer une filière agricole sobre et efficace	Dans le volet agricole, il est prévu un renforcement du maillage de haies (strate arborée) qui viendrait conforter le paysage bocager de Villedieu Intercom. Aussi, faire entrer l'utilisation de couverts végétaux en interculture dans les pratiques agricoles amènera des variations nouvelles dans les paysages au cours des saisons mais les incidences seront nulles.	-
R.2	Faciliter l'émergence d'une économie bas-carbone	-	-
R.3	Induire de nouveaux modes de consommation moins impactants	-	-

Axe 5 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables

<p>E.1</p>	<p>Disposer d'un mix énergétique varié et partagé</p>	<p><i>NB : Les principales ENR à déployer sur le territoire : photovoltaïque, énergie fatale, bois énergie et méthanisation.</i></p> <p>Energie solaire : Les panneaux solaires thermiques peuvent entraîner une covisibilité importante et dénaturante de l'architecture locale lorsqu'ils sont implantés à proximité de sites patrimoniaux. Les panneaux photovoltaïques entraînent, par l'importance de leurs surfaces, des impacts certains en termes de perceptions des espaces habités. La covisibilité lorsqu'ils sont implantés à proximité des zones patrimoniales est également à prévoir.</p>	<p>Energie solaire : L'intégration paysagère de ces nouvelles installations doit être réfléchié au préalable.</p>
<p>E.2</p>	<p>Programmer l'installation des énergies renouvelables</p>	<p>Bois-énergie : Cette orientation pourrait potentiellement mener à une perte de diversité d'espèces forestières par une exploitation exclusive de certaines essences à haut rendement et à faible fréquence de coupe. Cet objectif affiche malgré tout un impact positif car il permet une gestion durable de la haie sur le territoire.</p> <p>Méthanisation : En fonction de leur localisation, de leur gabarit, de leur coloris et de leur volume, les méthaniseurs pourraient s'avérer impactant pour le paysage.</p>	<p>Bois-énergie : Une vision durable de la production d'énergie par la filière bois est nécessaire afin d'assurer une exploitation de la ressource sur le long terme et qui prenne en compte, au-delà de la disponibilité de la ressource, la diversité des espaces forestiers.</p> <p>Méthanisation : Un point de vigilance est soulevé sur l'intégration paysagère des unités de méthanisation.</p>

4. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Objectifs		Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées
Axe 1 : Vers une transition majeure des mobilités			
M.1	Réduire les besoins en déplacement	Indirectement, la réduction des flux motorisés permettra de limiter les sources de pollution de l'eau, de l'air et des sols et évitera les nuisances pour la faune.	-
M.2	Favoriser le report modal	Se référer à l'incidence M.1 ci-dessus.	-
M.3	Adapter le parc automobile vers des solutions décarbonées et plus efficaces	Indirectement, la décarbonation du parc automobile permettra de limiter les sources de pollution de l'eau, de l'air et des sols.	-
M.4	Permettre une mobilité à bas carbone à destination des touristes	Le développement d'activités sobres en carbone voire décarbonées (randonnées, cyclotourisme) aura une incidence positive sur les milieux naturels en limitant les pollutions et le dérangement de la biodiversité.	Il faudra veiller à ce que les tracés des itinéraires vélo et randonnée ne perturbent pas excessivement la biodiversité.
Axe 2 : Un territoire axé sur la sobriété et l'exemplarité du bâti			
B.1	Aller vers la sobriété énergétique du bâti	-	-
B.2	Développer les modes de chauffage efficaces et tournés vers des énergies décarbonées	La mise en œuvre de l'action portant en partie sur le développement des ENR, cela permettra de réduire les besoins en énergies fossiles ainsi toutes les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre énergétiques induites.	-
B.3	Rénover le bâti	La rénovation thermique pourrait détruire les lieux de reproduction et de nichage de chiroptères ou d'oiseaux. Une gêne peut également être occasionnée si les travaux sont réalisés à proximité d'un nid pendant la période de reproduction.	Il s'agit en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.
Axe 3 : Un aménagement du territoire résilient et exemplaire			
A.1	Adapter notre mode de vie et notre environnement au changement climatique	Le maintien du patrimoine arboré en ville contribue à la Trame Verte et Bleue. La reperméabilisation des sols urbains	-

		<p>permettra une meilleure infiltration de l'eau mais également une meilleure continuité des sols. Les projets pour le volet nature en ville auront donc des incidences positives sur l'environnement.</p>	
A.2	Accompagner l'évolution du cycle de l'eau et ses conséquences sur le territoire	<p>Villedieu Intercom soutient les solutions d'adaptation des modèles agricoles aux précipitations saisonnières plutôt que des solutions visant à capter les ressources en eau souterraines et fluviales et à stocker les eaux pluviales, car ces dernières nuisent au bon équilibre écologique des milieux. De manière plus globale, la collectivité privilégie toutes les pratiques qui améliorent en quantité et en qualité la ressource en eau et qui permettent un cycle de l'eau le moins perturbé possible.</p>	-
A.3	Réduire les fragilités attendues pour la biodiversité	<p>L'ensemble de cette proposition vise à protéger les milieux naturels et la biodiversité : protection forte sur les réservoirs de biodiversité (TVB protégée de manière globale), préservation et réensauvagement de la zone littorale, préservation et renforcement des maillages forestiers et bocagers, réintroduction d'espèces ou bien encore restauration de la continuité écologique des cours d'eau.</p> <p>Il en va de même en zone urbaine où Villedieu Intercom s'attache à renforcer la végétalisation, la richesse de la faune et de la flore et la gestion naturelle des espaces publics et privés. Cette orientation a donc particulièrement des incidences positives sur la biodiversité et les milieux naturels.</p>	-
A.4	Soutenir l'adaptation des modèles économiques	<p>La collectivité encourage des filières agricoles durables et résilientes qui respectent donc le bon fonctionnement écologique des milieux.</p> <p>Le dérèglement climatique peut constituer une opportunité de renforcement de l'activité touristique en Normandie toutefois les conséquences de ce phénomène sur les sites les plus emblématiques pourraient être importantes.</p>	-
			<p>En ce qui concerne le tourisme, la stratégie qui sera mise en place prendra en compte les effets de la surfréquentation touristique sur les milieux naturels à travers l'élaboration d'une stratégie touristique afin de les limiter au maximum.</p>

A.5	Renforcer la capacité de stockage carbone du territoire	Afin de renforcer la capacité de stockage carbone du territoire, plusieurs actions peuvent être mises en place : renforcement de la strate arborée du bocage, préservation des fonctions écologiques des prairies, ajout de couvert végétal entre les cultures ou en encore développement de l'agroforesterie. Ces différentes propositions auront ainsi une incidence positive sur les enjeux environnementaux, les milieux naturels et les cycles biologiques.	-
-----	--	--	---

Axe 4 : Une collectivité impliquée dans la gestion durable des ressources

R.1	Développer une filière agricole sobre et efficace	Ici aussi l'insertion de couverts végétaux en interculture est préconisée. De plus, la diminution de la quantité d'intrants utilisée serait bénéfique à la fois pour les milieux naturels (aquatiques et terrestres) et pour la biodiversité. Enfin, la diminution de la profondeur du labour permettrait une meilleure fonctionnalité écologique des sols.	-
R.2	Faciliter l'émergence d'une économie bas-carbone	-	-
R.3	Induire de nouveaux modes de consommation moins impactants	-	-

Axe 5 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables

E.1	Disposer d'un mix énergétique varié et partagé	Energie solaire : En fonction de la nature des espaces agricoles ou des délaissés mobilisés, les nouveaux aménagements de panneaux photovoltaïques pourraient potentiellement détruire des espaces relais de la Trame Verte et Bleue ordinaire.	Les impacts pressentis sur la faune et la flore nécessitent de réfléchir aux mesures ERC en amont des projets de tout type.
E.2	Programmer l'installation des énergies renouvelables	Bois-énergie : (même incidence que pour le paysage) Cette orientation pourrait potentiellement mener à une perte de diversité d'espèces forestières par une exploitation exclusive de certaines essences à haut rendement et à faible fréquence de coupe. Cet objectif affiche malgré tout un impact positif car il permet une gestion durable de la haie sur le territoire.	Energie solaire : Il faudra veiller à ce que les espaces désignés pour les installations solaires de tout type ne se situent pas sur des espaces prioritaires pour la biodiversité tels que des corridors ou des réservoirs de biodiversité. Bois-énergie : Une vision durable de la production d'énergie par la filière bois est

		<p>Méthanisation : Le développement des méthaniseurs peut induire des risques de pollutions des milieux naturels (et des ressources en eau).</p>	<p>nécessaire afin d'assurer une exploitation de la ressource sur le long terme et qui prenne en compte, au-delà de la disponibilité de la ressource, la diversité des espaces forestiers.</p> <p>Méthanisation : Les risques de pollution sur les milieux naturels doit être pris en compte lors de l'identification du secteur d'implantation du méthaniseur.</p>
--	--	--	---

3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE LA STRATÉGIE RETENUE

Objectifs de la stratégie	Ressources locales	Risques et santé publique	Cadre de vie et paysage	Biodiversité et milieux naturels
Axe 1 : Vers une transition majeure des mobilités				
M.1 : Réduire les besoins en déplacement				
M.2 : Favoriser le report modal				
M.3 : Adapter le parc automobile vers des solutions décarbonées et plus efficaces			-	
M.4 : Permettre une mobilité à bas carbone à destination des touristes				
Axe 2 : Un territoire axé sur la sobriété et l'exemplarité du bâti				
B.1 : Aller vers la sobriété énergétique du bâti				-
B.2 : Développer les modes de chauffage efficaces et tournés vers des énergies décarbonées		-	-	
B.3 : Rénover le bâti		-		
Axe 3 : Un aménagement du territoire résilient et exemplaire				
A.1 : Adapter notre mode de vie et notre environnement au changement climatique	-			
A.2 : Accompagner l'évolution du cycle de l'eau et ses conséquences sur le territoire				
A.3 : Réduire les fragilités attendues pour la biodiversité		-		
A.4 : Soutenir l'adaptation des modèles économiques		-		
A.5 : Renforcer la capacité de stockage carbone du territoire		-		
Axe 4 : Une collectivité impliquée dans la gestion durable des ressources				
R.1 : Développer une filière agricole sobre et efficace				
R.2 : Faciliter l'émergence d'une économie bas-carbone		-	-	-
R.3 : Induire de nouveaux modes de consommation moins impactants		-	-	-
Axe 5 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables				
E.1 : Disposer d'un mix énergétique varié et partagé				
E.2 : Programmer l'installation des énergies renouvelables				

VI. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D' ACTIONS

1. EVALUATION DES ACTIONS

NB : Dans la colonne « Mesures ERC », les lettres de l'acronyme correspondent respectivement à Eviter (E), Réduire (R) et Compenser (C).

1. SE DEPLACER

ACTION 1 : Développer les mobilités collectives et partagées		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	La promotion des transports en commun et des modes de déplacement partagés permettra de limiter les pressions sur les ressources énergétiques locales.	/
Risques et santé publique	La baisse des émissions de GES liées aux mobilités pourra limiter les sources de pollution de l'eau, de l'air et du sol.	/
Cadre de vie et paysage	Le développement des aménagements et des infrastructures pour les transports en commun et les mobilités partagées pourrait conduire à une artificialisation des sols.	R : La création et l'aménagement de nouvelles aires de covoiturage se feront de manière à veiller à limiter leurs impacts sur l'environnement et le paysage.
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 2 : Développer la pratique du vélo		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	La promotion de la pratique du vélo permettra de limiter les pressions sur les ressources énergétiques locales.	/
Risques et santé publique	La baisse des émissions de GES liées aux mobilités pourra limiter les sources de pollution de l'eau, de l'air et du sol. De plus, la pratique du vélo permet de faire de l'activité physique et de réduire la sédentarité, ayant ainsi un impact positif sur la santé publique.	/
Cadre de vie et paysage	La réduction de la place de la voiture améliore le cadre de vie à la fois de façon visuelle et sonore.	/
Biodiversité et milieux naturels	Indirectement, la baisse des émissions de GES pourra limiter les sources de pollution des milieux naturels.	/

ACTION 3 : Réduire l'impact du transport de marchandises		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	La mutualisation du transport de marchandises pourrait aider à limiter les	/

	pressions sur les ressources énergétiques locales.	
Risques et santé publique	La baisse des émissions de GES liées au transport de marchandises pourra limiter les sources de pollution de l'eau, de l'air et du sol. Cela sera d'autant plus bénéfique en milieu urbain où la décarbonation du dernier kilomètre de livraison pourrait aider à l'amélioration de la qualité de l'air en ville.	/
Cadre de vie et paysage	La mise en place de règlements de livraison pourrait permettre de limiter la présence de camions et autres véhicules de livraison dans les centres-villes. L'ambiance sonore et visuelle en serait plus apaisée.	/
Biodiversité et milieux naturels	Indirectement, la baisse des émissions de GES pourra limiter les sources de pollution des milieux naturels.	/

ACTION 4 : Réduire l'impact du déplacement des travailleurs		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	La mise en place de plans de mobilité permettra certainement de limiter les pressions sur les ressources énergétiques locales.	/
Risques et santé publique	La baisse des émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail pourra limiter les différentes pollutions ainsi que les impacts sur le paysage, les milieux naturels et la biodiversité.	/
Cadre de vie et paysage		
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 5 : Permettre l'adaptation du parc de véhicules du territoire		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	La décarbonation d'une partie du parc automobile permettra certainement de limiter les pressions sur les ressources énergétiques locales.	/
Risques et santé publique	La décarbonation du parc automobile professionnel entrainera une baisse des émissions de GES. Cela pourra limiter les sources de pollution de l'eau, de l'air et du sol.	/
Cadre de vie et paysage	Les voitures électriques et hybrides sont moins bruyantes que les voitures thermiques et participeront au confort acoustique des habitants du territoire.	/
Biodiversité et milieux naturels	Indirectement, la baisse des émissions de GES pourra limiter les sources de pollution des milieux naturels.	/

ACTION 6 : Réduire la place de la voiture en ville		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	/	/
Risques et santé publique	La sécurisation des entrées des écoles permettra de réduire les risques d'accidents. La sécurisation des entrées des écoles incitera un nombre croissant de parents à emmener ou laisser aller leurs enfants à vélo à l'école. Cela pourra entraîner une baisse des émissions de GES.	/
Cadre de vie et paysage	/	/
Biodiversité et milieux naturels	/	/

ACTION 7 : Offrir une mobilité décarbonée aux voyageurs		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	La mise en place de mesures en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture permettra certainement de limiter les pressions sur les ressources énergétiques locales.	/
Risques et santé publique	La baisse des émissions de GES liées à des pratiques touristiques plus durables pourra limiter les sources de pollution de l'eau, de l'air et du sol.	/
Cadre de vie et paysage	Le renforcement de réseaux de randonnées permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants et de valoriser les paysages du territoire.	/
Biodiversité et milieux naturels	Le renforcement des réseaux de randonnées pourrait fractionner les milieux naturels et déranger la faune.	R. Les réseaux de randonnées créés prendront en compte les corridors écologiques.

2. HABITER ET CONSTRUIRE LE TERRITOIRE

ACTION 8 : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	L'élaboration d'un guide de transition écologique permettra d'avoir un impact positif sur l'ensemble des thématiques.	/
Risques et santé publique		
Cadre de vie et paysage		
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 9 : Habiter plus sobre

	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	<p>La rénovation et/ou le renouvellement du bâti existant engendrera la production d'une importante quantité de déchets, dont certains potentiellement nocifs, difficiles à évacuer ou à traiter.</p> <p>Cependant, la rénovation énergétique des logements et l'écoconception permettront une réduction des consommations énergétiques limitant ainsi les pressions sur les ressources locales.</p> <p>De plus, le remplissage des maisons permettra de réduire la construction de nouveaux logements et ainsi limiter les pressions sur les ressources en matériaux.</p>	<p>R : Cette action inscrit le territoire dans une démarche d'économie circulaire en optimisant l'usage des bâtiments et réduisant les périodes d'inoccupation ce qui réduit la production de déchets.</p> <p>R : La démarche s'engage dans une meilleure prise en compte de l'environnement lors de projets de rénovation dont la prise en compte de la thématique des déchets.</p>
Risques et santé publique	<p>La rénovation thermique induite par cette action devrait renforcer la réhabilitation de logements insalubres qui participent souvent à la dégradation de la santé des ménages. Aussi, un meilleur confort thermique permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants.</p>	/
Cadre de vie et paysage	<p>La rénovation thermique par l'extérieur pourrait avoir des incidences sur la perception d'éléments du bâti.</p>	<p>R : La démarche s'engage dans une meilleure prise en compte de l'environnement lors de projets de rénovation dont la prise en compte de la thématique de l'insertion paysagère.</p>
Biodiversité et milieux naturels	<p>La rénovation thermique pourrait détruire les lieux de reproduction et de nichage de chiroptères ou d'oiseaux.</p> <p>Une gêne pourrait également être occasionnée si les travaux sont réalisés à proximité d'un nid pendant la période de reproduction.</p>	<p>R : La démarche s'engage dans une meilleure prise en compte de l'environnement lors de projets de rénovation dont la prise en compte de la thématique biodiversité.</p>

ACTION 10 : Augmenter l'albédo du territoire pour éviter les îlots de chaleur et l'accumulation de chaleur dans les bâtiments		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	<p>L'éclaircissement des bâtiments et du milieu urbain en général permettrait une réduction de la température à l'intérieur des bâtiments, limitant ainsi la climatisation et les consommations associées.</p>	/
Risques et santé publique	<p>Une baisse des températures/une réduction des îlots de chaleur urbains limiterait les risques sanitaires liés à la chaleur et améliorerait le confort thermique pour les habitants.</p>	/

Cadre de vie et paysage	Un éclaircissement des revêtements et des matériaux de construction pourrait impacter l'harmonie architecturale.	R : La réalisation/diffusion d'un guide de l'éclaircissement des espaces publics et des bâtiments veillera également à une bonne intégration architecturale.
Biodiversité et milieux naturels	Une baisse des ilots de chaleur sera également bénéfique pour la faune.	/

3. VIVRE ET CONSOMMER AUTREMENT

ACTION 11 : Créer un service d'information et de conseil sur la transition écologique		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Indirectement, on peut s'attendre à ce que la sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique ait des incidences positives sur l'ensemble des thématiques. Au vu de l'orientation de cette action, les résultats devraient notamment être visibles sur les ressources énergétiques (rénovation thermique, énergies renouvelables).	/
Risques et santé publique		
Cadre de vie et paysage		
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 12 : Former aux enjeux du changement climatique et à la mise en place de solutions		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Indirectement, on peut s'attendre à ce que la sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique via des événements du territoire ait des incidences positives sur l'ensemble des thématiques.	/
Risques et santé publique		
Cadre de vie et paysage		
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 13 : Sensibiliser les habitants aux pratiques de sobriété, à l'énergie et aux EnR		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Indirectement, on peut s'attendre à ce que la sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition énergétique et aux solutions possibles ait des incidences positives sur l'ensemble des thématiques. Au vu de l'orientation de cette action, les résultats devraient notamment être visibles sur les ressources énergétiques (rénovation thermique, énergies renouvelables, mobilité durable).	/
Risques et santé publique		
Cadre de vie et paysage		
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 15 : Réduire les déchets (PLPDMA)		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions

Ressources locales	Le traitement des déchets est très énergivore. Une réduction et une meilleure gestion des déchets permettrait de limiter les consommations énergétiques associées.	/
Risques et santé publique	La mise en place de ce plan pourrait réduire les risques de pollutions des milieux (eau et sol principalement) liés à la production de déchets.	/
Cadre de vie et paysage		
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 17 : Financer des projets vertueux pour l'environnement et le climat		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Le financement de projets en faveur de l'environnement et du climat sera bénéfique pour toutes les thématiques.	R : Le nombre de projets mis en œuvre sera suivi via les indicateurs de suivi de l'action pour s'assurer de leur bonne mise en œuvre.
Risques et santé publique		
Cadre de vie et paysage		
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 18 : Décarboner et relocaliser l'alimentation		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Le PAT permettra de relocaliser et décarboner l'alimentation sur le territoire ce qui aura un impact positif sur les ressources alimentaires du territoire et sur la ressource énergétique.	/
Risques et santé publique	Cette action permettra d'améliorer la qualité de l'alimentation sur le territoire ce qui sera bénéfique pour la santé des habitants.	/
Cadre de vie et paysage	Le PAT permettra de faire évoluer les modes de production des cultures ce qui pourrait avoir un impact positif sur la biodiversité et les éléments paysagers.	/
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 33 : Favoriser la consommation locale et durable		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Cette action permettra de favoriser la consommation locale mais également durable en favorisant notamment l'échange et la seconde main ce qui réduira l'impact sur les ressources.	/
Risques et santé publique	/	/
Cadre de vie et paysage	/	/
Biodiversité et milieux naturels	/	/

ACTION 35 : Sensibiliser les jeunes du territoire		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Indirectement, on peut s'attendre à ce que la sensibilisation des jeunes aux enjeux de la transition écologique via des événements du territoire ait des incidences positives sur l'ensemble des thématiques.	/
Risques et santé publique		
Cadre de vie et paysage		
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 36 : Réaliser le bilan carbone de Villedieu Intercom		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Le bilan carbone entrainera probablement des mesures pour faire diminuer ses émissions de GES et probablement des mesures pour faire diminuer les consommations en énergies et favoriser l'économie circulaire.	/
Risques et santé publique	La réalisation d'un bilan carbone permettra de faire baisser les émissions de GES sur le territoire.	/
Cadre de vie et paysage	/	/
Biodiversité et milieux naturels	/	/

4. PRESERVER L'EAU

ACTION 19 : Économiser l'eau		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Les économies d'eau (baisse des consommations et optimisation des réseaux) limiteront les pressions sur la ressource en eau du territoire, notamment durant les périodes d'étiage et de sécheresse.	/
Risques et santé publique	Indirectement, l'amélioration des réseaux d'eau potable pourrait réduire les risques liés à des réseaux vétustes.	/
Cadre de vie et paysage	/	/
Biodiversité et milieux naturels	Une meilleure gestion pourrait permettre d'éviter des étiages trop sévères, permettant ainsi un maintien de la biodiversité aquatique.	/

ACTION 20 : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions

Ressources locales	La restauration des fonctionnalités des zones humides aura un impact positif sur la ressource en eau du territoire.	/
Risques et santé publique	La restauration des fonctionnalités des zones humides aura un impact positif sur le stockage de l'eau lors de crues.	/
Cadre de vie et paysage	La préservation des milieux humides permettra dans un même temps de maintenir les paysages associés.	/
Biodiversité et milieux naturels	Un cycle de l'eau plus fonctionnel permettra un meilleur développement de la biodiversité et contribuera au maintien des milieux humides. La préservation de ces milieux favorisera d'autant plus leur fonctionnalité.	/

5. SANTE ET PREVENTION

ACTION 21 : Réaliser un plan de résilience territoriale face aux feux		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	/	/
Risques et santé publique	La prise en compte des risques de feux de forêts devrait réduire les risques sur les populations et les constructions.	/
Cadre de vie et paysage	La mise en place d'un système de surveillance des feux pour réagir le plus rapidement possible en cas de départ d'incendie, pourrait permettre d'éviter une propagation trop importante et préserver les paysages et les milieux naturels.	/
Biodiversité et milieux naturels		

6. PRESERVER LA BIODIVERSITE, LE BOCAGE ET LEURS MULTIPLES FONCTIONS

ACTION 16 : Réfection des aménagements du Viaduc du Guibel		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	/	/
Risques et santé publique	/	/
Cadre de vie et paysage	La réfection des aménagements existants permettra de mettre en valeur le site ce qui aura un impact positif sur la mise en valeur du paysage territorial.	/
Biodiversité et milieux naturels	La réfection des aménagements existants permettra également de limiter les impacts des visiteurs sur la faune et la flore du site Natura 2000.	/

ACTION 22 : Réarborer le territoire		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions

Ressources locales	/	/
Risques et santé publique	La plantation d'arbres en ville permettra de réduire les îlots de chaleur urbains et améliorera plus généralement le bien-être des habitants.	R : Une attention sera portée l'implantation des essences.
Cadre de vie et paysage	L'utilisation d'essences non locales pourraient avoir un effet contreproductif sur les paysages arborés et bocagers de VI.	E . Une attention sera portée sur le choix des essences (locales, adaptées au changement climatique).
Biodiversité et milieux naturels	La plantation d'essences exotiques envahissantes pourrait impacter le développement des espèces indigènes.	E : Une attention sera portée sur le choix des essences (locales, adaptées au changement climatique).

ACTION 23 : Favoriser une trame noire et réduire l'éclairage		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	La réduction du nombre de points lumineux et du temps d'éclairage permettra une réduction des consommations d'énergie et limitera ainsi les pressions sur les ressources énergétiques locales.	/
Risques et santé publique	/	/
Cadre de vie et paysage	La limitation des éclairages lumineux permettra de réduire la pollution lumineuse et pourra ainsi améliorer le cadre de vie nocturne des habitants.	/
Biodiversité et milieux naturels	La création d'une trame noire sera bénéfique pour la biodiversité nocturne.	/

ACTION 24 : Renforcer la biodiversité		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Toutes les actions permettront de préserver les ressources naturelles locales.	/
Risques et santé publique	La préservation de la biodiversité assurera le bon fonctionnement des écosystèmes rendant des services indispensables aux sociétés humaines.	/
Cadre de vie et paysage	Toutes les actions prévues et notamment la protection des milieux remarquables permet dans un même temps la préservation des paysages naturels de VI.	/
Biodiversité et milieux naturels	Les actions de renaturation, la protection des milieux remarquables, la restauration des ripisylves et la prévention sur le développement des espèces nuisibles ou envahissantes auront un impact positif sur la biodiversité et les milieux naturels.	/

ACTION 25 : Protéger et reconstituer les haies		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions

Ressources locales	La valorisation des haies comme source d'énergie durable et locale permettra de réduire les pressions sur les autres ressources du territoire. De plus, une gestion encadrée des haies pourrait renforcer la durabilité de cette ressource (Plan de Gestion Durable des Haies).	/
Risques et santé publique	Les haies rendent de nombreux services dont la filtration de l'eau et le captage du carbone. Elles permettent donc de limiter les pollutions de l'eau, de l'air et du sol.	/
Cadre de vie et paysage	Sur le territoire de VI, le bocage est un marqueur identitaire fort. La protection et la plantation de haies permet donc de maintenir des paysages agro-naturels typiques.	/
Biodiversité et milieux naturels	La plantation, la protection et l'amélioration de l'entretien des haies permet de renforcer nettement les fonctionnalités écologiques du maillage bocager de VI. Ces actions auront un fort impact positif sur la biodiversité et les habitats associés.	/

ACTION 26 : Créer une filière bois-énergie bocage		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Le renforcement de la filière bois-énergie locale permettra de réduire les pressions sur les autres sources d'énergie (gaz par exemple).	R : L'usage de la ressource bois pour l'énergie se fera de façon contrôlée, adaptée et durable.
Risques et santé publique	La baisse des émissions de GES pourra limiter les sources de pollution de l'eau, de l'air et du sol.	/
Cadre de vie et paysage	Le bocage du Sud Manche dispose d'une ressource en bois importante dans laquelle puiser. Toutefois, cette action doit se faire de manière raisonnée pour ne pas surexploiter la ressource et impacter les paysages.	R : L'usage de la ressource bois pour l'énergie se fera de façon contrôlée, adaptée et durable.
Biodiversité et milieux naturels	Le bocage du Sud Manche dispose d'une ressource en bois importante dans laquelle puiser. Toutefois, cette action doit se faire de manière raisonnée pour ne pas surexploiter la ressource et impacter les milieux naturels et ainsi la biodiversité.	R : L'usage de la ressource bois pour l'énergie se fera de façon contrôlée, adaptée et durable.

7. ECONOMISER L'ENERGIE ET EN PRODUIRE LOCALEMENT

ACTION 27 : Promouvoir le solaire et l'autoconsommation des énergies renouvelables		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions

Ressources locales	La sensibilisation à l'autoconsommation énergétique et au développement des énergies renouvelables devrait participer à la diversification du mix énergétique de VI et ainsi limiter les pressions sur les ressources du territoire.	/
Risques et santé publique	/	/
Cadre de vie et paysage	Le développement des panneaux solaires sur les habitations et les bâtiments publics peut entraîner une covisibilité importante et impacter l'harmonie architecturale.	R : L'installation des panneaux solaires sera conditionnée à une bonne intégration paysagère et architecturale.
Biodiversité et milieux naturels	/	/

ACTION 28 : Effectuer une étude approfondie sur les énergies renouvelables locales et les promouvoir		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	L'identification des potentiels de chaque type d'énergie renouvelable en vue d'un développement pourrait permettre de diversifier le mix énergétique de VI et de soutenir les sources d'énergie utilisées aujourd'hui.	/
Risques et santé publique	De manière générale, les impacts environnementaux des énergies renouvelables restent mal connus car très récents.	R : Le schéma directeur des énergies est un document qui regroupe à la fois une stratégie énergétique mais également une planification patrimoniale. Cela permettra de réduire les impacts sur le patrimoine, les paysages et le cadre de vie.
Cadre de vie et paysage		
Biodiversité et milieux naturels		

ACTION 29 : Promouvoir et soutenir les projets citoyens d'énergie renouvelable et renforcer la concertation sur l'énergie		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	Le soutien matériel et financier des projets citoyens d'énergie renouvelable favorisera la diversification du mix énergétique de VI, soutenant ainsi les autres sources d'énergie utilisées.	/
Risques et santé publique	/	/
Cadre de vie et paysage		
Biodiversité et milieux naturels		

8. ADAPTER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE ET REDUIRE SON IMPACT

ACTION 31 : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire

	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	L'adaptation de la filière agricole permettra de mieux préserver les ressources tels que les sols.	/
Risques et santé publique	Le soutien de nouvelles pratiques moins émettrices de GES diminuera les sources de pollution de l'air notamment.	/
Cadre de vie et paysage	L'adaptation de la filière agricole permettra de mieux préserver les milieux naturels comme les haies.	/
Biodiversité et milieux naturels		/

ACTION 32 : Sensibiliser les professionnels du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	La sensibilisation sur la réduction des déchets et des consommations (eau, énergie et matériaux) ainsi que la promotion de la mutualisation devraient permettre de réduire les pressions sur les ressources locales.	/
Risques et santé publique	/	/
Cadre de vie et paysage	/	/
Biodiversité et milieux naturels	/	/

ACTION 34 : Adapter les ZA aux changements climatiques		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	La réduction de l'empreinte écologique du bâti en ZA et la réduction des déchets et des consommations (eau, énergie et matériaux) ainsi que la promotion de la mutualisation devraient permettre de réduire les pressions sur les ressources locales.	/
Risques et santé publique	/	/
Cadre de vie et paysage	/	/
Biodiversité et milieux naturels	/	/

9. SENSIBILISATION ET GOUVERNANCE

ACTION 14 : Créer une dynamique collective auprès des habitants du territoire		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions

Ressources locales	Indirectement, on peut s'attendre à ce que la sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique ait des incidences positives sur l'ensemble des thématiques.	/
Risques et santé publique		/
Cadre de vie et paysage		/
Biodiversité et milieux naturels		/

ACTION 30 : Être exemplaires dans la transition écologique de l'intercommunalité et des municipalités		
	Incidences notables prévisibles	Mesures ERC dans les fiches actions
Ressources locales	L'action permettra d'établir un diagnostic de rénovation thermiques des bâtiments thermiques. A terme, des travaux pourront être envisagés ce qui réduirait les déperditions d'énergie.	/
Risques et santé publique	La désimperméabilisation des cours d'écoles, des trottoirs et des voiries permettra de créer des îlots de fraîcheur dans les zones urbaines.	/
Cadre de vie et paysage	La désimperméabilisation des cours d'écoles, des trottoirs et des voiries permettra de ramener de la nature en ville ce qui sera positif pour le cadre de vie des habitants.	/
Biodiversité et milieux naturels	La désimperméabilisation des cours d'écoles, des trottoirs et des voiries permettra de ramener de la nature en ville.	/

2. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU PLAN D' ACTIONS

Plan d'actions	Ressources locales	Risques et santé publique	Cadre de vie et paysage	Biodiversité et milieux naturels
Se déplacer				
1. Développer les mobilités collectives et partagées				
2. Développer la pratique du vélo sur le territoire				
3. Réduire l'impact du transport de marchandises				
4. Réduire l'impact du déplacement des travailleurs				
5. Permettre l'adaptation du parc de véhicules du territoire				
6. Réduire la place de la voiture en ville	/		/	/
7. Offrir une mobilité décarbonée aux voyageurs				
Habiter et construire le territoire				
8. Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme				
9. Habiter plus sobre				
10. Réduire l'albédo du territoire				
Vivre et consommer autrement				
11. Créer un service d'information et de conseil sur la transition écologique				
12. Former aux enjeux du changement climatique et à la mise en place de solutions				
13. Sensibiliser les habitants aux pratiques de sobriété, à l'énergie et aux EnR				
15. Réduire la production de déchets				
17. Financer les projets vertueux pour l'environnement et le climat				
18. Décarboner et relocaliser l'alimentation				
33. Favoriser la consommation locale et durable		/	/	/
35. Sensibiliser les jeunes du territoire				
36. Réaliser le bilan carbone de Villedieu Intercom			/	/
Préserver l'eau				
19. Économiser l'eau			/	
20. Innover pour moins peser sur la ressource en eau et sur le milieu				
Santé et prévention				
21. Réaliser un plan de résilience territoriale face aux feux	/			
Préserver la biodiversité, le bocage et leurs multiples fonctions				
16. Réfection des aménagements du Viaduc du Guibel	/	/		

22. Réarborer le territoire	/			
23. Favoriser une trame noire et réduire l'éclairage		/		
24. Renforcer la biodiversité				
25. Protéger et reconstituer la haie				
26. Créer une filière bois-énergie bocage				
Economiser l'énergie et en produire localement				
27. Promouvoir le solaire et l'autoconsommation des énergies renouvelables		/		/
28. Effectuer une étude approfondie sur les énergies renouvelables locales et les promouvoir				
32. Promouvoir et soutenir les projets citoyens d'énergie renouvelable et renforcer la concertation sur l'énergie		/	/	/
Adapter l'économie du territoire et réduire son impact				
31. Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire	/		/	/
32. Sensibiliser les professionnels du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux		/	/	/
34. Adapter les ZA aux changements climatiques		/	/	/
Sensibilisation et gouvernance				
14. Créer une dynamique collective auprès des habitants du territoire				
30. Être exemplaire dans la transition écologique de l'intercommunalité et des municipalités				

VII. EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RESEAU NATURA 2000

1. RAPPELS REGLEMENTAIRES SUR LES OBLIGATIONS DU PCAET VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels, des espèces sauvages, animales et/ou/végétales, et de leurs habitats.

La France a une obligation de résultat auprès de la Commission européenne pour mettre en place ce réseau et le maintenir ou le rétablir dans un état de conservation favorable. De ce fait, il est indispensable pour l'État de s'assurer que les projets, plans et programmes, n'iront pas à l'encontre de ces objectifs. De ce fait, l'article R414-19 du Code de l'Environnement instaure l'obligation d'évaluer les incidences des plans et programmes, dont le PCAET, sur le réseau Natura 2000.

Le contenu du dossier d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est défini à l'article R.414-23 du code de l'environnement.

L'évaluation des incidences Natura 2000 doit :

- Déterminer si le plan/schéma/programme « peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites » ;
- Proposer les « [...] mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables » (article R. 414-23 du code de l'environnement) en cas d'atteintes aux objectifs de conservation ;
- Être conclusive quant au niveau d'incidence du plan/schéma/programme sur le réseau.

Si l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente ne peut donner son accord que pour des raisons impératives d'intérêt public majeur.

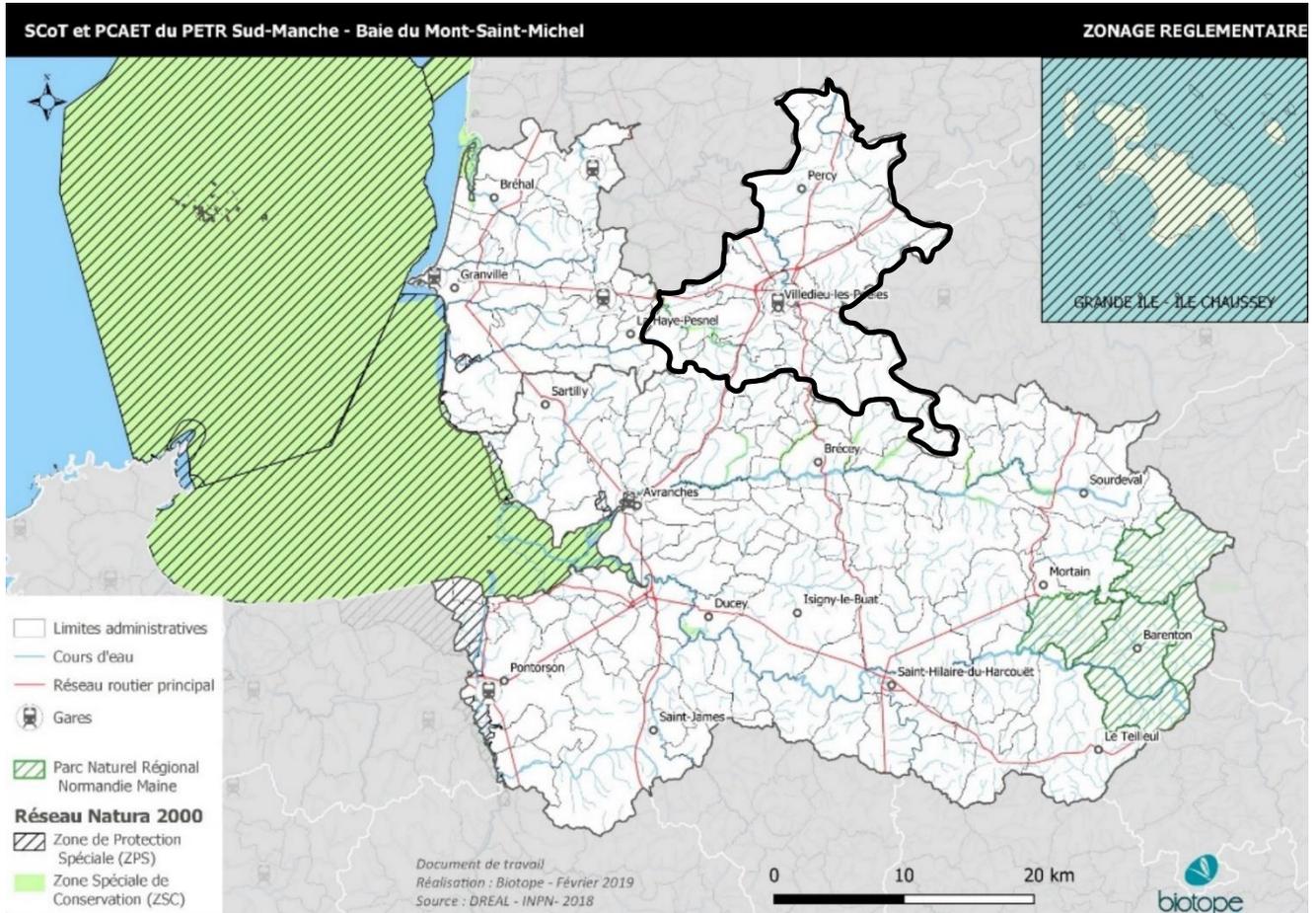
2. LES SITES NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE VI

Le réseau des sites Natura 2000 rassemble :

- Les zones de protections spéciales (ZPS) visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages,
- Les zones spéciales de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

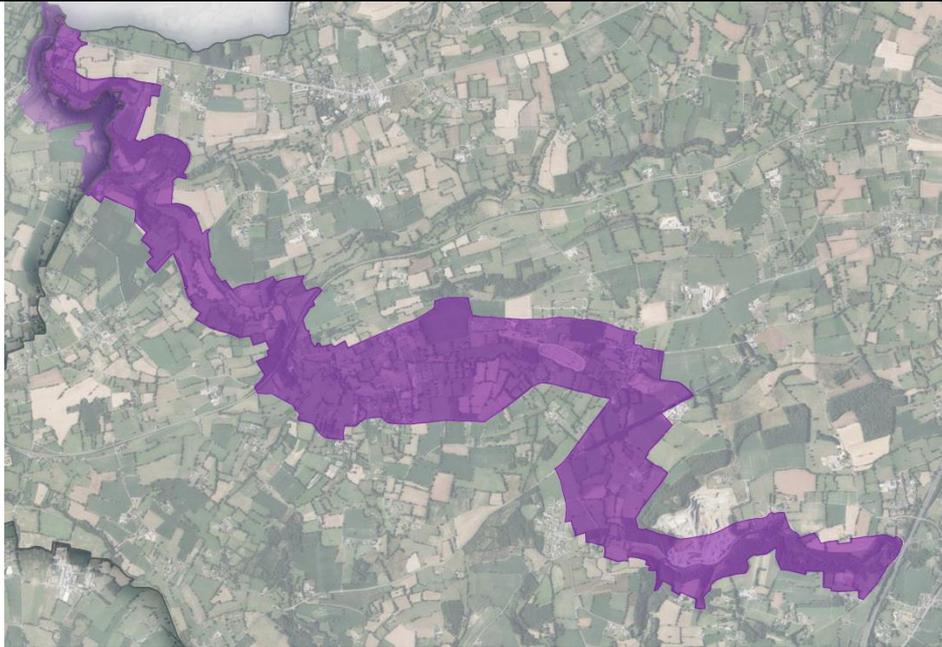
Le territoire de Villedieu Intercom compte 1 site Natura 2000 (9 à l'échelle du PETR) :

IDENTIFIANT	CLASSEMENT	NOM
FR2500113	ZSC	Bassin de l’Airou



1. BASSIN DE L’AIROU

Localisation	Départements : Manche (100%) Partiellement sur le territoire du PETR
Superficie totale	853 ha

	
<p>Milieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas), 40 % • Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées, 40% • Forêts caducifoliées, 10% • Prairies améliorées, 9% • Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes), 1%
	 <p style="text-align: center;"><i>Source : bassindelairou.n2000.fr</i></p>
<p>Qualités et importances</p>	<p>Rivière du socle armoricain, l'Airou exprime de façon remarquable son potentiel naturel vis à vis de la reproduction des salmonidés migrateurs. La tête de bassin s'inscrit dans le massif granitique de Carolles-Vire riche en aquifères qui permettent ainsi un bon soutien d'étiage ; le reste du bassin versant est composé de formations cambriennes du synclinal de la zone bocaine. Le paysage, au relief accentué, est dominé par le bocage et les herbages. La nature géologique combinée à la pluviosité forte à très forte est parfois à l'origine de crues importantes.</p> <p>Motivation pour l'autre espèce importante de faune (rubrique 3.3) :</p>

	- populations remarquables.
Vulnérabilités	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt écologique de la rivière tributaire de la préservation : <ul style="list-style-type: none"> * de la qualité physico-chimique des eaux (pollution liée à l'activité des carrières de Bourguenolles), * des milieux aquatiques (substrats caillouteux ouverts), * des débits naturels. - Divagation du bétail dans le lit mineur de la rivière. - Lors de la mise en place de l'autoroute des estuaires, impact négatif potentiel sur le cours d'eau.

3. INCIDENCES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000 ET MESURES

Un PCAET peut être à l'origine de plusieurs incidences négatives significatives sur un site Natura 2000 dès lors que des aménagements sont prévus au sein ou à proximité de celui-ci. Les incidences majeures essentiellement générées sont :

- Une consommation d'espaces qui induit une détérioration voire une destruction d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire à l'intérieur d'un site Natura 2000 ;
- La perturbation du fonctionnement écologique du site ou la dégradation indirecte des habitats naturels ou habitats d'espèces (drainage des zones humides, rejets polluants...);
- Le dérangement voire la destruction d'espèces qui effectuent l'ensemble ou une partie de leur cycle biologique au sein du site Natura 2000 (alimentation, transit, reproduction...).

1. EVALUATION DES INCIDENCES POTENTIELLES DE LA STRATEGIE PCAET SUR LES SITES NATURA 2000

Le site Natura 2000 localisé sur le territoire est situé dans des secteurs peu urbanisés, traversant uniquement quelques hameaux ainsi que la carrière de Bourguenolles. Ainsi les incidences de l'élaboration du PCAET sont limitées. On peut toutefois noter que le développement de mobilités alternatives) induira potentiellement la création de nouvelles voies ou de nouveaux espaces de stationnements qui artificialiseront des espaces naturels ou créeront de nouveaux obstacles pour la faune (Objectifs M.2 et M.4). Cela en est de même pour le développement de dispositifs d'énergie renouvelable qui pourraient fragmenter les espaces naturels du territoire. Ces aménagements seront susceptibles de perturber des espèces occupant les sites. Par ailleurs, le développement de la filière bois-énergie pourrait impacter les boisements des sites Natura 2000 (Objectif E.2). Cependant, à terme ces mesures seront bénéfiques pour la qualité de l'air.

Aussi, des mesures telles que l'optimisation des performances énergétiques du bâti, le développement des modes doux, du covoiturage local et des véhicules à faible émission, portées par le PCAET pourront avoir une incidence positive grâce à une diminution des nuisances sur les milieux naturels des sites Natura 2000 (sonores, pollutions).

En ce qui concerne les activités agricoles, la stratégie du PCAET ambitionne une adaptation des pratiques agricoles et le développement d'actions favorisant le stockage carbone. Ces mesures auront une incidence positive sur les sites Natura 2000 en limitant les pollutions et en offrant de nouveaux éléments favorables à la biodiversité. De plus, la stratégie met en avant la volonté de protéger et développer le réseau bocager actuellement menacé. Ces mesures seront également favorables à la fonctionnalité écologique des espaces agricoles (Objectifs A.5 et R.1).

La stratégie du PCAET présente également un objectif de gestion et de préservation de la ressource en eau (objectif A.2). Cette volonté aura une incidence positive pour plusieurs sites Natura 2000 intégrant des cours d'eau, des zones humides ou des mares.

Enfin, la stratégie prévoit globalement la préservation et le renforcement du patrimoine arboré et écologique à travers la protection de la trame verte et bleue, une meilleure gestion des milieux naturels ainsi que leur renforcement sur le territoire. Cela permettra d'améliorer les fonctionnalités écologiques des sites Natura 2000 (objectif A.3).

2. EVALUATION DES INCIDENCES POTENTIELLES DU PLAN D' ACTIONS PCAET SUR LES SITES NATURA 2000

De la même façon que l'évaluation des incidences potentielles de la stratégie, le plan d'actions du PCAET pourra avoir des incidences indirectes sur les sites Natura 2000. La précision du plan d'actions ne permet pas d'exclure certaines incidences potentielles puisque les projets ne sont pas encore connus à ce jour. Cette analyse du plan d'actions reste donc générale sans « zoom » particuliers sur des sites Natura 2000.

Dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, plusieurs actions (actions 27, 28 et 29) encadrent et favorisent le développement de projets de production d'énergies renouvelables (implantation d'un méthaniseur ou d'installations solaires photovoltaïques...). Ces projets présentent un risque s'ils sont réalisés à proximité ou dans un site Natura 2000.

La réalisation d'études d'impact pour ces types de projet permettra de s'assurer de l'absence de risque sur les sites Natura 2000 grâce à la mise en place de la séquence ERC. Par ailleurs, les actions pouvant avoir de potentiels impacts sur les milieux Natura 2000 proposent des mesures de réduction intégrées. Pour l'action 27, les installations d'énergie solaire seront conditionnées à une bonne intégration paysagère et architecturale. Pour l'action 28, le schéma directeur des énergies est un document qui regroupe à la fois une stratégie énergétique mais aussi une planification patrimoniale.

Par ailleurs, une des actions du PCAET prévoit un approvisionnement local du bois. Sans réflexion écologique, cette action peut générer un prélèvement de la ressource conséquent et inadapté. Toutefois, l'action 26 prévoit bien que l'utilisation de la ressource bois pour le bois-énergie se fasse de manière contrôlée, adaptée et durable.

L'action n°22 prévoit la plantation d'éléments végétaux : arbres, tout au long de la mise en œuvre du PCAET. Cette action peut avoir un impact négatif sur les sites Natura 2000 si les espèces sont plantées proches des sites Natura 2000 et si ces espèces ne sont pas cohérentes avec les espèces végétales déjà présentes. Cela pourrait en effet entraîner des compétitions interspécifiques et potentiellement nuire

aux espèces déjà en place. Ainsi, l'action prévoit de porter une attention sur le choix des essences pour qu'elles soient locales et adaptées au changement climatique.

De plus, plusieurs actions proposées pour les diverses thématiques du plan d'actions, ont un impact positif sur le site Natura 2000 :

- L'action n°20 « Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités » s'inscrit dans une démarche de restauration et réhabilitation des zones humides du territoire. Cela pourrait avoir un impact positif sur le site Natura 2000 qui recoupe des milieux aquatiques et humides.
- Le site Natura comporte des zones de boisements. L'action n°21 « Réaliser un plan de résilience territoriale face aux feux » permettra d'anticiper et de réagir de manière plus efficace si un feu se déclarait sur le site.

De plus, l'essentiel des actions concerne la mise en place de campagnes de sensibilisation afin d'accompagner la transition énergétique, climatique et écologique du territoire, en partenariat avec les acteurs et usagers. De fait, l'issue de ces actions ne peut être que positive.

Enfin, une action est dédiée à la préservation des milieux naturels du territoire (action n°24). Il peut donc être mis en avant l'incidence positive directe de ces actions sur les milieux naturels et particulièrement les sites Natura 2000 du territoire.

Ainsi, il peut donc être conclu que le PCAET a des incidences positives sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000) mais aussi des incidences négatives potentielles, qui ne sont à ce jour pas encore définies. En effet, aucun projet concret n'est identifié au sein d'un site Natura 2000 ou à proximité, ce qui limite l'analyse des incidences directes ou indirectes sur les sites Natura 2000. Cependant, toutes les actions qui pourraient avoir une incidence négative potentielle sur des milieux naturels, dont les sites Natura 2000, ont intégré des mesures de réduction permettant de prendre en compte en amont de projet les enjeux environnementaux des sites dans leur localisation et implantation.

VIII. ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES

CADRES

Ce chapitre vise à apprécier la compatibilité du PCAET avec les documents cadres. L'état d'avancement du projet et son objet sont tout d'abord rappelés, puis le lien avec le PCAET est développé au travers d'un encadré spécifique.

1. PREAMBULE

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec d'autres plans et programmes eux aussi soumis à évaluation. Ces articulations de diverses natures sont précisées dans le schéma ci-contre et vérifiées et détaillées dans l'Évaluation Environnementale Stratégique.

Ainsi, le PCAET doit :

- Être compatible avec certains documents, c'est-à-dire ne pas rentrer en contradiction avec leurs objectifs fondamentaux ;
- Prendre en compte certains documents, c'est-à-dire ne pas ignorer ni s'éloigner de leurs objectifs et des orientations fondamentales.

Le PCAET de Villedieu Intercom doit donc être **compatible** avec :

- Les règles du SRADDET Normandie.

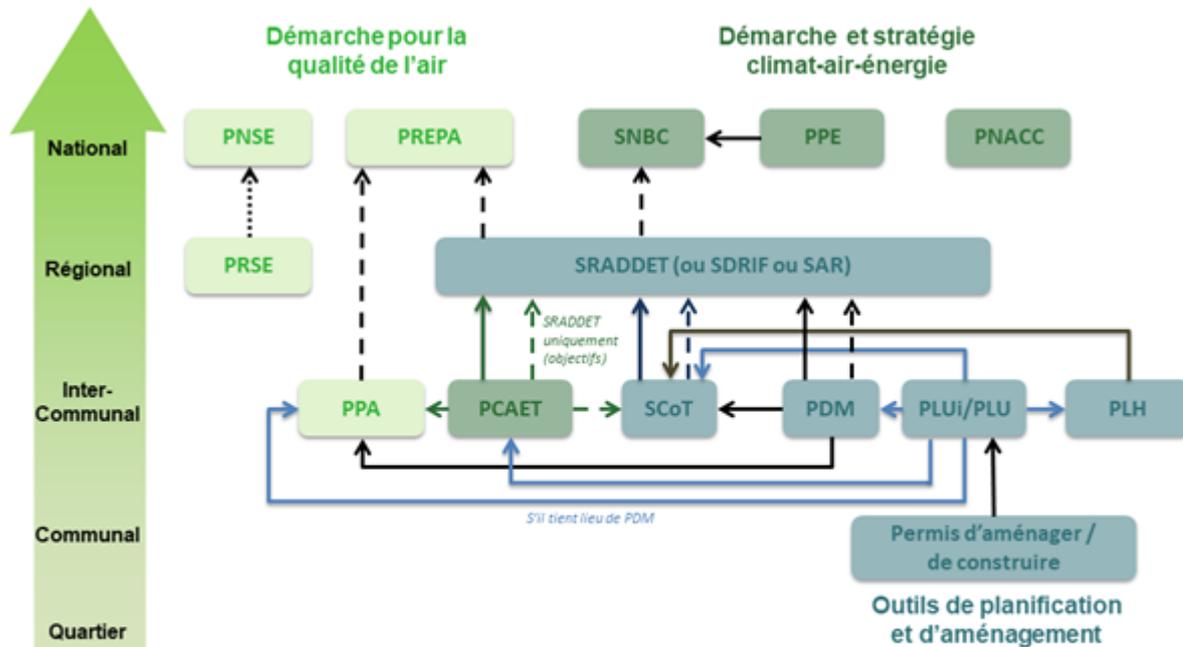
Aussi, il doit **prendre en compte** les documents suivants :

- Les objectifs du SRADDET Normandie ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Sud Manche – Baie du Mont Saint Michel. Le SCoT est en cours de révision et son état n'est pas assez avancé pour être analysé. Ainsi, l'étude de compatibilité s'est basée sur le SCoT Sud-Manche de 2013 non intégrateur et sur les documents devant être pris en compte ou compatibles avec le nouveau SCoT. Ces documents sont les suivants :
 - Le PRSE Normandie
 - Le SRCE Normandie
 - Le SDAGE Seine-Normandie
 - Le SDAGE Loire-Bretagne
 - Le plan de gestion du risque inondation Seine-Normandie
 - Le plan de gestion du risque inondation Loire-Bretagne

Etant donné la pertinence du document suivant vis-à-vis de l'évaluation environnementale, il a été décidé de l'analyser également :

- Le plan d'adaptation au changement climatique du SDAGE Loire-Bretagne

Il n'y a pas de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) sur le territoire.



Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

Liens de comptabilité et de prise en compte relatifs au PCAET

(Source : ADEME, 2023)

2. OBJECTIFS NATIONAUX

Les objectifs nationaux de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques et de rénovation thermique du parc de bâtiments sont exprimés à travers les principaux plans et lois orientant la stratégie nationale de transition énergétique, de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique, à savoir :

- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEPCV) ;
- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ;
- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ;
- Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

1. LA LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTECV)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que le plan d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'Etat, la loi fixe les objectifs chiffrés à moyen et long terme suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

2. LA STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE (SNBC)

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, et vise à atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, **soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990**).

Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone.

Elle a deux ambitions : **atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.**

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE)

Les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), **outils de pilotage de la politique énergétique** ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La PPE de métropole continentale exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental, afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique définis aux articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 du code de l'énergie. Le PPE remplace, sur un champ plus large et de manière intégrée, les trois documents de programmation préexistants relatifs aux investissements de production d'électricité, de production de chaleur et aux investissements dans le secteur du gaz.

La PPE en cours sur la période 2019-2028 inscrit la France dans une **trajectoire qui permettra d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et fixe ainsi le cap pour toutes les filières énergétiques** qui pourront constituer de manière complémentaire, le mix énergétique français de demain.

4. LE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNACC)

La démarche d'adaptation, enclenchée au niveau national par le ministère de l'Environnement à la fin des années 1990, est complémentaire des actions d'atténuation. Elle vise à **limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature**. Les politiques publiques d'adaptation ont pour objectifs d'anticiper les impacts à attendre du changement climatique, de limiter leurs dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur (par exemple, l'urbanisation des zones à risques) et de profiter des opportunités potentielles.

Le premier PNACC élaboré pour la période 2011-2015 a été suivi et renforcé par le PNACC-2 (2018-2022) et aujourd'hui le PNACC-3 portant sur la période 2024-2028.

Avec pour objectif de présenter des mesures concrètes et opérationnelles pour préparer la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques, les mesures préconisées par le PNACC visent une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en métropole et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +3 à 4°C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle. Tous les secteurs d'activités sont concernés autour de 4 objectifs :

- Protéger les Français ;
- Adapter les territoires et assurer la continuité des infrastructures et des services essentiels ;
- Assurer la résilience de l'économie ;
- Préserver les milieux naturels et culturels.

La logique poursuivie est bien l'incorporation de la notion d'adaptation au sein de l'ensemble des politiques publiques.

5. PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS NATIONAUX DANS LE PCAET

Les principaux objectifs chiffrés de ces lois, plans et programmes sont présentés dans le tableau ci-dessous, et mis en regard des objectifs inscrits dans le PCAET de Villedieu Intercom.

Thématique	Objectifs Nationaux	Objectifs du PCAET
Réduction des émissions de GES	-40% en 2030 par rapport à 1990 -75% en 2050 par rapport à 1990	-25% en 2030 par rapport à 2015 -55% en 2050 par rapport à 2015
Production d'énergie renouvelable	Amener la part des énergies renouvelables à 32% de la production totale d'énergie et 40% de la production d'électricité d'ici à 2030	32% du total en 2030 et 75% en 2050
Consommation d'énergie finale	-50% en 2050 par rapport à 2012	-50% à -55% en 2050 par rapport à 2015
Rénovation thermique du parc de logements	Niveau de performance énergétique BBC pour 100% du parc de logements en 2050	Rénovation thermique de 100% du parc de logements d'ici 2050, avec un objectif de performance visant à minima deux tiers de rénovations très performantes et un tiers de rénovations moyennement performantes.

3. LIEN DE COMPATIBILITE DU PCAET AVEC LES DOCUMENTS CADRES

6. LES REGLES DU SRADDET NORMANDIE

Territoire / Périètre concerné :	Région Normandie – Toutes les communes sont concernées
Etat d'avancement :	Approuvé en juillet 2020
Thématiques environnementales concernées :	AIR – ENERGIE - CLIMAT

OBJECTIFS DU DOCUMENT VIS-A-VIS DU PCAET	
REGLES	INTEGRATION DANS LE PCAET
En cas de création de nouvelles zones urbanisées (commerces, zones d'emploi, logements, services...), prévoir les modalités permettant et/ou	Stratégie Pour réduire les déplacements motorisés, VI entend organiser le territoire dans une logique de « juste proximité » en renforçant la complémentarité des espaces urbains aux différents niveaux de territoire.

<p>favorisant l'accès par un ou plusieurs modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.</p>	<p>L'EPCI renforcera en outre les centralités à toutes les échelles : villes, bourgs et principaux villages, en modérant le développement des villages au profit des centralités présentant des équipements, services, commerces et emplois secondaires et tertiaires. VI considère donc la revitalisation des villes et des bourgs comme un mode d'urbanisation prioritaire. A ce titre, il est attendu une densification du tissu urbain et une organisation autour d'équipements, services et activités structurants. Par ailleurs, VI renforcera la multifonctionnalité des espaces monofonctionnels tels que les zones pavillonnaires, les zones commerciales et les zones d'activités économiques. Ainsi, le développement de nouveaux modes de travail est souhaité, de même, des services et activités pourront être installés au sein de sites multimodaux (aire de covoiturage, PEM, gare...) mais aussi, à proximité ou au sein des zones d'activités (crèches par exemple).</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°1 :</u> Développer les mobilités collectives et partagées <u>Action n°4 :</u> Réduire l'impact du déplacement des travailleurs <u>Action n°6 :</u> Réduire la place de la voiture en ville <u>Action n°7 :</u> Offrir une mobilité décarbonée aux voyageurs</p>
<p>Participer à la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé.</p>	<p>Stratégie Avec des températures en hausse, la région Normandie pourrait bénéficier d'un climat plus chaud, similaire au climat vendéen ou aquitain actuel. Cependant, les traditions, la culture normande et les modes de vie pourraient en être bouleversés. VI s'attache donc à s'inscrire dans une démarche d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique en vue de préserver la qualité de vie des habitants et de se prémunir contre les risques pour la santé de chacun (en veillant aux risques sanitaires, en renforçant le rafraîchissement des territoires, en préservant les populations des risques naturels, ...)</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°21 :</u> Réaliser un plan de résilience territoriale face aux feux</p>
<p>Réaliser un bilan de la ressource en eau afin de s'assurer de l'adéquation entre les développements projetés et la ressource disponible en intégrant les</p>	<p>Stratégie Le dérèglement climatique modifiera le cycle de l'eau du département de la Manche du fait d'une modification de la saisonnalité du volume d'eau pluviale et de la hausse du niveau de la mer. En conséquence, l'accès aux ressources, leurs disponibilités ainsi que leur qualité pourraient s'en</p>

<p>impacts attendus du changement climatique</p>	<p>trouver dégrader et être imprévisibles. Le PETR s'inscrit dans l'adaptation des usages et besoins en eau avec des objectifs d'économie de la ressource en eau, d'amélioration de la qualité du réseau hydrographique et d'une meilleure gestion des eaux usées et pluviales.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°19</u> : Economiser l'eau</p>
<p>Tenir compte de l'objectif régional de disposer à termes de 7 centres de tri des recyclables en Normandie</p>	<p>Stratégie Cette règle n'est pas prise en compte dans la stratégie.</p> <p>Plan d'actions : Cette règle n'est pas prise en compte dans le plan d'actions.</p>
<p>Interdire l'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) en Normandie</p>	<p>Stratégie Cette règle n'est pas prise en compte dans la stratégie.</p> <p>Plan d'actions : Cette règle n'est pas prise en compte dans le plan d'actions.</p>
<p>Seules les installations d'incinération des déchets non dangereux non inertes à des fins de valorisation énergétique sont autorisées en Normandie</p>	<p>Stratégie Cette règle n'est pas prise en compte dans la stratégie.</p> <p>Plan d'actions : Cette règle n'est pas prise en compte dans le plan d'actions.</p>
<p>Définir dans les PCAET une consommation énergétique cible du parc bâti du territoire (logement et tertiaire) à atteindre en 2030 sur la base d'une réduction d'au moins 20 % de la consommation finale d'énergie du parc bâti par rapport à 2010. Traduire dans le PCAET cette cible en un estimatif de nombre de logements et de m² de bâtiments tertiaires à rénover chaque année d'ici 2030.</p>	<p>Stratégie Villedieu Intercom a pour objectif à travers la stratégie de veiller à réduire la consommation énergétique du tissu bâti institutionnel et économique. Pour autant, cet objectif n'est pas chiffré spécifiquement pour les bâtiments tertiaires.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°8</u>: Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme <u>Action n°9</u>: Habiter plus sobre</p>
<p>Intégrer, dans les programmes d'actions des PCAET, des recommandations concernant : - le gain de performance énergétique à obtenir pour les rénovations de logements sur le territoire, en favorisant le développement des rénovations « Bâtiment Basse Consommation », - la réalisation,</p>	<p>Stratégie Villedieu Intercom s'engage à travers la stratégie dans la rénovation thermique du parc de logements d'ici 2050, avec un objectif de performance visant à minima deux tiers de rénovations très performantes et un tiers de rénovations moyennement performantes. Pour cela, les EPCI prévoient de rénover près d'un tiers des logements d'ici 2030, en veillant à prioriser les logements des ménages modestes et les bâtiments patrimoniaux puis 100% d'ici 2050.</p>

<p>d'audits énergétiques préalables aux travaux comprenant les scénarios de travaux permettant d'atteindre ce niveau « Bâtiment Basse Consommation », en une seule fois ou par étapes</p>	<p>Les artisans devront également pouvoir se former régulièrement de façon à permettre et assurer des rénovations thermiques et environnementales performantes.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°9</u> : Habiter plus sobre</p>
<p>Favoriser la création de nouveaux quartiers et de constructions neuves visant une performance énergétique ou carbone supérieure aux exigences réglementaires en vigueur</p>	<p>Stratégie A travers la stratégie, VI s'engage dans le développement d'un parc de logement plus sobre en énergie en appui de la Réglementation Environnementale 2020. Pour cela, elles veilleront à la construction généralisée de formes urbaines bioclimatiques sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Aussi, la collectivité s'engage dans la construction de logements plus compacts, particulièrement dans les zones moins denses, de façon à se défaire du modèle ancien et énergivore du pavillon individuel de plain-pied.</p> <p>Elle s'engage par ailleurs dans le renouvellement urbain et dans la réduction de la vacance des zones les moins denses dont les bourgs, parfois délaissés, et les zones pavillonnaires construites avant les années 2000.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°8</u> : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme</p>
<p>Tendre à une alimentation en énergie renouvelable d'au moins 50 % de la consommation totale d'énergie, en optimisant le recours aux différentes énergies en fonction des usages et infrastructures réseaux</p>	<p>Stratégie Villedieu Intercom s'inscrit dans un objectif de décarbonation des énergies et de relocalisation de leur production. Elle vise ainsi à tendre vers une production d'énergies renouvelables de 24% des besoins énergétiques d'ici 2030, 55% d'ici 2040 puis 100% d'ici 2050. Cette stratégie s'appuie de façon préférentielle sur les énergies renouvelables suivantes : bois-énergie, énergies fatales, éoliennes, énergies solaires et méthanisation.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°27</u> : Promouvoir le solaire et l'autoconsommation des énergies renouvelables <u>Action n°28</u> : Effectuer une étude approfondie sur les énergies renouvelables locales et les promouvoir <u>Action n°29</u> : Promouvoir et soutenir les projets citoyens d'ENR et renforcer la concertation sur l'énergie</p>
<p>Encourager l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et</p>	<p>Stratégie Pour VI, la production d'énergie solaire s'appuiera sur une production d'électricité située entre 40 et 50% de la</p>

<p>en « ombrière » de parking. Limiter leur installation au sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux seuls terrains artificialisés des sites dégradés (friches industrielles, sites et sols pollués, anciens centres de stockage de déchets ultimes fermés depuis moins de 10 ans, carrières en fin d'exploitation) sous réserve : qu'ils ne fassent pas ou n'aient pas fait l'objet d'une prescription de remise en état à vocation agricole, paysagère ou écologique ; et qu'ils ne puissent pas être réhabilités pour y implanter de l'habitat et/ou des activités économiques ; et qu'ils ne soient pas inscrits au sein des trames vertes et bleues. - et aux délaissés portuaires et aéroportuaires (1). Par dérogation, l'installation de panneaux photovoltaïques au sol pourra être envisagée pour des îles habitées non interconnectées avec le continent. 	<p>consommation énergétique d'ici 2050. L'effort sera équitablement réparti durant les 3 prochaines décennies. Pour cela, les installations solaires se feront préférentiellement sur les sites suivants priorités ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ombrières solaires et toitures de bâtiments économiques, • Les fermes solaires sur les parcelles polluées ou en friche agricole, urbaines ou industrielles ; • Les fermes solaires sur d'anciennes zones économiques viabilisées mais non vendues sous réserve de maintenir la qualité agronomique des sols et permettre une activité agricole • Les toitures photovoltaïques et installations solaires thermiques dans des zones résidentielles sous réserve de production en autoconsommation ; • Les fermes solaires dans les espaces agricoles sous réserve de maintenir la qualité agronomique des sols et permettre le maintien d'une production agricole. <p>Plan d'actions : <u>Action n°27 :</u> Promouvoir le solaire et l'autoconsommation des énergies renouvelables <u>Action n°28 :</u> Effectuer une étude approfondie sur les énergies renouvelables locales et les promouvoir <u>Action n°29 :</u> Promouvoir et soutenir les projets citoyens d'ENR et renforcer la concertation sur l'énergie</p>
<p>Proposer des mesures relatives à la localisation des infrastructures et des activités (ainsi qu'aux constructions et rénovations de bâtiments) visant à diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques</p>	<p>Stratégie Villedieu Intercom s'associera avec ATMO Normandie pour affiner les mesures et les effets des actions entreprises dans le cadre du PCAET.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°8 :</u> Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme</p>

4. PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS CADRES AU SEIN DU PCAET

1. LES OBJECTIFS DU SRADDET NORMANDIE

Territoire / Périimètre concerné :	Région Normandie – Toutes les communes sont concernées
Etat d'avancement :	Approuvé en juillet 2020
Thématiques environnementales concernées :	AIR – ENERGIE - CLIMAT

OBJECTIFS DU DOCUMENT VIS-A-VIS DU PCAET	
OBJECTIFS	INTEGRATION DANS LE PCAET
<p>Objectif 51 – Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager et soutenir des territoires pilotes et exemplaires en matière de transition énergétique (réduire nos consommations de 20% en 2030 et de 50% en 2050 par rapport à 2012) Développer une culture commune liée à la transition énergétique en s'appuyant sur la connaissance Encourager la réalisation des actions concrètes de sobriété et efficacité énergétique 	<p>Stratégie En cohérence avec la réglementation nationale et la Stratégie Nationale Bas Carbone, VI s'engage à réduire fortement ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 : de l'ordre de -44% à -63 % par rapport à 2015.</p> <p>Pour cela, le territoire doit engager une profonde transition de ses modes de production, de consommation et de vie.</p> <p>Plan d'actions <u>Action n°14</u> : Créer une dynamique collective auprès des habitants du territoire</p> <p><u>Action n°30</u> : Être exemplaire dans la transition écologique de l'intercommunalité et des municipalités</p> <p><u>Action n°13</u> : Sensibiliser les habitants aux pratiques de sobriété, à l'énergie et aux ENR</p>
<p>Objectif 52 – Augmenter la part des énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans les consommations énergétiques de la Normandie Développer la production d'énergies renouvelables, pour viser 32% de part d'ENR dans la consommation énergétique normande (atteindre 32% en 2030 via notamment le bois énergie, le biogaz, l'éolien terrestre et les énergies maritimes renouvelables.) 	<p>Stratégie Villedieu Intercom prend en compte dans sa stratégie la nécessité d'augmenter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique. Toutefois, la part d'ENR envisagée est inférieure à l'objectif du SRADDET.</p> <p>La mise en place d'objectif de sobriété énergétique ne permettra pas de réduire à zéro les besoins énergétiques du territoire et de la société civile. Ainsi, VI s'inscrit dans un objectif de décarbonation des énergies et de</p>

	<p>relocalisation de leur production. Le territoire vise ainsi à tendre vers une production d'énergies renouvelables de 24% des besoins énergétiques d'ici 2030, 55% d'ici 2040 puis 100% d'ici 2050.</p> <p>Cette stratégie s'appuie de façon préférentielle sur les énergies renouvelables suivantes : bois-énergie, éolien, énergies fatales, énergies solaires et méthanisation.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°27 :</u> Promouvoir le solaire et l'autoconsommation des énergies renouvelables <u>Action n°28 :</u> Effectuer une étude approfondie sur les énergies renouvelables locales et les promouvoir <u>Action n°29 :</u> Promouvoir et soutenir les projets citoyens d'ENR et renforcer la concertation sur l'énergie</p>
<p>Objectif 53 – Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre des mesures de réduction et/ou stockage des émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique 	<p>Stratégie</p> <p>Le PETR Sud Manche - Baie du Mont Saint Michel s'inscrit dans un objectif ambitieux de tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050. Au regard des enjeux de neutralité carbone, le territoire s'attache à favoriser le stockage carbone dans les prochaines années de façon à renforcer la capacité du territoire à séquestrer du carbone.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°18 :</u> Décarboner et relocaliser l'alimentation <u>Action n°7 :</u> Offrir une mobilité décarbonée aux voyageurs <u>Action n°22 :</u> Réarborer le territoire</p>

2. LE SCOT SUD MANCHE – BAIE DU MONT SAINT MICHEL

<p>Territoire / Périètre concerné :</p>	<p>Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel</p>
<p>Etat d'avancement :</p>	<p>Approuvé en juin 2013 <i>A noter, le SCOT est en cours de révision</i></p>

Thématiques environnementales concernées :	AIR – ENERGIE - CLIMAT
---	------------------------

OBJECTIFS DU DOCUMENT VIS-A-VIS DU PCAET	
PRESCRIPTIONS / RECOMMANDATIONS	INTEGRATION DANS LE PCAET
DOG-chapitre 3 : L'excellence environnementale	
<p>O1 : Gestion de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec le monde agricole pour aboutir à des recommandations pour la préservation et la valorisation des prairies et du bocage (élevage, bois énergie, méthanisation, etc.) 	<p>Stratégie</p> <p>A travers la stratégie du PCAET, un des objectifs de Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel est de « Développer une filière agricole et maritime sobre et efficace en matière de consommations énergétiques ».</p> <p>Cet objectif se traduira par un accompagnement des exploitations agricoles, des coopératives et des CUMA dans l'amélioration énergétique des équipements. Aussi, les exploitations agricoles sont encouragées à questionner leurs pratiques de façon à renforcer la capacité du sol à stocker du carbone. L'évitement du labourage profond, la permanence d'un couvert végétal dans l'année... sont quelques pistes de réflexion à considérer.</p> <p>Plan d'actions</p> <p><u>Action n°31</u> : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire</p>
<p>O2 : Gestion des pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Imposer le développement des énergies renouvelables au mieux des situations soit sous la forme d'unité de production soit en accompagnement des projets d'habitat dans le cadre d'un urbanisme vertueux 	<p>Stratégie</p> <p>A travers la stratégie du PCAET, un des objectifs de Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel est de « Programmer l'installation d'énergies renouvelables ».</p> <p>VI tendra vers une autonomie énergétique des bâtiments, des quartiers et des zones économiques, en appui notamment des sources énergétiques suivantes : géothermie, éolien, solaire thermique, solaire photovoltaïque et pompes à chaleur. L'éolien offshore et les énergies marines ne sont pas considérés ainsi que l'aérothermie. La production hydroélectrique n'est plus considérée non plus.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°8</u> : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme</p> <p><u>Action n°9</u> : Habiter plus sobre</p> <p><u>Action n°27</u> : Promouvoir le solaire et l'autoconsommation des énergies renouvelables</p> <p><u>Action n°28</u> : Effectuer une étude approfondie sur les énergies renouvelables locales et les promouvoir</p>

	<p><u>Action n°29</u> : Promouvoir et soutenir les projets citoyens d'ENR et renforcer la concertation sur l'énergie</p>
DOG-chapitre 4 : Pratiques vertueuses en urbanisme	
<p>O7 : La qualité environnementale et énergétique des constructions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous réserve de la préservation des sites et paysages, il est recommandé de concevoir les bâtiments de manière à ce qu'ils bénéficient au mieux des apports solaires afin de les utiliser pour l'éclairage naturel, de privilégier les énergies renouvelables pour le chauffage et / ou la production d'électricité, tout en veillant au confort thermique en été, de concevoir les bâtiments dans une démarche à priori, intégrant les possibilités ultérieures d'extension et d'adaptation aux énergies renouvelables – en lien avec le SRE et les ZDE du territoire en particulier 	<p>Stratégie</p> <p>A travers la stratégie du PCAET, un des axes de Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel est de « Développer un territoire axé sur la sobriété et l'exemplarité du bâti ».</p> <p>Villedieu Intercom vise un objectif de réduction de 50% des consommations énergétiques du secteur résidentiel d'ici 2050 et de 58% dans le secteur tertiaire. Ainsi, ils entendent à minima réduire les émissions de gaz à effet de serre des secteurs résidentiel et tertiaire de respectivement 71% et 40% d'ici 2050. Cependant, l'ensemble des EPCI s'inscrit dans les orientations nationales de la Stratégie Nationale Bas Carbone en visant une décarbonation totale du secteur des bâtiments.</p> <p>Pour répondre à cet objectif, l'EPCI entend répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif B.1 : Aller vers la sobriété énergétique du parc de logement et des aménagements urbains. • Objectif B.2 : Développer les modes de chauffage efficaces et tournés vers des énergies décarbonées. • Objectif B.3 : Veiller à réduire la consommation énergétique du tissu bâti économique <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°8</u> : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme</p> <p><u>Action n°9</u> : Habiter plus sobre</p>
DOG-chapitre 5 : Performance économique	
<p>O2 : Raisonner les implantations commerciales et renforcer les centralités existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le développement des espaces commerciaux périphériques et leur qualité environnementale : Traitement environnemental préservation paysagère, réduction des nuisances sonores et de la pollution de l'air ou de l'eau, performances énergétiques, gestion des déchets et énergies renouvelables... 	<p>Stratégie</p> <p>A travers la stratégie du PCAET, un des objectifs de Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel est « d'assurer l'adaptation des modèles économiques actuels, notamment des activités primaires ». A ce titre, VI souhaite accompagner la résilience du tissu industriel et économique.</p> <p>La crise climatique aura des incidences très inégales selon les filières économiques et industrielles du territoire, VI veillera donc à assurer la bonne adaptation du tissu économique du territoire tant en matière de préservation des modes de production que de qualité de vie pour les salariés.</p> <p>Les actions et initiatives préventives et d'adaptation seront soutenues avec l'appui des partenaires</p>

	<p>économiques. Aussi, les solutions les moins gourmandes en ressources seront privilégiées et participeront au confort des actifs (temps de travail adaptés au lieu de l'installation de climatisation par exemple).</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°8</u> : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme <u>Action n°9</u> : Habiter plus sobre <u>Action n°34</u> : Adapter les ZA au changement climatique</p>
<p>O3 : Intégrer les filières agricole et aquacole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une filière de production et de consommation à base de bois énergie 	<p>Stratégie</p> <p>Dans le cadre du développement d'une filière agricole et maritime sobre et efficace en matière de consommations énergétiques, VI souhaite encourager les exploitations d'élevage à renforcer leur capacité de stockage carbone en reconsidérant le bocage et son arborescence. Elles seront soutenues dans l'émergence d'une filière énergétique importante qui s'appuie sur le bois-énergie et la méthanisation, en veillant à ne pas entraver la capacité de production alimentaire du territoire.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°26</u> : Créer une filière bois-énergie</p>

3. LE PRSE NORMANDIE

Territoire / Périètre concerné :	Région Normandie – Toutes les communes sont concernées
Etat d'avancement :	Approuvé en 2017
Thématiques environnementales concernées :	AIR – SANTE - VULNERABILITE

Le territoire du PETR Sud Manche – Baie du Mont-Saint-Michel ne fait pas l'objet de Plan de Protection de l'Atmosphère, faisant moins de 250 000 habitants.

OBJECTIFS DU DOCUMENT VIS-A-VIS DU PCAET	
ORIENTATIONS	INTEGRATION DANS LE PCAET
<p>Axe 1 - Agir localement pour un environnement favorable à la santé pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager un environnement et un cadre de vie favorables à la santé • Adopter des modes de vie et des comportements respectueux de l'environnement et favorables à la santé 	<p>Stratégie</p> <p>Avec des températures en hausse, la région Normandie pourrait bénéficier d'un climat plus chaud, similaire au climat vendéen ou aquitain actuel. Cependant, les traditions, la culture normande et les modes de vie pourraient en être bouleversés. Villedieu Intercom s'attache donc à s'inscrire dans une démarche d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique en vue de préserver la qualité de vie des habitants et de se prémunir contre les risques pour la santé de chacun</p>

	<p>(en veillant aux risques sanitaires, en renforçant le rafraichissement des territoires, en préservant les populations des risques naturels, ...)</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°12</u> : Former aux enjeux du changement climatique et à la mise en place de solutions</p> <p><u>Action n°21</u> : Réaliser un plan de résilience territoriale face aux feux</p>
<p>Axe 2 - Améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et littorales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine • Améliorer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée • Améliorer la qualité des eaux de baignade et du littoral 	<p>Stratégie Le dérèglement climatique modifiera le cycle de l'eau du département de la Manche du fait d'une modification de la saisonnalité du volume d'eau pluviale et de la hausse du niveau de la mer. En conséquence, l'accès aux ressources, leurs disponibilités ainsi que leur qualité pourraient s'en trouver dégradé et être imprévisibles. Le PETR s'inscrit dans l'adaptation des usages et besoins en eau avec des objectifs d'économie de la ressource en eau, d'amélioration de la qualité du réseau hydrographique et d'une meilleure gestion des eaux usées et pluviales.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°19</u> : Economiser l'eau <u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p>
<p>Axe 3 - Agir pour des bâtiments et un habitat sain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les risques pour la santé liés à l'environnement intérieur dans les bâtiments existants • Promouvoir un logement et des environnements intérieurs favorables à la santé dans les constructions neuves et les rénovations • Prévenir les expositions des publics sensibles à l'environnement intérieur 	<p>Stratégie Villedieu Intercom s'engage, à travers la stratégie, dans la rénovation thermique du parc de logements d'ici 2050, avec un objectif de performance visant à minima deux tiers de rénovations très performantes et un tiers de rénovations moyennement performantes. Pour cela, VI prévoit de rénover près d'un tiers des logements d'ici 2030, en veillant à prioriser les logements des ménages modestes et les bâtiments patrimoniaux puis 100% d'ici 2050.</p> <p>Ces dispositions permettront d'améliorer l'environnement intérieur des logements pour le confort des habitants.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°8</u> : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme <u>Action n°9</u> : Habiter plus sobre</p>

<p>Axe 4 - Limiter l'exposition à la pollution de l'environnement extérieur et aux espèces nuisibles à la santé humaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de l'air extérieur et limiter son impact sur la santé • Prévenir les effets sanitaires liés aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé humaine • Renforcer la connaissance et l'information et réduire l'exposition des populations aux sols pollués <p>Améliorer la connaissance et réduire l'exposition des populations au bruit et aux champs électromagnétiques</p>	<p>Stratégie</p> <p>Villedieu Intercom s'inscrit dans les objectifs fixés par la réglementation nationale en vue de réduire fortement et durablement les polluants atmosphériques, à savoir les objectifs du Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques. A noter toutefois qu'il est plus difficile de mesurer l'impact des objectifs stratégiques des secteurs agricoles, des déchets et d'une partie de la production industrielle sur l'évolution des émissions de polluants atmosphériques car les incidences de la réduction des émissions non énergétiques sont mal connues.</p> <p>Dans ce cadre, VI s'associera à ATMO Normandie pour affiner les mesures et les effets des actions entreprises dans le cadre du PCAET.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p>Cet axe n'est pas spécifiquement traité dans le plan d'actions du PCAET. Toutefois, les mesures en faveur de la décarbonation des activités réduiront la pollution de l'air.</p>
<p>Axe 5 - Mieux observer, former et informer pour agir ensemble pour un environnement sain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'observation pour agir au niveau local et en faciliter l'accès • Renforcer les compétences en santé environnement des décideurs, acteurs au niveau local et des professionnels de santé • Faciliter l'information des citoyens - Renforcer l'information, la formation et l'éducation des publics sensibles 	<p>Stratégie</p> <p>Afin de lutter contre les risques sanitaires liés aux évolutions climatiques, VI entend encourager les actions en faveur d'une meilleure connaissance des risques pour la santé des populations. Par ailleurs, elles veilleront à favoriser l'endiguement de ces risques et à mettre en place des systèmes de prévention auprès des différents publics concernés. Cet objectif portera particulièrement sur les effets sanitaires des canicules et sur le développement de nouvelles maladies, souvent tropicales qui commencent à se développer en France métropolitaine.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°12</u> : Former aux enjeux du changement climatique et à la mise en place de solutions</p>

4. LE SRCE NORMANDIE

<p>Territoire / Périètre concerné :</p>	<p>Région Normandie – Toutes les communes sont concernées</p>
<p>Etat d'avancement :</p>	<p>Approuvé le 29 juillet 2014 et modifié en juin 2015, intégré dans le SRADDET Normandie</p>

Thématiques environnementales concernées :	MILIEUX NATURELS - BIODIVERSITE
---	---------------------------------

OBJECTIFS DU DOCUMENT VIS-A-VIS DU PCAET	
ORIENTATIONS	INTEGRATION DANS LE PCAET
<p>1. Préserver la fonctionnalité des continuités écologiques en lien avec les activités humaines qui s'exercent sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - P1 : prise en compte de la présence d'espèces et habitats naturels patrimoniaux par les projets d'aménagements - P2 : préservation durable des réservoirs de biodiversité - P3 : maintien de la fonctionnalité de la matrice verte - P4 : maintien de la fonctionnalité des cours d'eau identifiés comme corridors - P5 : maintien de la fonctionnalité de la matrice bleue - P6 : reconquête de la nature en ville : fonctionnalité écologique au sein des zones urbaines 	<p>Stratégie</p> <p>VI s'attachera à renforcer la perméabilité entre le tissu urbain et les espaces naturels et agricoles. Pour cela, elles encouragent les communes à renforcer leurs objectifs de développement de la nature en ville par une végétalisation du tissu urbain. A ce titre, les initiatives visant à gérer naturellement les espaces libres (publics et privés) sont encouragées ainsi que les initiatives visant la réduction de l'artificialisation des sols. Le maintien strict des coupures urbaines est également souhaité.</p> <p>Afin de renforcer la richesse de la faune et la flore au sein du tissu urbain, les initiatives en faveur du maintien des espèces pollinisatrices non domestiques telles que les abeilles sauvages sont encouragées. Aussi, VI recommande le renforcement de la palette botanique des villes. Les essences ornementales mais non invasives, non nécessairement locales, sont à ce titre préconisées.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°22</u> : Réarborer le territoire</p> <p><u>Action n°23</u> : Favoriser une trame noire et réduire l'éclairage</p> <p><u>Action n°24</u> : Renforcer la biodiversité</p> <p><u>Action n°25</u> : Protéger et reconstituer la haie</p>
<p>2. Restaurer la fonctionnalité des continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - R1 : restauration des fonctionnalités des réservoirs de biodiversité - R2 : restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques de la matrice verte - R3 : restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques des zones humides 	<p>Stratégie</p> <p>Afin d'accompagner l'adaptation des milieux naturels et de la biodiversité, Villedieu Intercom engage la définition d'une trame verte et bleue où les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques seront protégés de façon à faciliter les migrations de la biodiversité.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - R4 : restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques des cours d'eau 	<p>Les réservoirs de biodiversité devront disposer d'une protection forte et d'une gestion adéquate de façon à atteindre d'ici 2050 un objectif de 30% du territoire de VI protégé dont un tiers sera strictement protégé via des politiques d'acquisition foncière ou de protection forte permettant de réduire l'activité humaine : arrêtés de protection de biotope, réserves naturels régionales ou nationales ou autres dispositifs similaires.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°22</u> : Réarborer le territoire</p> <p><u>Action n°23</u> : Favoriser une trame noire et réduire l'éclairage</p> <p><u>Action n°24</u> : Renforcer la biodiversité</p> <p><u>Action n°25</u> : Protéger et reconstituer la haie</p>
<p>3. Enjeux transversaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - T1 : sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire - T2 : s'adapter au changement climatique 	<p>Stratégie</p> <p>En complément, VI accompagnera les gestionnaires des milieux naturels et agro-naturels vers leur gestion optimale. Dans le cas des bocages, une gestion optimale est attendue de façon à renforcer l'arborescence des haies en appui d'essences locales et/ou adaptées aux nouvelles conditions météorologiques.</p> <p>L'ensemble de ces objectifs s'appuiera sur un renforcement des connaissances de la biodiversité locale qui permettra à la fois d'identifier l'existant, prévenir les espèces nuisibles et observer l'évolution des populations.</p> <p>Plan d'actions</p> <p><u>Action n°14</u> : Créer une dynamique collective auprès des habitants du territoire</p> <p><u>Action n°30</u> : Être exemplaire dans la transition écologique de l'intercommunalité et des municipalités</p>

5. LE SDAGE SEINE-NORMANDIE

Territoire / Périmètre concerné :	Bassin versant Seine-Normandie
Etat d'avancement :	Adopté en mars 2022
THÉMATIQUES environnementales concernées :	EAU – MILIEUX NATURELS - BIODIVERSITE

OBJECTIFS DU DOCUMENT VIS-A-VIS DU PCAET	
ORIENTATIONS	INTEGRATION DANS LE PCAET
<p>Orientation 1 : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée</p>	<p>Stratégie</p> <p>D'ici 2027, Villedieu Intercom engage les acteurs socio-économiques et les collectivités vers un bon état écologique de la masse d'eau côtière de l'Ouest Cotentin et du bon état chimique des bassins versants de la Sée, de la Sélune et de la Mayenne. Le bon état chimique et écologique des affluents des fleuves côtiers est également attendu avant 2027. A plus long terme, le réseau hydrographique devra être en capacité d'accueillir des bioindicateurs démontrant l'amélioration de la qualité de la ressource en eau.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p>
<p>Orientation 2 : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation des captages en eau potable</p>	<p>Stratégie</p> <p>A travers la stratégie du PCAET, les secteurs agricoles et industriels sont encouragés à renforcer leur exigence vis-à-vis de la ressource en eau en améliorant leur modèle de production afin de réduire les sources de pollutions ponctuelles et parfois diffuses sur le territoire.</p> <p><i>En ce qui concerne la stratégie sur la qualité des ressources en eau, se référer à l'Orientation 1 du SDAGE Seine-Normandie.</i></p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°31</u> : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire</p>
<p>Orientation 3 : Pour un territoire sain : Réduire les pressions ponctuelles</p>	<p>Stratégie</p> <p>VI s'inscrit dans un objectif de réduction des prélèvements d'eau qu'ils soient domestiques, industriels ou agricoles. La collectivité veiller à favoriser des solutions qui permettent de renforcer le rendement des eaux pluviales et à privilégier l'usage des eaux pluviales, dites non conventionnelles pour</p>

	<p>les usages ne présentant pas de risques sanitaires. Les initiatives visant à stocker les eaux de pluie à des fins résidentielles et industrielles seront privilégiées. En complément, les industries devront veiller à réduire leur besoin en eau dans un souci de sobriété.</p> <p>Par ailleurs, elle veillera également à maintenir une agriculture sobre en eau et, à ce titre, sera vigilante à l'évolution des productions agricoles locales, particulièrement les productions céréalières et protéagineuses gourmandes en eau en période estivale.</p> <p>Enfin, les collectivités, gestionnaires des espaces verts et des équipements, sont invitées quant à elle à renforcer leur connaissance en matière de prélèvement et d'usage de la ressource en eau et à adapter leurs pratiques en conséquence.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°8</u> : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme</p>
<p>Orientation 4 : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique</p>	<p>Stratégie</p> <p>Au regard des risques que le dérèglement climatique aura sur la ressource en eau, particulièrement sur les ressources en eau potable, Villedieu Intercom soutient plusieurs initiatives menées en partenariat avec les organismes dédiés ; elles sont priorisées ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les initiatives visant à maintenir la qualité des eaux prélevées à destination de la production d'eau potable et à reconquérir la qualité de zones de captages fermées pour cause de pollution ; - Les initiatives visant à favoriser l'interconnexion départementale voire interdépartementale de l'eau potable. - Les initiatives visant à construire de nouveaux forages ou captages en vue de réduire la dépendance des communes de l'agglomération à certaines sources à risques. A ce propos, il pourra être étudié la réouverture de captages anciennement fermés pour cause de pollution en réduisant en amont les pollutions connues. <p>Plan d'actions : <u>Action n° 19</u> : Economiser l'eau</p>

6. LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Territoire / Périmètre concerné :	Bassin versant Loire-Bretagne
Etat d'avancement :	Approuvé en mars 2022
THÉMATIQUES environnementales concernées :	EAU – MILIEUX NATURELS - BIODIVERSITE

OBJECTIFS DU DOCUMENT VIS-A-VIS DU PCAET	
ORIENTATIONS	INTEGRATION DANS LE PCAET
CHAPITRE 1 : Repenser les aménagements des cours dans leur bassin versant	<p>Stratégie</p> <p>A l'image de la Sélune située à proximité du territoire, VI encourage une gestion naturelle des cours d'eau et de leurs berges de façon à renforcer la capacité des milieux naturels à traiter les polluants et limiter l'eutrophisation en période estivale.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p>
CHAPITRE 2 : Réduire la pollution par les nitrates	<p>Stratégie</p> <p>Villedieu Intercom encourage les secteurs agricoles et industriels à renforcer leur exigence vis-à-vis de la ressource en eau en améliorant leur modèle de production afin de réduire les sources de pollutions ponctuelles et parfois diffuses sur le territoire.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°31</u> : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire</p>
CHAPITRE 3 : Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique	<p>Stratégie</p> <p>Voir stratégie du Chapitre 2 du SDAGE Loire-Bretagne.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°31</u> : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire</p>
CHAPITRE 4 : Maitriser et réduire la pollution par les pesticides	<p>Stratégie</p> <p>Voir stratégie du Chapitre 2 du SDAGE Loire-Bretagne.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°31</u> : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire</p>

<p>CHAPITRE 5 : Maîtriser et réduire la pollution par les micropolluants</p>	<p>Stratégie</p> <p>Voir stratégie du Chapitre 2 du SDAGE Loire-Bretagne.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°31</u> : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire</p>
<p>CHAPITRE 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau</p>	<p>Stratégie</p> <p>A travers la stratégie du PCAET, les secteurs agricoles et industriels sont encouragés à renforcer leur exigence vis-à-vis de la ressource en eau en améliorant leur modèle de production afin de réduire les sources de pollutions ponctuelles et parfois diffuses sur le territoire.</p> <p>D'ici 2027, Villedieu Intercom engage les acteurs socio-économiques et les collectivités vers un bon état écologique de la masse d'eau côtière de l'Ouest Cotentin et du bon état chimique des bassins versants de la Sée, de la Sélune et de la Mayenne. Le bon état chimique et écologique des affluents des fleuves côtiers est également attendu avant 2027. A plus long terme, le réseau hydrographique devra être en capacité d'accueillir des bioindicateurs démontrant l'amélioration de la qualité de la ressource en eau.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°31</u> : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire</p> <p><u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p> <p><u>Action n° 19</u> : Economiser l'eau</p>
<p>CHAPITRE 7 : Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable</p>	<p>Stratégie</p> <p>Au regard des risques que le dérèglement climatique aura sur la ressource en eau, particulièrement sur les ressources en eau potable, VI soutient plusieurs initiatives menées en partenariat avec les organismes dédiés ; elles sont priorisées ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les initiatives visant à maintenir la qualité des eaux prélevées à destination de la production d'eau potable et à reconquérir la qualité de zones de captages fermées pour cause de pollution ; - les initiatives visant à favoriser l'interconnexion départementale voire interdépartementale de l'eau potable ; - les initiatives visant à construire de nouveaux forages ou captages en vue de réduire la dépendance des communes de l'agglomération à certaines sources à risques. A ce propos, il pourra être étudié la réouverture de captages anciennement

	<p>fermés pour cause de pollution en réduisant en amont les pollutions connues.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n° 19</u> : Economiser l'eau</p>
<p>CHAPITRE 8 : Préserver et restaurer les zones humides</p>	<p>Stratégie</p> <p>Cet enjeu n'est pas spécifiquement pris en compte dans la stratégie.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p>
<p>CHAPITRE 9 : Préserver la biodiversité aquatique</p>	<p>Stratégie</p> <p><i>En ce qui concerne la stratégie sur la qualité des ressources en eau, se référer au Chapitre 6 du SDAGE Loire-Bretagne.</i></p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p>
<p>CHAPITRE 10 : Préserver le littoral</p>	<p>Stratégie</p> <p>Villedieu Intercom prévoit dans sa stratégie de tendre vers un bon état des masses d'eau que ce soient les masses d'eau intérieures que côtières, à l'instar de la masse d'eau côtière de l'Ouest Cotentin.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p>
<p>CHAPITRE 11 : Préserver les têtes de bassin versant</p>	<p>Stratégie</p> <p>Cet enjeu n'est pas spécifiquement pris en compte dans la stratégie.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p>

7. LE PGRI LOIRE-BRETAGNE

Territoire / Périètre concerné :	Région Bretagne
Etat d'avancement :	Approuvé en mars 2022
Thématiques environnementales concernées :	EAU – MILIEUX NATURELS - BIODIVERSITE

OBJECTIFS DU DOCUMENT VIS-A-VIS DU PCAET	
OBJECTIFS	INTEGRATION DANS LE PCAET
<p>Objectif 1. Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines</p> <p>Objectif 2. Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque</p> <p>Objectif 3. Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable</p>	<p>Stratégie</p> <p><i>Voir stratégie de la section « Inondation et submersion marine » du Plan d'Adaptation au Changement Climatique du SDAGE Loire-Bretagne.</i></p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°8</u> : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme</p>

8. LE PGRI SEINE-NORMANDIE

Territoire / Périètre concerné :	Région Normandie
Etat d'avancement :	Approuvé en mars 2022
Thématiques environnementales concernées :	EAU – MILIEUX NATURELS - BIODIVERSITE

OBJECTIFS DU DOCUMENT VIS-A-VIS DU PCAET	
OBJECTIFS	INTEGRATION DANS LE PCAET
<p>Objectif 1. Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité</p> <p>Objectif 2. Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire les coûts et dommages</p> <p>Objectif 3. Améliorer la prévision des phénomènes hydrométéorologiques et se préparer à gérer la crise</p> <p>Objectif 4. Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque</p>	<p>Stratégie</p> <p><i>Voir stratégie de la section « Inondation et submersion marine » du Plan d'Adaptation au Changement Climatique du SDAGE Loire-Bretagne.</i></p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°8</u> : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme</p>

5. PRISE EN COMPTE D'AUTRES DOCUMENTS AU SEIN DU PCAET

1. LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Territoire / Périètre concerné :	Région Bretagne
Etat d'avancement :	Approuvé le 26 avril 2018
Thématiques environnementales concernées :	EAU – MILIEUX NATURELS - BIODIVERSITE

OBJECTIFS DU DOCUMENT VIS-A-VIS DU PCAET	
ORIENTATIONS	INTEGRATION DANS LE PCAET
<p>Qualité</p> <p>Limiter l'augmentation de la température de l'eau</p> <p>Limiter les pollutions ponctuelles</p> <p>Limiter la pression polluante diffuse</p> <p>Améliorer et diffuser la connaissance</p> <p>Restaurer la capacité auto-épuratrice des milieux aquatiques</p>	<p>Stratégie</p> <p><i>Voir stratégie du Chapitre 6 du SDAGE Loire-Bretagne.</i></p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°31</u> : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire</p> <p><u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p> <p><u>Action n° 19</u> : Economiser l'eau</p>
<p>Milieux aquatiques</p> <p>Rétablir, maintenir ou améliorer l'hydraulique fonctionnelle et la qualité des milieux aquatiques</p> <p>Intégrer économiquement la protection et la restauration des milieux aquatiques</p> <p>Maîtriser l'étalement péri-urbain et la gestion de l'eau en ville et dans les activités humaines</p> <p>Améliorer et diffuser la connaissance</p>	<p>Stratégie</p> <p>VI encourage les secteurs agricoles et industriels à renforcer leur exigence vis-à-vis de la ressource en eau en améliorant leur modèle de production afin de réduire les sources de pollutions ponctuelles et parfois diffuses sur le territoire.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°8</u> : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme</p> <p><u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p>
<p>Quantité</p> <p>Développer la gestion intégrée de la ressource et le stockage naturel de l'eau</p> <p>Optimiser la gestion de l'eau potable</p>	<p>Stratégie</p> <p>Au regard des risques que le dérèglement climatique aura sur la ressource en eau, particulièrement sur les ressources en eau potable, Villedieu Intercom soutient plusieurs initiatives menées en partenariat</p>

<p>Adapter les usages à la ressource disponible</p> <p>Explorer des pistes alternatives de gestion de la ressource dans le temps et dans l'espace</p> <p>Améliorer et diffuser la connaissance</p>	<p>avec les organismes dédiés ; elles sont priorisées ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les initiatives visant à maintenir la qualité des eaux prélevées à destination de la production d'eau potable et à reconquérir la qualité de zones de captages fermées pour cause de pollution ; - Les initiatives visant à favoriser l'interconnexion départementale voire interdépartementale de l'eau potable. - Les initiatives visant à construire de nouveaux forages ou captages en vue de réduire la dépendance des communes de l'agglomération à certaines sources à risques. A ce propos, il pourra être étudié la réouverture de captages anciennement fermés pour cause de pollution en réduisant en amont les pollutions connues. <p>Plan d'actions :</p> <p><u>Action n°31</u> : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière agro-alimentaire</p> <p><u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p> <p><u>Action n° 19</u> : Economiser l'eau</p>
<p>Inondation et submersion marine</p> <p>Accélérer la mise en œuvre des politiques</p> <p>Gérer autrement les zones inondables dont les espaces côtiers</p> <p>Améliorer et diffuser la connaissance</p>	<p>Stratégie</p> <p>VI adoptera une politique de gestion résiliente des risques d'inondation et de mouvements de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs non habités présentant un risque d'inondation ou de mouvements de terrain avérés ou anticipés ne pourront faire l'objet de constructions d'ouvrages, en vue de rendre ces espaces urbanisables. • Pour les zones urbaines résidentielles soumises à des risques connus ou qui seront avérés, dans les années à venir, VI conditionnera la construction d'ouvrages à leur utilité pour éviter les risques à long terme (d'ici 2100). • En dernier recours, les collectivités et les partenaires devront envisager le retrait de certains espaces urbanisés. VI identifiera des zones de repli dans sa stratégie (les zones de repli en extension urbaine seront possibles si le renouvellement urbain s'avère être une solution non viable).

	<p>Pour anticiper l'évolution des risques vis-à-vis du dérèglement climatique, VI encourage un renforcement des études de recherche et développement. En complément, VI veillera à disposer régulièrement de plans de gestion des risques adaptés aux nouvelles connaissances et favorisera une concertation et sensibilisation auprès du public.</p> <p>Plan d'actions : <u>Action n°8</u> : Intégrer la transition écologique dans les documents d'urbanisme <u>Action n°20</u> : Restaurer le cycle de l'eau dans ses fonctionnalités</p>
<p>Gouvernance</p> <p>Améliorer et diffuser la connaissance pour tous les publics</p> <p>Améliorer la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les politiques</p>	<p>Stratégie</p> <p>Afin de lutter contre les risques sanitaires liés aux évolutions climatiques, Villedieu Intercom entend encourager les actions en faveur d'une meilleure connaissance des risques pour la santé des populations. Par ailleurs, elles veilleront à favoriser l'endigement de ces risques et à mettre en place des systèmes de prévention auprès des différents publics concernés. Cet objectif portera particulièrement sur les effets sanitaires des canicules et sur le développement de nouvelles maladies, souvent tropicales qui commencent à se développer en France métropolitaine.</p> <p>Plan d'actions : Action n°12 : Former aux enjeux du changement climatique et à la mise en place de solutions</p>

IX. INDICATEURS DE SUIVI D'INCIDENCE DES PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

Le présent document liste une série de 15 indicateurs. Outre les indicateurs de suivi identifiés à l'égard du PCAET, des indicateurs plus globaux relatifs aux thématiques de l'évaluation environnementale sont aussi présentés. Ils ont été sélectionnés selon un principe réaliste de faisabilité (sélectivité, disponibilité, pérennité et périodicité des sources).

En effet, ils doivent permettre de suivre l'évolution des sensibilités environnementales en lien avec la mise en œuvre du PCAET. Il ne s'agit donc pas d'indicateurs réalisés à partir des actions du PCAET mais bien d'indicateurs établis en fonction des enjeux ciblés dans l'EIE et évalués tout au long de l'analyse d'incidences. Ils fourniront un éclairage qui pourra nécessiter le cas échéant des études complémentaires (ou une approche qualitative).

Des effets additionnels et cumulatifs pouvant être observés au cours de l'application du PCAET, une réflexion sur la mise en place de nouveaux indicateurs de suivi pourra être menée dans la perspective de révision du PCAET.

THEMATIQUE	INDICATEUR DE SUIVI	SOURCE	ETAT ZERO (daté)	TENDANCE OU OBJECTIF
Energie – Air - Climat	Emissions de GES globales annuelles du territoire (dont émissions d'origine non énergétique)	Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie	Etat zéro : 247 592 teqCO2 (2015) Etat à l'élaboration du PCAET : 217 283 teqCO2 (2021)	A diminuer pour atteindre -22% des émissions de GES en 2030 par rapport à 2015 et de -45 à -61% en 2050
	Consommation énergétique globale annuelle du territoire	Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie	Etat zéro : 443 GWh (2015) Etat à l'élaboration du PCAET : 413 GWh (2021)	A diminuer pour atteindre -24% des consommations énergétiques en 2030 par rapport à 2015 et de -50 à -54% en 2050

	Consommation énergétique annuelle par secteur	Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie	Agriculture : 39 GWh Résidentiel : 137 GWh Tertiaire : 35 GWh Transport (routier et non routier) : 133 GWh Industrie : 58 GWh (2021)	A diminuer
	Nombre de logements rénovés énergétiquement	Communes / VI	A initier	A augmenter, viser la trajectoire de rénovation thermique de 100% du parc de logements d'ici 2050
	Production d'énergie renouvelable globale du territoire	Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie	90 GWh (2022)	A augmenter pour atteindre 30% de la part d'ENR dans le mix énergétique à 2030 et 100% à 2050
	Stocks de Carbone (teqCO2)	Outil ALDO de l'ADEME	2,3 millions teqCO2 (2023)	A augmenter
	Emissions de polluants atmosphériques	Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie	Etat zéro : Les données de 2020 ne sont pas disponibles sur l'observatoire régional Energie Climat Air de Normandie. Etat à élaboration du PCAET : PM10 : 141 568 kg PM2,5 : 74 300 kg NOx : 308 883 kg SO2 : 12 224 kg COVNM : 340 680 kg NH3 : 1 418 369 kg (2021)	A diminuer pour atteindre : -55% d'émissions de SO2 entre 2020 et 2024 puis - 66% entre 2025 et 2029 - 50% d'émissions de NOx entre 2020 et 2024 puis - 60 % entre 2025 et 2029 - 43% d'émissions de COVNM entre 2020 et 2024 puis - 47% entre 2025 et 2029 - 4 % d'émissions de NH3 entre 2020 et 2024 puis - 8% entre 2025 et 2029 - 27 % d'émissions de PM2,5 entre 2020 et 2024 puis - 42% entre 2025 et 2029.

Consommation d'espaces	Consommation d'espaces	Outil Mon diagnostic artificialisation	13,8 ha/an (entre 2011 et 2022)	Objectif de réduction de 50%
Espaces naturels et biodiversité	Surface forestière	Données de la BD Forêt	1298 ha	Surface à maintenir voir à augmenter
	Linéaire de haies planté	Communes / VI	A initier	Plantation d'un minimum de 5 km de linéaire bocager par an
	Arbres plantés	Communes / VI	A initier	Plantation de 15 646 arbres sur la durée du PCAET
Mobilité	Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail	INSEE	Pas de déplacement : 6,7% Marche à pied (ou rollers, patinette) : 5,3% Vélo (y compris à assistance électrique) : 0,7% Deux roues motorisé : 1,1% Voiture, camion ou fourgonnette : 85% Transports en commun : 1,2% (2021)	Diminuer la part de la voiture
	Nombre d'aires de covoiturage et nombre de places	Communes / VI	2 aires de covoiturage pour un total de 150 places	A maintenir voire augmenter
	Nombre de mètre de pistes cyclables fonctionnels et de loisirs	Communes / VI	450 mètres de pistes cyclables	A maintenir voire augmenter
	Nombre de kilomètre de chemins piétons en propre et superficie des voies partagées	Communes / VI	A initier	A maintenir voire augmenter